

# Rapport de présentation COMpte ADMINISTRATIF 2023



SUIVEZ-NOUS  
[agglo-montbeliard.fr](https://www.agglo-montbeliard.fr)

# COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023

Retranscrivant l'exécution budgétaire de l'année 2023, le compte de gestion élaboré par le comptable comme le Compte Administratif (CA) établi par les services de la collectivité permettent aux élus, comme chaque année, de connaître et de comprendre l'usage par l'exécutif des autorisations de dépenses et des prévisions de recettes votées par l'assemblée intercommunale.

**De nombreuses dépenses, et aussi certaines recettes effectives de PMA sur l'année 2023 intègrent des niveaux rehaussés par le contexte inflationniste marqué,** tant par les années post-Covid et les perturbations économiques en découlant, que par les tensions géopolitiques de l'élargissement de la guerre en Ukraine depuis 2022 ou au Proche-Orient depuis octobre 2023. Ces prix renchérissent ont pesé sur les charges courantes, qu'il s'agisse des fluides, des marchés de fournitures ou de prestations de service, mais aussi sur les indexations des compensations financières relevant des Délégations de Service Public (DSP). *A contrario*, l'agglomération a bénéficié d'une importante revalorisation légale des bases fiscales de +7,1 %, ainsi que d'un relatif dynamisme des recettes encaissées calculées sur la TVA (+2,7 % pour la compensation de la taxe d'habitation des résidences principales ou THRP).

**Face à cette situation nouvelle, la Banque centrale européenne (BCE),** dont la mission est justement de contenir l'inflation en dessous du seuil des 2 %, **a entre juillet 2022 et septembre 2023 relevé rapidement par étapes ses taux directeurs, qui ont ainsi augmenté de 4,5 points, renchérissant d'autant le coût de l'emprunt.** La hausse a été atténuée pour PMA, par la fraction prépondérante des taux fixes dans sa dette préexistante et, dans une moindre mesure, par celle des indexations sur le livret A, dont le taux, régulé de fait par le gouvernement, n'a pas dépassé les 3 %.

**L'agglomération n'a pas ralenti ses dépenses d'équipement, au contraire. Le montant des investissements réalisés sur 2023 au budget général atteint 33,5 M€ marquant, pour la troisième année consécutive, une forte progression** (de près de +8 M€), après 25,2 M€ en 2022 et 20,2 M€ en 2021. Les grands postes de dépenses d'équipement mandatés sur ce budget général recouvrent :

- la **refonte des collectes des déchets ménagers** (avec la mise en place des bacs jaunes en vue de la collecte en porte-à-porte des déchets recyclables et la préparation de l'introduction de la tarification incitative) pour environ 5,2 M€ ;

## Sommaire

<b>I. Des investissements réalisés pour le développement et l'équipement du Pays de Montbéliard.....</b>	<b>7</b>
<b>II. Les équilibres préservés de la section de fonctionnement.....</b>	<b>29</b>
<b>III. Les comptes administratifs de l'Agglomération reflètent depuis 2014 l'effort significatif de redressement financier .....</b>	<b>53</b>
<b>IV. Compte de gestion du trésorier.....</b>	<b>59</b>
<b>V. Décisions à intervenir.....</b>	<b>59</b>
<b>VI. Annexes et Index .....</b>	<b>61</b>

- la **réappropriation du site de PSA Sud** pour **4,6 M€** (sur un total pluriannuel prévu à ce stade de 11,4 M€ pour l'ensemble de cette opération cruciale) ;
- l'**achèvement de la construction du nouveau conservatoire** pour **4,2 M€** (après respectivement 8,9 M€ au CA 2022 et 3,3 M€ au CA 2021) ;
- **Technoland II** pour **3,1 M€** ;
- le **programme local de l'habitat (PLH)** et les « aides à la pierre » pour **1,8 M€** ;
- les **fonds de concours d'aide aux projets d'équipement des communes** pour plus de **1,8 M€**, dont 1 M€ spécifiquement issu de la participation versée à la ville de Montbéliard pour la rénovation du château ;
- la **gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)** pour près de **1,1 M€** ;
- « **Territoire Intelligent & Durable** » (TID) pour près de **0,8 M€** ;
- « **Territoires d'Innovation** » (ex-TIGA) pour près de **0,7 M€** ;

- la **rénovation urbaine** pour presque **0,6 M€** ;
- les **terrains familiaux** des gens du voyage pour plus de **0,5 M€** ;
- l'**achèvement de Synapse, la Maison des professionnels de santé** avec plus de **0,4 M€**.

Figurent en sus d'autres réalisations significatives d'investissements sur les budgets annexes, telles que :

- des **travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement** pour près de **2,9 M€** ;
- le **développement d'évolitY** (ligne 3 notamment) pour **2,3 M€** ;
- l'acquisition de **véhicules de transports** remis à l'exploitant Moventis pour **1,1 M€** ;
- les **pistes cyclables** avec **1,5 M€** ;
- l'acquisition de **matériel de collecte** (y compris de bacs jaunes) sur les trois budgets annexes sectoriels (Vallée du Rupt, Trois Cantons, territoire Sud) pour **0,9 M€** ;
- les travaux sur le **bâtiment IP Marti** pour **0,5 M€**.

Compte tenu de la progression récente des investissements, la dette de l'agglomération est portée à **83,8 M€** au budget général (+3,6 M€) et à **140,7 M€** (+2,2 M€) tous budgets confondus. Ces mouvements ne découlent pas des seuls investissements de l'exercice en raison du recours régulier à un encaissement différé des emprunts souscrits. La capacité de désendettement, qui rapporte l'encours de dette à l'épargne brute, demeure relativement stable à 6,3 ans sur le budget général.

Toutefois, l'autofinancement ou l'épargne nette dégagée sur le budget général demeure fragile à environ **4,2 M€** (pour 4,6 M€ au CA 2022, 2,4 M€ au CA 2021, 6,3 M€ au CA 2020, 6,8 M€ au CA 2019, 5,7 M€ au CA 2018, 4,6 M€ au CA 2017 ou encore 7 M€ au CA 2016). Un tel niveau devra être encore durablement redressé pour couvrir a minima la charge structurelle du renouvellement incompressible des équipements de l'agglomération. Cette fragilisation persistante de l'épargne est attestée par la nécessité dans laquelle s'est retrouvée PMA de prélever par anticipation dès le vote du BP 2024 les résultats du présent CA 2023, tant sur le budget général que sur celui des mobilités pour parvenir à les équilibrer.

## Les dépenses et les recettes réelles 2023 cumulées de fonctionnement et d'investissement

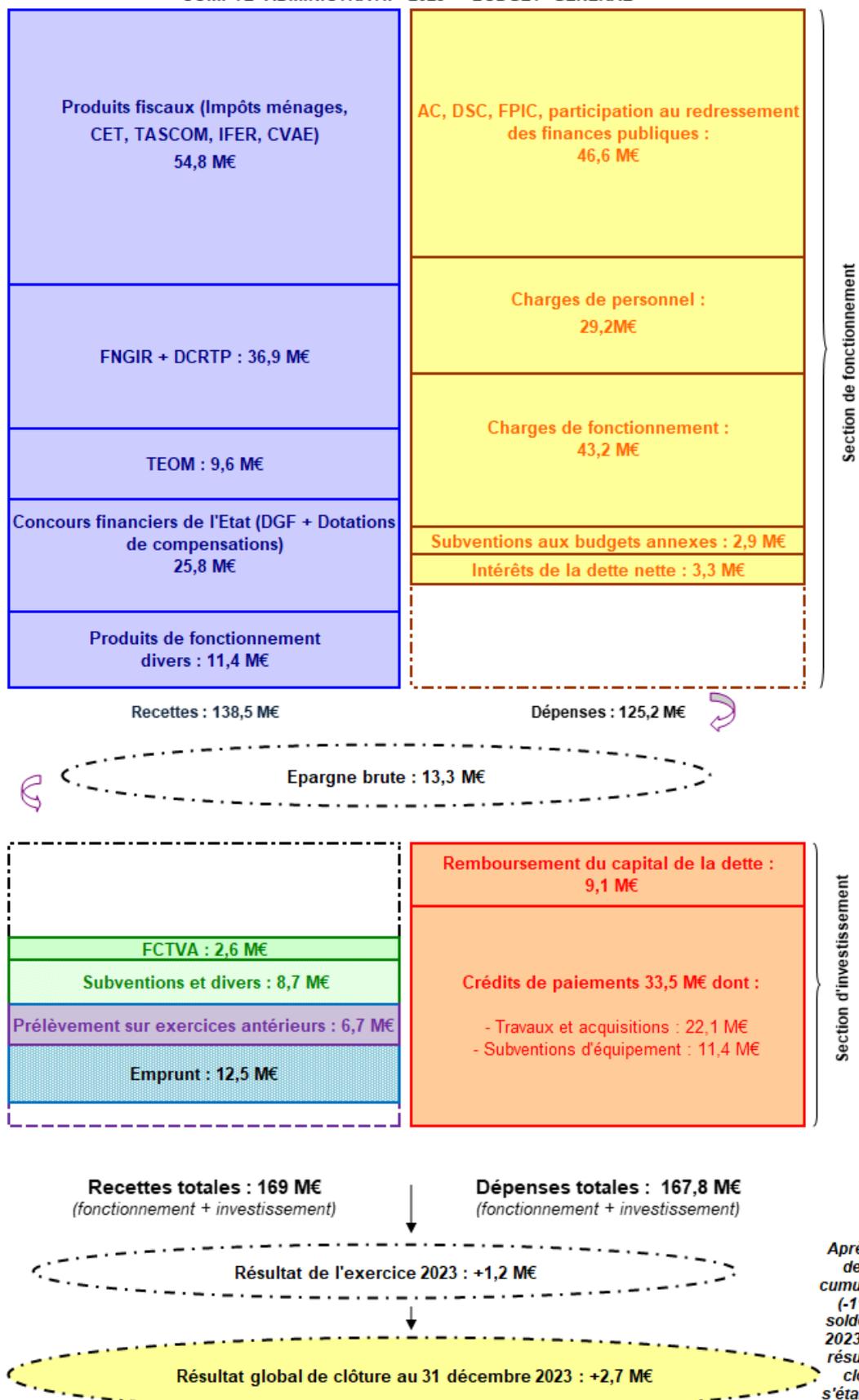
Comptes administratifs 2023	Dépenses réelles en €	Recettes réelles en €
Budget Général	167 814 784	169 006 820
Budget annexe de l'eau	2 660 415	3 334 895
Budget annexe de l'assainissement	4 233 458	4 008 054
Budget annexe des ordures ménagères secteur Vallée du Rupt	347 691	407 294
Budget annexe des ordures ménagères secteur Trois Cantons	624 290	602 575
Budget annexe des ordures ménagères autres secteurs	894 979	1 129 331
Budget annexe de l'immobilier locatif	1 710 769	1 320 862
Budget annexe de la zone d'activités économiques du Charmontet	17 862	99 140
Budget annexe de la zone d'activités économiques du Technoland I	398 721	202 875
Budget annexe des mobilités	31 026 175	31 353 897
Budget annexe des services à la personne	1 205 394	1 220 498
Budget annexe de l'Axone	1 906 760	1 960 798
<b>Total</b>	<b>212 841 298</b>	<b>214 647 039</b>

Tous budgets et toutes sections confondus, le total sur 2023 des réalisations en dépenses et recettes dégage un solde positif de +1,8 M€ (cf. l'analyse détaillée des résultats en annexe du présent document, p. 62-63). L'agglomération, en clair, a davantage reçu de recettes qu'elle n'a effectivement dépensé.

Sans tenir compte de l'encaissement d'emprunts nouveaux à hauteur de 12,5 M€ sur le seul budget général, et de 1 M€ sur le budget annexe des mobilités (aucun autre budget n'en a connu l'an passé), la différence s'établit en réalité de -11,7 M€ tous budgets confondus. Cela constitue l'équivalent d'un déficit au sens courant du terme. A contrario, ont été souscrits des emprunts nouveaux pour 17,8 M€, mais qui ne seront encaissés qu'en 2024, ce qui diffère un volume significatif de recettes, et minore en même temps sur les années en cours les charges d'intérêts comme de remboursement de capital qui en découleront.

## Schéma d'équilibre du budget général

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET GENERAL



### **Explications de la signification des résultats présentés**

Tel qu'indiqué sous le schéma de la page précédente, l'exercice budgétaire 2023, s'agissant du seul budget général, présente un résultat positif de +1,2 M€, notamment dû aux emprunts réellement encaissés sur cet exercice qui s'établissent à 12,5 M€. Ils avaient en l'espèce été contractés en 2022 et 2023. D'autres emprunts ont été souscrits au cours de l'année pour un montant de 15 M€, mais ils ne seront encaissés qu'en 2024 et 2025, et font donc l'objet de reports de recettes.

À cela, il convient d'ajouter les résultats antérieurs qui étaient négatifs (-11,6 M€). Au 31 décembre 2023, ce budget général présente donc un résultat de clôture de -10,4 M€ ; il est ensuite complété par le solde des restes à réaliser d'un montant de +13,1 M€.

**Corrigé des restes à réaliser, le résultat global de clôture s'établit donc à +2,7 M€. Il a d'ores et déjà été repris dès l'adoption du BP 2024, afin notamment d'équilibrer la section de fonctionnement du budget général.**



# I. DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS POUR DÉVELOPPER ET ÉQUIPER LE PAYS DE MONTBELIARD

## 1.1 UN EFFORT GLOBAL D'ÉQUIPEMENT SUR L'EXERCICE DE PRÈS DE 44,8 M€

### 1.1.1 Tableau de présentation de l'exécution des crédits votés par budget

#### Dépenses d'investissement tous budgets confondus

Comptes Administratifs 2023 (montants en €)	Dépenses d'équipement	Remboursement de la dette	Dépenses réelles totales
Budget Général	33 516 394	9 088 557	42 604 951
Budget annexe des mobilités	6 293 957	1 000 000	7 293 957
Budgets annexes eau et assainissement	3 430 970	1 242 184	4 673 154
Budget annexe de l'immobilier locatif	603 344	204 097	807 441
Budgets annexes des ordures ménagères	915 646	27 712	943 358
Budget annexe des services à la personne	25 666		25 666
Budget annexe Axone	10 597		10 597
<b>TOTAL</b>	<b>44 796 574</b>	<b>11 562 550</b>	<b>56 359 124</b>

#### Les réalisations 2023

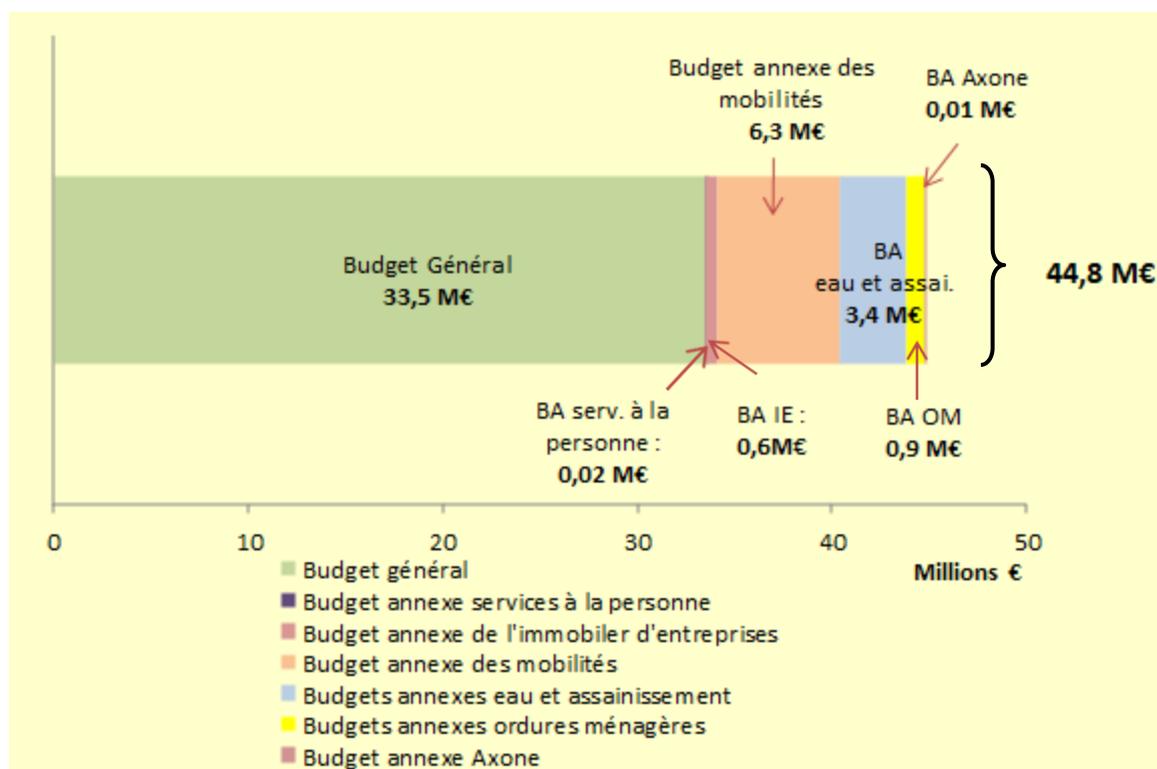
Les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) réalisées en 2023 approchent les **44,8 M€ tous budgets confondus, contre 37,3 M€ au CA 2022**, 30,9 M€ au CA 2021, 22,5 M€ au CA 2020, 42,1 M€ au CA 2019, 31,8 M€ au CA 2018 et 33,4 M€ au CA 2017.

Elles proviennent essentiellement du budget général et du budget annexe des transports.

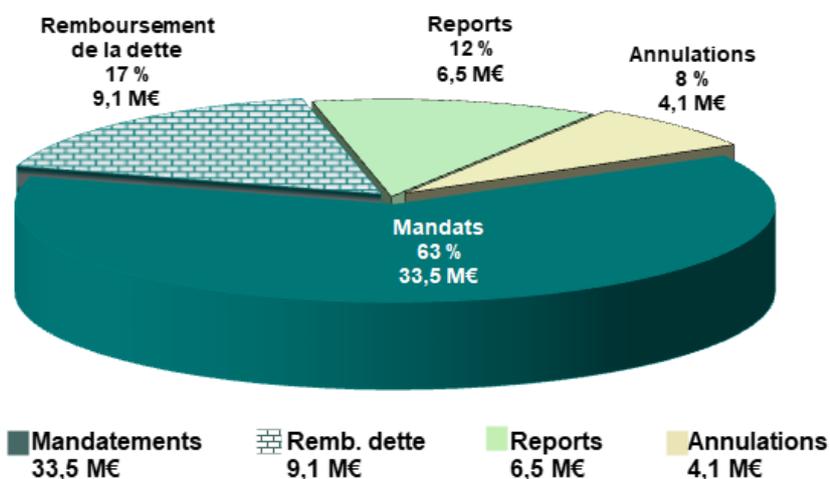
Le remboursement du capital de la dette atteint **11,6 M€** et concerne principalement le budget général pour 9,1 M€, comme aussi les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pour 1,2 M€ ou le budget annexe des transports pour 1 M€.

## 1.1.2 Répartition totale des investissements tous budgets confondus

Investissements réalisés en 2023



## 1.2 LES INVESTISSEMENTS DU BUDGET GÉNÉRAL



## 1.2.1 Des fonds de concours pour financer les investissements des communes

- **1 M€ en 2023 pour la reconversion du site du château**

Sur un projet global pluriannuel de reconversion d'un coût total de l'ordre de 37 M€, dont la première phase est désormais bien engagée par la Ville de

Montbéliard, PMA apportera au total 3 M€ de fonds de concours. 1 M€ l'a été en 2023 et pour le deuxième exercice, 1 M€ a été, quant à lui, inscrit au BP 2024.

- **0,8 M € de cohésion intercommunale (ECI) au titre de l'enveloppe**

Les fonds de concours versés en 2023 proviennent à la fois des règles ou décisions d'attribution antérieures à la fusion-extension, comme de l'application des pactes financiers et fiscaux de solidarité adoptés depuis lors.

Le second pacte financier et fiscal de solidarité, adopté en 2021, prévoit un maximum de 40 K€ au titre de

l'enveloppe principale, complété le cas échéant par +10 K€ pour les projets présentant une plus-value en termes de développement durable. Ces deux enveloppes peuvent être mobilisées par chaque commune jusqu'en 2026.

Versement en 2023 de fonds de concours accordés au titre du nouveau pacte financier et fiscal de solidarité 2021-2026	
Allondans (Travaux de voirie)	7 K€
Berche (Création d'une aire de retournement rue des Prés Dessous)	12 K€
Berche (Remplacement de l'éclairage public rue du Vernois)	5 K€
Bethoncourt (Mise aux normes du clapet hydraulique sur la Lizaine)	15 K€
Bondeval (Travaux d'isolation des combles perdus du grenier de la mairie)	7 K€
Bondeval (Réhabilitation de la toiture du préau de l'école)	8 K€
Bondeval (Réalisation d'une aire de jeux)	8 K€
Bondeval (Remplacement des portes et fenêtres du local de stockage)	2 K€
Courcelles-lès-Montbéliard (Travaux d'aménagement de sécurité routière)	23 K€
Dambelin (Réfection de la rue de la Combe Belin)	42 K€
Dampierre-les-Bois (Aménagement urbain et paysager et sécurisation rue de Beaucourt)	12 K€
Dannemarie-lès-Glay (Création d'un mur de soutènement et reprises des enrobés impasse des Oichottes)	4 K€
Dannemarie-lès-Glay (Réfection de la rue de la Côte)	5 K€
Dannemarie-lès-Glay (Réfection du châlet, arrêt de bus au centre du village)	1 K€
Ecot (Aménagement de la traversée du village)	12 K€
Ecurcey (Travaux de voirie)	11 K€
Ecurcey (Remplacement des fermetures du local de distillerie et des associations et des portes de la mairie)	4 K€
Fêches-le-Châtel (Rénovation de l'éclairage public)	10 K€
Feule (Création d'un terrain multisports, type "city stade")	15 K€
Glay (Rénovation du mur du cimetière et aménagements)	38 K€
Goux-lès-Dambelin (Travaux de réfection de la rue des Champs des Moirey)	24 K€
Hérimoncourt (Aménagement de voirie publique au niveau de l'entrée de l'usine Welp)	24 K€
Issans (Mise en place de ralentisseurs aux entrées du village)	6 K€
Mathay (Aménagement de la rue de Valentigney)	15 K€
Saint-Julien-lès-Montbéliard (Remplacement d'une fenêtre du logement communal)	1 K€
Saint-Maurice-Colombier (Renouvellement des radiateurs électriques de la salle des fêtes)	3 K€

Versement en 2023 de fonds de concours accordés au titre du nouveau pacte financier et fiscal de solidarité 2021-2026	
Semondans (Remplacement des luminaires par des leds)	2 K€
Semondans (Changement du chauffage, des fenêtres et de la porte d'entrée de l'appartement communal)	3 K€
Semondans (Réfection de la rue de la Chaux)	22 K€
Solemont (Rénovation de la toiture de l'église)	20 K€
Remondans-Vaivre (Remplacement des équipements de la salle des fêtes)	4 K€
Roche-lès-Blamont (Construction d'une école maternelle)	15 K€
Thulay (Aménagement d'un parking au niveau de la salle des fêtes, la Renardière)	14 K€
Thulay (Aménagement d'un parking au centre du village au niveau de l'arrêt de bus scolaire)	3 K€
Thulay (Renouvellement du matériel informatique du secrétariat de mairie)	1 K€
Vieux-Charmont (Réaménagement des allées du cimetière)	16 K€
Villars-sous-Dampjoux (Installation d'une chaufferie bois)	18 K€
Villars-sous-Dampjoux (Réfection de l'appartement de l'école)	12 K€
Villars-sous-Écot (Travaux d'agrandissement du cimetière)	3 K€
Villars-sous-Écot (Travaux de voirie)	5 K€
Villars-sous-Écot (Rénovation de l'éclairage public)	4 K€
	<b>456 K€</b>

Versement en 2023 de fonds de concours accordés au titre de la précédente mandature	
Allenjoie-Brognard-Dambenois (Construction école intercommunale)	100 K€
Arbouans (Aménagement de voirie lotissement "les Ramblas")	50 K€
Bretigney (Revalorisation patrimoine cœur du village)	12 K€
Mandeure (Réhabilitation centre culturel et polyvalent)	79 K€
Vandoncourt (Réhabilitation d'une grange pour la création d'un espace petite enfance et aménagement centre bourg)	102 K€
	<b>344 K€</b>

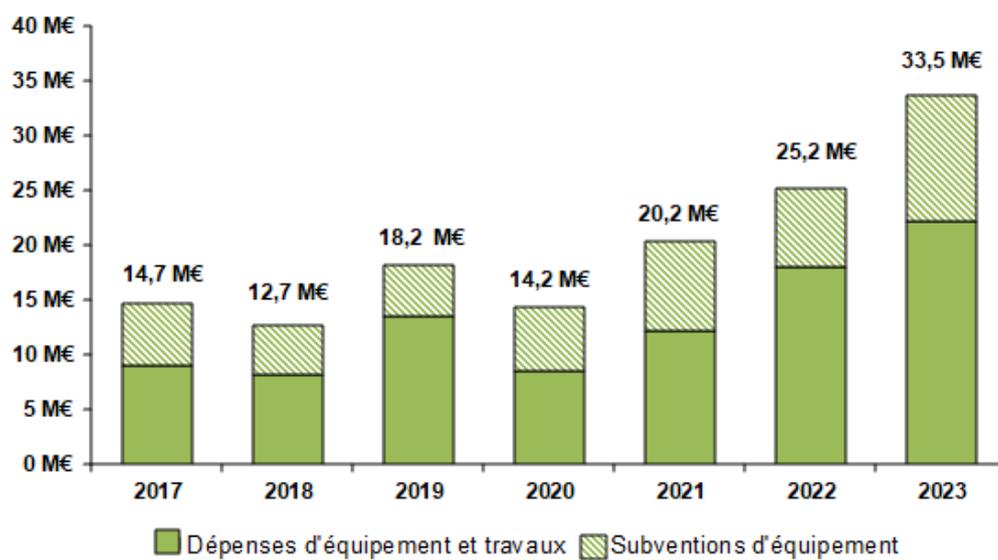
## 1.2.2 Les opérations individualisées

En €	Crédits votés	Réalisations	Restes à réaliser	Annulations
<b>Remboursement de la part nette en capital de la dette</b>	9 090 900	<b>9 088 557</b>	0	2 343
<b>Opérations individualisées :</b>				
- Densification du dispositif de collecte et mise en place de la tarification incitative	6 682 106	<b>5 196 850</b>	1 281 616	203 640
- PSA Sud	4 580 000	<b>4 580 000</b>		0
- Nouveau Conservatoire	4 504 000	<b>4 236 009</b>		267 991
- Technoland II (subvention d'équipement à Sedia et rachats d'ouvrages)	3 122 641	<b>3 122 640</b>		1
- PLH et aides à la pierre	2 082 000	<b>1 810 329</b>		271 671
- Enveloppe de Cohésion Intercommunale (ECI - Fonds de concours aux communes)	1 800 000	<b>1 799 621</b>		379
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI	1 696 292	<b>1 126 805</b>	368 845	200 642
- Territoire intelligent et durable	1 075 000	<b>796 801</b>		278 199
- Territoire d'Innovation	670 300	<b>655 414</b>		14 886
- Rénovation urbaine	600 000	<b>583 722</b>		16 278
- Terrains familiaux	584 244	<b>536 732</b>	24 131	23 381
- Maison des professionnels de Santé Synapse	458 725	<b>431 954</b>	8 301	18 470
- Voiries des parcs d'activités	190 000	<b>189 557</b>		443
- Aides à l'investissement des entreprises (subventions d'équipement)	500 000	<b>176 844</b>		323 156
- Acquisition matériel informatique	157 000	<b>120 026</b>		36 974
- Grosses réparations sur ouvrages d'art	86 000	<b>71 520</b>		14 480
- Campus universitaire - extension	155 270	<b>58 902</b>		96 368
- Stade Bonal (grosses réparations)	89 000	<b>53 605</b>	35 101	294
- autres opérations (réalisations < 50 000 €)	1 172 393	116 762	443 190	612 441
<b>Opérations non individualisées :</b>				
- Travaux de construction et aménagements divers	5 669 802	<b>3 029 230</b>	1 772 852	867 720
- Acquisitions de terrains, mobilier, matériel et véhicules	5 154 388	<b>2 663 804</b>	1 893 974	596 610
- Subventions d'équipement	1 467 857	<b>1 183 201</b>	185 000	99 656
- Frais d'études, logiciels	1 446 548	<b>751 202</b>	504 384	190 962
- Autres	227 057	<b>224 864</b>	462	1 731
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE</b>	44 170 623	<b>33 516 394</b>	6 517 856	4 136 373
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	53 261 523	<b>42 604 951</b>	6 517 856	4 138 716

## Les opérations individualisées réalisées atteignent 24,8 M€ en 2023.

Elles concernent essentiellement :

- **la densification du dispositif de collecte et la mise en place de la tarification incitative : 5,2 M€.** Ces dépenses en 2023 ont essentiellement regroupé l'acquisition et la distribution des bacs jaunes pour la collecte des déchets recyclables en porte-à-porte (3,4 M€) et l'aménagement du quai de transfert à la Charmotte (0,9 M€) ;
- **PSA Sud : 4,6 M€.** Ce montant comprend, d'une part, la subvention de 1 M€ versée à la société publique locale (SPL) Territoire 25 pour la concession d'aménagement et de reconversion de la friche PSA Sud sur les communes de Sochaux et d'Exincourt et, d'autre part, le reversement à cette même société des subventions de l'État encaissées par PMA via la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour 3 M€ et le fonds vert pour 600 K€ ;
- **le nouveau conservatoire : 4,2 M€.** Les dépenses réalisées en 2023 ont permis d'achever entièrement le chantier. Ouvert au public en septembre 2023, son inauguration a eu lieu en mars 2024 ;
- **Technoland II : 3,1 M€**, dont 1,3 M€ de subventions d'équipement versées à la société d'économie mixte (SEM) Sedia missionnée pour cet aménagement de zone d'activités et 1,8 M€ de rachat d'ouvrages à cette même SEM comprenant la voirie, les aménagements extérieurs et l'éclairage public ;
- **le PLH : plus de 1,8 M€**, dont 1 M€ au titre de la délégation à la pierre portant notamment sur la réhabilitation énergétique performante du parc de logements sociaux existants. Les paiements de subventions communautaires du PLH se chiffrent à 0,8 M€ et concernent, quant à elles, plutôt le soutien au renouvellement de l'offre du parc locatif social comme l'incitation à la rénovation énergétique dans le parc privé ;
- **la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) : 1,1 M€.** Ces réalisations comportent notamment :
  - des études réglementaires et de vulnérabilité sur l'ensemble des ouvrages de protection contre les inondations pour 327 K€ ;
  - des travaux de grosses réparations et de restauration des cours d'eau pour 777 K€.
- **« Territoire Intelligent et Durable » : 0,8 M€** avec l'appel à projet « Territoire Intelligent et Durable » lancé par la Région en mars 2021, visant de nouveaux services et usages numériques pour renforcer la qualité de l'action publique sur le territoire. Ces crédits 2023 ont financé des frais de recherche et de développement (0,4 M€) ainsi que du matériel informatique (0,4 M€) pour par exemple la mise en œuvre d'une infrastructure Entrepôt – Jumeau numérique de données informatiques souveraines et sécurisées pour les acteurs du numérique et de l'intelligence artificielle ou pour une gestion innovante de l'enlèvement des déchets dans les points de collectes et de regroupements ;
- **« Territoires d'Innovation » : 0,7 M€ ;** PMA est chef de file du projet « Transformation d'un territoire industriel » porté par un consortium de 17 acteurs publics et privés, soutenu par le programme d'investissements d'avenir (PIA) « Territoires d'Innovation ». Ces dépenses 2023 concernent essentiellement la transformation de la friche industrielle de Vieux-Charmont pour y réaliser le projet Living Lab ;
- **la rénovation urbaine : 0,6 M€ mandatés en 2023** pour les paiements de subvention dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU) 2019-2025, portant plus particulièrement sur les opérations de construction ou de réhabilitation de logements dans les quartiers de la Petite-Hollande à Montbéliard ou des Evoironnes à Sochaux ;
- **terrains familiaux : 0,5 M€.** Les travaux 2023 ont concerné la fin de l'aménagement de terrains sur Grand-Charmont et le début des études pour la réalisation de deux terrains sur Audincourt ;
- **Maison des professionnels de santé Synapse : 0,4 M€** ont été mandatés pour la fin des travaux du bâtiment inauguré en novembre 2023. Ce lieu de rencontres et de synergies vise à animer un véritable réseau des métiers de soins et de santé, atout pour l'attractivité du territoire ;
- **les aides à l'investissement matériel des entreprises : 0,2 M€**, dont 154 K€ sur l'immobilier ;
- **les acquisitions de matériel informatique pour 120 K€ ;**
- **les grosses réparations sur les ouvrages d'art pour 71 K€**, il s'agit en 2023 des travaux de réfection du pont de la Bollardière à Audincourt ;
- **extension du campus universitaire : 59 K€.** Ces dépenses recouvrent des études et notamment celle portant sur la faisabilité du volet thermique du bâtiment de l'ancienne clinique ;
- **Stade Bonal grosses réparations : 53 K€** qui ont concerné essentiellement la réfection et la mise aux normes de la rampe d'accès sud.

*Évolution des dépenses d'investissement réalisées hors dette du budget général*

## 1.2.3 Les opérations non individualisées

**Les opérations non individualisées réalisées atteignent 8,7 M€ en 2023.**

Elles concernent essentiellement :

- **les travaux de construction et d'aménagements : 3 M€**, tels que :
  - **les grosses réparations de voirie pour 1,1 M€**. Ces dépenses comprennent notamment les travaux de renforcement du pont d'accès à Technoland II pour 466 K€, la voirie des déchèteries (331 K€), ou celle de la base de loisirs de Brognard (139 K€) ;
  - **les grosses réparations sur des bâtiments pour 865 K€**, qu'il s'agisse du siège de l'agglomération, mais aussi des équipements sportifs, du centre de formation des apprentis (CFA), de la Citédo, du laboratoire, de Numerica, de l'office du tourisme, etc. ;
  - **les travaux sur réseaux de collecte des eaux pluviales, la protection incendie et la suppression des points noirs orages** à hauteur de **730 K€**. Cela concerne notamment le renouvellement des conduites d'eaux pluviales à Vieux-Charmont, Badevel, Dampierre-les-Bois comme celles de protection incendie à Pont-de-Roide-Vermondans ;
  - **les travaux de réfection ou d'entretien des espaces verts pour 210 K€** ; ce sont des dépenses d'améliorations et de créations nécessaires au maintien à niveau des 260 ha d'espaces verts de l'agglomération, comprenant :
    - \* l'entretien des espaces verts d'accompagnement des bâtiments de PMA : pôle universitaire, zones industrielles, espaces sportifs, aires de jeux, etc.,
    - \* les plantations d'arbres sur les divers sites (renouvellement du patrimoine arboré),
    - \* la mise en place ou les réparations de clôtures, portails et délimiteurs de hauteurs,
    - \* le renouvellement de mobiliers urbains, etc.
- **les acquisitions de terrains, mobiliers, matériels et véhicules : 2,7 M€**. Cela englobe :
  - **du matériel pour la collecte des ordures ménagères ainsi que pour les déchèteries : 1,5 M€**, notamment pour l'achat de trois bennes à ordures ménagères, dont deux pour la collecte sélective et une pour les ordures ménagères, des compacteurs pour les déchèteries, la mise en conformité de la vidéosurveillance de l'usine d'incinération, l'achat de cache-containers liés à la collecte des biodéchets ;
  - **du matériel divers pour 780 K€**, dont l'équipement spécifique du laboratoire d'analyse des eaux pour 97 K€, de l'informatique pour 95 K€, du matériel de chauffage pour le siège de PMA pour 77 K€, des bornes escamotables pour le campus universitaire pour 77 K€, mais aussi pour du mobilier, de l'éclairage public, etc. ;
  - **de terrains bâtis pour 384 K€**, dont la ferme des Gouttes à Exincourt et le rachat des rives du Doubs à l'établissement public foncier (EPF).
- **les subventions d'équipement : 1,2 M€**. Elles recouvrent principalement :
  - **le reversement de subventions perçues par PMA destinées à Territoire d'Innovation pour 300 K€** ;
  - une subvention à Ma Scène Nationale de **192 K€** pour les **travaux de rénovation de la scène numérique** ;
  - une **subvention d'équipement pour le budget annexe de l'Axone** afin de couvrir les **charges relevant du propriétaire** pour 115 K€ ;
  - la participation de PMA aux investissements du **syndicat mixte de l'aérodrome pour 100 K€** ;
  - des subventions au Moto-club de Villars-sous-Écot pour 50 K€, aux laboratoires de recherche de l'université pour 32 K€, à l'association Centre Image pour 28 K€, au Moloco pour 25 K€, au Pavillon des sciences pour 25 K et à la ferme pédagogique du Fort Lachaux pour 15 K€.
- **les frais d'études et les logiciels : 751 K€**, incluant notamment ces logiciels pour 312 K€, les études relatives au schéma directeur des eaux pluviales pour 214 K€, des études réglementaires sur les ouvrages de protection des inondations pour 116 K€, des études de l'extension du plateau technique du pôle boulangerie du CFA pour 39 K€ ;
- **les dépenses diverses pour 225 K€**, comprenant essentiellement l'apurement du compte 1069 intitulé « reprise sur les excédents capitalisés - neutralisation de l'excédent des charges sur les produits », prérequis nécessaire au passage à la M57 (délibération du Conseil d'agglomération du 28 septembre 2023).

## Les reports hors dette

→ 6,5 M€

Ils incluent :

- **les acquisitions avec 3,1 M€**, dont notamment :
    - **du matériel pour le service collecte des ordures ménagères (OM) pour 2,6 M€**, dont du matériel roulant pour la collecte et les déchèteries (571 K€), des « abri-bacs » pour les points de regroupement (544 K€), l'achat d'un crible sur remorque et d'une chargeuse articulée sur pneus pour la compostière de Vieux-Charmont (462 K€) ainsi que le solde de paiement des bacs (388 K€) et du matériel nécessaire à la création d'un quai de transfert pour les déchets recyclables (144 K€) ;
    - **divers équipements à hauteur de 0,5 M€**, notamment pour les réparations du centre de formation des métiers du football (53 K€), des équipements de vidéo-surveillance du site de Brognard (44 K€), du matériel spécifique (sorbonne ou hotte d'aspiration) pour le laboratoire (33 K€), etc.
  - **les travaux reportés pour 2,1 M€**, dont l'essentiel regroupe :
    - **les grosses réparations sur les bâtiments pour 611 K€**, dont Numerica pour 92 K€, le centre équestre de Dung pour 83 K€, la sécurisation du site de Mandeuve pour 58 K€, le laboratoire pour 46 K€, les locaux de la Charmotte pour 42 K€, le Stade Bonal pour 35 K€; le centre de formation des apprentis pour 33 K€, Citédo pour 26 K€, le chenil pour 21 K€ ;
    - **les grosses réparations du site de Montévillers pour 478 K€**, comprenant notamment la mise en conformité de la défense incendie ;
- **les espaces verts** et les espaces naturels sensibles pour **207 K€** ;
  - **les réseaux d'eau pluviale** pour **157 K€** ;
  - les différentes déchèteries pour **141 K€** ;
  - le renforcement du pont de Technoland II pour **114 K€** ;
  - le renouvellement des poteaux incendie pour **44 K€**.
- **les dépenses de logiciels et frais d'études reportées, qui s'élèvent à 1,1 M€** et incluent des études sur la rénovation énergétique des gymnases pour 267 K€, des études de restauration du site archéologique de Mandeuve pour 113 K€, le schéma directeur des eaux pluviales pour 65 K€, des études dans le cadre de Natura 2000 pour 55 K€, de l'acquisition du logiciel du laboratoire pour 53 K€, la révision du plan de déplacement urbain pour 50 K€, ou encore la refonte du nouveau site internet pour 47 K€ ;
  - **les subventions d'équipement reportées pour 0,2 M€**, qui concernent principalement la subvention d'équipement à l'Université de Franche-Comté sur la rénovation énergétique du campus pour 100 K€ , la promotion du tourisme avec la subvention à l'association du Temple Saint-Martin pour 45 K€ et la subvention d'équipement au Pavillon des sciences pour 25 K€.

## Les annulations

→ 4,1 M€

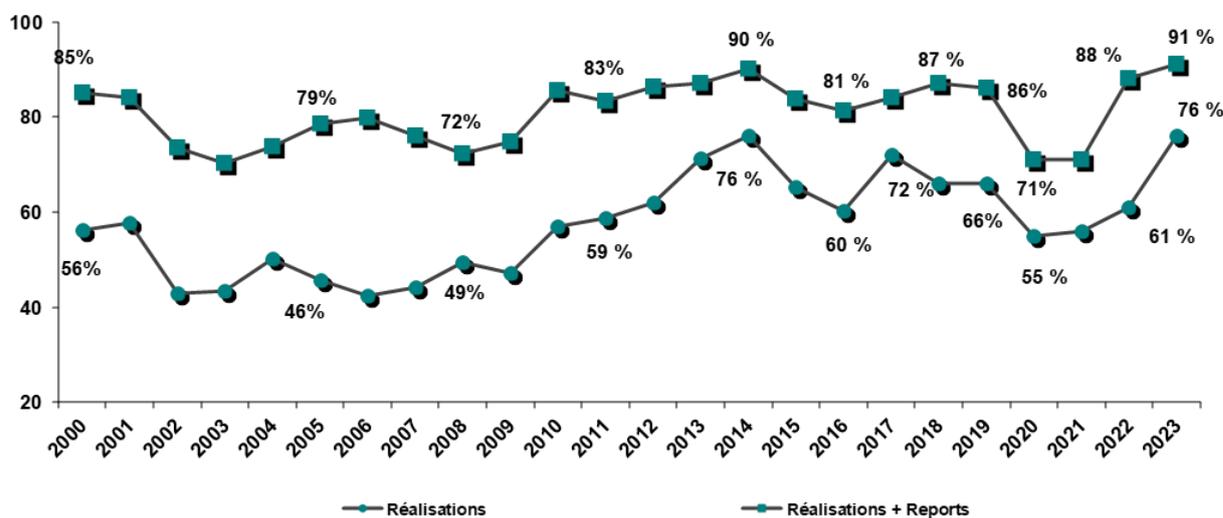
Elles concernent par exemple :

- les études et travaux d'extension du pôle boulangerie du CFA pour **580 K€** : ces travaux sont décalés en 2024 ;
  - les aides à l'immobilier des entreprises pour **323 K€** ;
  - les crédits alloués aux projets « Territoire Intelligent et Durable » pour **278 K€** ;
  - les travaux du conservatoire pour **268 K€** ;
  - les aides à la pierre et du PLH pour **272 K€** ;
  - les travaux du Théâtre de Mandeuve pour **248 K€** ;
  - le matériel lié à la mise en place de la tarification incitative pour **203 K€** ;
  - les aides à l'installation des médecins pour **140 K€** ;
- des travaux prévus d'extension du campus universitaire pour **96 K€** ;
  - des travaux GEMAPI pour **92 K€**.

La majeure partie des crédits annulés relèvent d'opérations gérées en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP), mécanisme qui n'autorise pas de reports. Les sommes correspondantes sont alors réinscrites en crédits de paiement l'année suivante dans la limite des montants de chaque autorisation de programme.

### Taux de réalisation des dépenses d'investissement (budget général)

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement hors dette s'établit 76 %. Il est de 91 % lorsque les reports sont ajoutés aux réalisations.



L'amélioration manifeste des taux d'engagement et de réalisation en 2022 et plus encore en 2023 sur le budget général est à mettre en relation avec notamment d'une part, le déroulement de chantiers significatifs entraînant, à l'instar du nouveau conservatoire, d'importants décaissements et d'autre part, un resserrement croissant des budgets votés sur

les dépenses les plus immédiates ou les plus assurées. *A contrario*, les années de la Covid-19, 2020 et aussi 2021, sont celles d'un relatif relâchement subi dans l'utilisation des crédits.

## 1.3 UN BUDGET ANNEXE DES MOBILITÉS MOINS AUTONOME EN 2023

Malgré la progression ces dernières années (+0,5 M€ en 2023, après +1,4 M€ en 2022 et +0,5 M€ en 2021) du produit encaissé du versement mobilité (VM) depuis sa chute brutale de l'année 2020 impactée par la crise sanitaire de la Covid-19, ce budget annexe des transports doit faire face à un « effet de ciseaux » défavorable. Il est vrai que ce produit total du VM n'a cependant toujours pas en 2023 rattrapé le niveau des années 2018-2019, témoignant du caractère très relatif du redressement récemment observé. **Les recettes ne parviennent ainsi pas à suivre le rythme d'augmentation des charges.** C'est là le fruit de principalement deux éléments. D'une part, de l'extension des objets au financement desquels est dédié le VM à l'ensemble de la politique publique de la mobilité (y compris par exemple les pistes cyclables) et non plus aux seuls transports urbains, ayant justifié une adaptation des périmètres entre les crédits du budget général et ceux du budget annexe. D'autre part, du développement des services offerts par la DSP transports ces dernières années ainsi que de l'impact très significatif de l'inflation sur le coût de cette délégation tel que répercuté dans la compensation à la charge de l'agglomération. Dès lors la progression de la compensation financière, globalement de +14 % pour un montant annuel atteignant les 21,2 M€ à verser à Moventis en 2023 dépasse largement l'augmentation du VM de l'année. Combinée à l'augmentation des autres dépenses courantes ainsi que des intérêts de l'emprunt de 2013 pour le transport à haut niveau de service (THNS) indexé sur le livret A, dont le taux a atteint 3 % depuis février 2023, cette situation pèse naturellement sur l'équilibre de la section de fonctionnement.

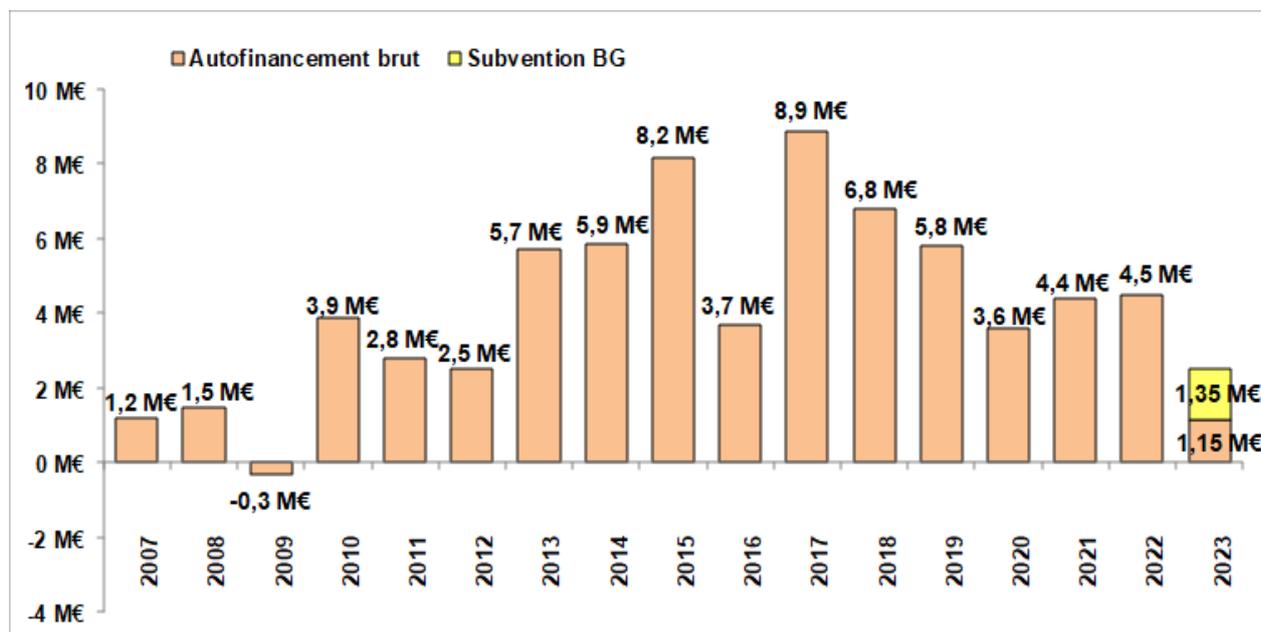
**Telle est la cause d'un nouvel affaissement de près de 2 M€ de l'épargne brute du budget annexe, qui chute à 2,5 M€** (contre 4,5 M€ au CA 2022, 4,4 M€ au CA 2021 et 3,6 M€, tandis qu'elle s'était réduite de

8,9 M€ à 5,8 M€ entre les CA de 2017 et de 2019), sur lesquels il faudrait, en fait, retrancher la subvention de fonctionnement du budget général : le budget annexe des mobilités ne dégage ainsi en propre que moins de 1,2 M€ d'épargne nette.

**Les investissements réalisés demeurent assez stables à 6,3 M€** (contre 6,7 M€ au CA 2022 et 5,9 M€ au CA 2021). **Pour couvrir ces dépenses d'équipement et les restes à réaliser en investissement de l'ordre de 1,45 M et face à la faiblesse de son autofinancement, PMA a été contrainte de souscrire fin 2023 un nouvel emprunt de 2 M€** (qui sera effectivement encaissé fin novembre 2024) ; ce dernier se cumule à l'autre emprunt souscrit pour 1 M€ fin 2022 et encaissé en décembre dernier. Il s'agit là des deux premières contractualisations de dette sur ce budget annexe depuis celui de l'emprunt THNS de 40 M€ de 2013.

**Pour la seconde année, coup sur coup, le BP 2024 du budget annexe des mobilités adopté en mars dernier a requis pour son équilibre une subvention du budget général, cette année de 4,8 M€ en sus de la reprise par anticipation du résultat du présent CA pour 1 M€.** Si le nouveau contrat de DSP entré en vigueur début 2024 présente un coût global optimisé après avoir été âprement négocié, le ralentissement de l'inflation devrait permettre d'escompter sur un contexte un peu moins défavorable dans les années à venir, sans pour autant que cela ne fasse disparaître l'effet de ciseau. Ce dernier résulte en effet d'évolutions différentielles tendancielle de moyen et de long terme entre les rythmes de progression de la masse salariale servant d'assiette au VM, forcément pénalisé tant par la démographie locale stagnante que par la robotisation croissante de l'industrie automobile, et ceux des coûts des services de transports urbains autrement plus dynamiques.

### Évolution de l'épargne brute du Budget Annexe des transports



L'épargne brute dégagée au CA 2023 est inférieure à celle constatée en 2022 à hauteur de 2 M€ et sans la subvention versée par le Budget Général de 1,35 M€, l'épargne brute ne serait pas de 2,5 M€ mais de 1,15 M€.

### 1.3.1 Les dépenses d'investissement du budget annexe des transports

#### Exécution des dépenses d'investissement (hors dette)

En €	Crédits votés	Réalisations	Restes à réaliser	Annulations
évolitY : Transport Haut Niveau de Service THNS	3 602 490	2 323 624	0	1 278 866
Pistes cyclables	2 472 209	1 524 547	735 161	212 501
Acquisition véhicules	1 665 862	1 149 675	368 953	147 234
Travaux site de la Charmotte CTPM	447 579	378 611	49 969	18 999
Arrêts, terminus, voirie (matériel et aménagement)	435 517	321 399	110 512	3 606
Mise en accessibilité d'arrêts sur les 44 communes	410 749	259 818	149 636	1 295
Grosses réparations voies en sites propres bus	150 000	149 908	92	0
Création de sanitaires aux terminus	83 004	54 817	22 200	5 987
Réalisation d'un quai double - transport scolaire école intercommunale (Brognrad-Dambenois-Allenjoie)	70 000	69 811	0	189
Signalisation Lumineuse Tricolore	66 852	47 607	10 142	9 103
Equipement matériel industriel et outillage	26 243	11 873	3 250	11 120
divers (frais insertion)	3 500	1 728	324	1 448
Travaux de remplacement de la cuve de carburant - évolitY	559	538	0	21
	9 434 563	6 293 957	1 450 238	1 690 368
Opérations d'ordre (Subventions inscrites au compte de résultat, Constatation de la créance TVA, Régularisation patrimoniale)	462 475	462 475	0	0
	9 897 038	6 756 432	1 450 238	1 690 368

## Les dépenses réalisées en 2023 → 6 294 K€

Elles comprennent :

### Le projet évolity

→ 2 324 K€, dont :

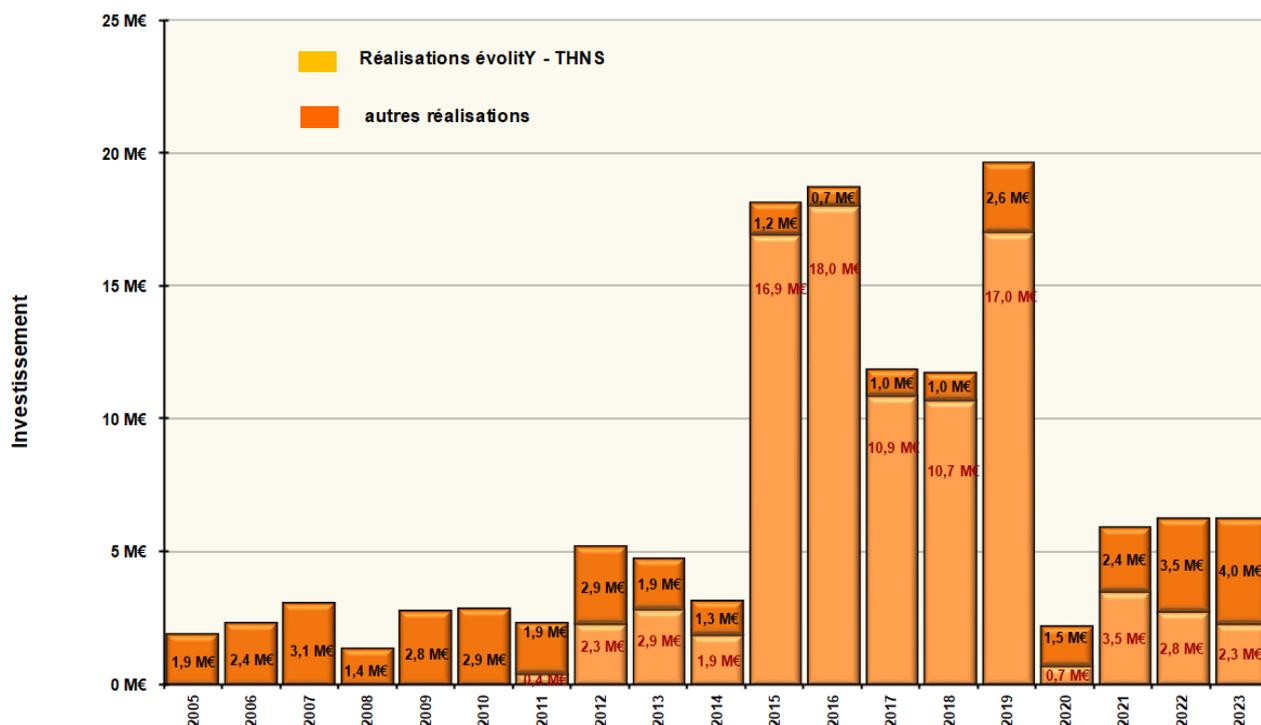
- 1 595 K€ de travaux ;
- 248 K€ d'acquisitions foncières et les études ;
- 234 K€ d'acquisition de bornes information voyageurs (BIV) L3 ;
- 218 K€ pour une annulation de titre 2023 en raison d'une rectification de tiers ;
- 28 K€ d'acquisition d'abribus Ligne THNS 3 ;
- 1 K€ pour la mission de sécurité et de protection de la santé (SPS) L3.

### Les autres postes d'investissement

→ 3 970 K€, dont :

- 1 524 K€ d'aménagement des pistes cyclables ;
- 1 150 K€ d'acquisition de véhicules ;
- 379 K€ pour l'aménagement et les grosses réparations du site de la Charmotte ;
- 321 K€ de travaux d'aménagement des arrêts de bus, terminus et de la voirie ;
- 260 K€ de mise en accessibilité des arrêts des 43 communes ;
- 150 K€ de grosses réparations voies en sites propres bus ;
- 70 K€ de réalisation d'un quai double pour le transport scolaire - école intercommunale (Brognard - Dambenois - Allenjoie) ;
- 55 K€ pour la création de sanitaires aux terminus ;
- 47 K€ pour l'aménagement des locaux, acquisition de matériel et outillage ainsi que l'étude de programmation et modernisation des carrefours à feux du service Signalisation Lumineuse Tricolore (SLT) ;
- 12 K€ de matériel industriel et d'outillage ;
- 2 K€ de frais d'insertion.

## Les dépenses d'investissement



### Les reports 2023 → 1 450 K€

Ces crédits, engagés, mais non décaissés au 31 décembre incluent une part des crédits :

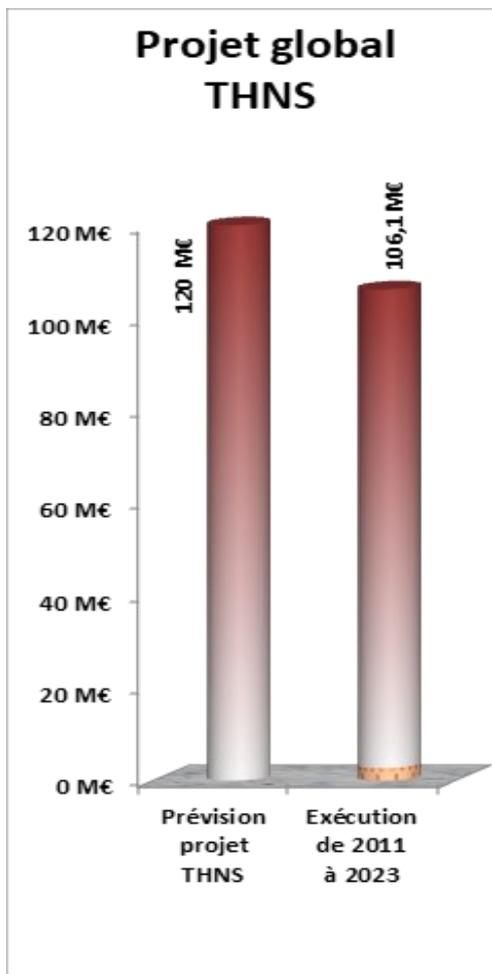
- **735 K€** pour l'aménagement des pistes cyclables ;
- **369 K€** pour l'acquisition de véhicules ;
- **150 K€** pour la mise en accessibilité d'arrêts sur les 43 communes ;
- **111 K€** pour le matériel et l'aménagement des arrêts, terminus et voirie ;
- **50 K€** pour les travaux sur le site de la Charmotte ;
- **22 K€** pour la création de sanitaires aux terminus ;
- **10 K€** pour la SLT ;
- **3 K€** pour l'équipement en matériel industriel et outillage.

### Les annulations 2023 → 1 690 K€

Elles concernent principalement :

- le projet THNS pour **1 279 K€**, dont 1 019 K€ pour les travaux, 167 K€ pour les acquisitions foncières et les frais d'études, 58 K€ pour l'acquisition de BIV de la ligne 3 du THNS, 25 K€ pour l'acquisition d'abribus L3, 9 K€ pour les frais de géomètre et mission SPS et 1 K€ pour les frais d'annonce ;
- les pistes cyclables pour **213 K€**, dont 126 K€ pour les travaux et les études des liaisons de Glay à Meslières, du pont de la Bollardière au pont de Gland à Audincourt, de Brognard à la Base de loisirs, à Vieux-Charmont pour la sécurisation de la traversée rue de Brognard , du Collège Lou Blazer à l'Eurovéloroute 6, de Dung à Présentevillers ainsi que le schéma d'agglomération, 42 K€ pour les acquisitions de terrain et les frais de géomètre notamment pour la liaison de Dasle à Vandoncourt, 20 K€ pour l'acquisition de terrain et les travaux de la piste cyclable Audincourt / Seloncourt / Hérimoncourt, 13 K€ pour l'acquisition de terrain pour la liaison de Bavans à Lougres et 12 K€ pour l'acquisition de signalétique touristique ;
- l'acquisition des véhicules pour **147 K€** ;
- les travaux du site de la Charmotte pour **19 K€** ;
- l'équipement des matériels industriels et outillage pour **11 K€** ;
- la modernisation et mise en conformité des installations (service SLT) pour **9 K€** ;
- la création de sanitaires aux terminus pour **6 K€** ;
- le matériel et l'aménagement des arrêts, terminus et voirie pour **4 K€** ;
- la mise en accessibilité des arrêts des 43 communes pour **1 K€** ;
- les frais d'annonce pour **1 K€**.

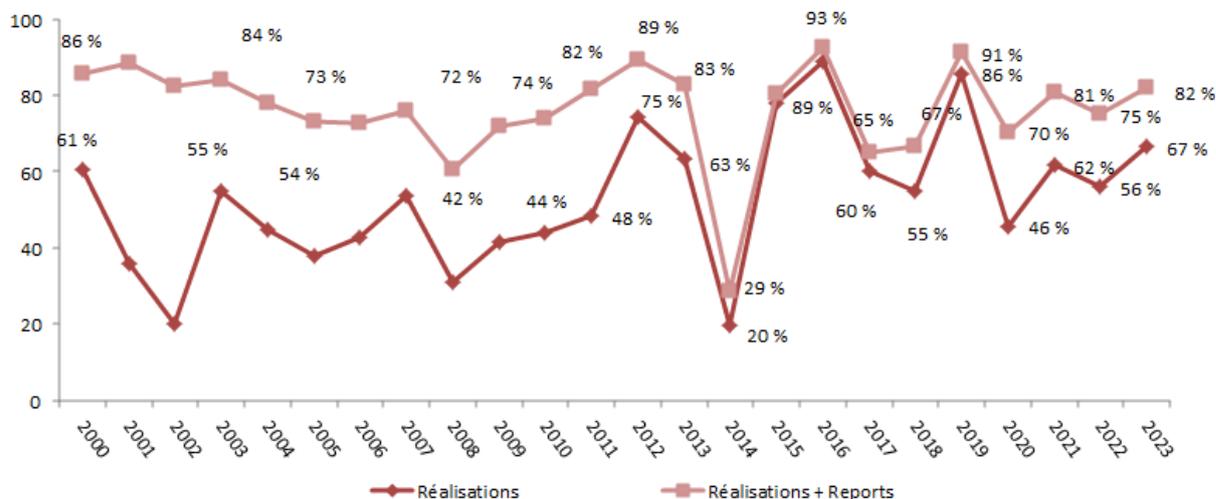
### ÉvolitY-THNS : réalisations en fonctionnement et investissement



Fin 2023, le cumul des dépenses (fonctionnement + investissement) réalisées depuis 2011 pour le projet THNS s'élève à **106,1 M€**, dont :

- 103,4 M€ en investissement, soit **97,4 %** du coût total désormais anticipé du projet ;
- 2,7 M€ en fonctionnement, soit **2,6 %** de ce coût.

### Taux de réalisation des dépenses d'investissement



**Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement s'élève à 67 %.** Si les reports sont pris en compte, ce taux (dit taux d'engagement) atteint **82 %**. Ces taux, comme ceux de 2022 ou de

2021, s'avèrent nettement supérieurs à ceux de 2020, qui avaient été impactés par les conséquences du ralentissement ou de la paralysie de l'activité de nombreuses entreprises.

## 1.3.2 Les recettes d'investissement du budget annexe des transports

### Exécution des recettes d'investissement

En €	Crédits votés	Réalisations	Restes à réaliser	Solde
Réserves (affectation du résultat)	1 325 956	1 325 956	0	0
Pistes cyclables	800 402	340 763	0	459 639
évolitY : Transport Haut Niveau de Service THNS	732 591	681 262	60 000	-8 671
FCTVA	537 000	427 848	0	109 152
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>3 395 949</b>	<b>2 775 830</b>	<b>60 000</b>	<b>560 119</b>
Opérations d'ordre (Constatation de la créance TVA, sortie d'actif, autofinancement complémentaire)	4 281 765	4 265 601	0	16 164
	<b>7 677 714</b>	<b>7 041 431</b>	<b>60 000</b>	<b>576 283</b>

#### Les réalisations 2023 → 1 450 K€

Les principales recettes d'investissement proviennent :

- de financements liés au projet THNS avec **681 K€** de subventions reçues au titre du « Grenelle de l'environnement » et de l'Union européenne (Fonds européen de développement régional - FEDER) ;
- du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) pour **428 K€** ;
- de recettes liées à l'aménagement des pistes cyclables pour **341 K€**, dont 168 K€ de l'État, 150 K€ du Département et 23 K€ de la Région.

#### Les reports 2023 → 60 K€

Ils proviennent d'une part de la subvention de l'État dans le cadre du « Grenelle de l'environnement » pour le projet THNS.

#### Le solde 2023 → 560 K€

Il correspond principalement à des recettes annulées pour -560 K€ provenant :

- d'une subvention de la Région contrat Pôle métropolitain Eurovéloroute pour la Passerelle du Doubs entre Lougres et Colombier-Fontaine pour 182 K€ ;
- d'une subvention de la Région pour le 3<sup>e</sup> tronçon de la piste cyclable Audincourt Hérimoncourt pour 120 K€ ;
- d'une subvention de l'État pour le 3<sup>e</sup> tronçon de la piste cyclable Audincourt Hérimoncourt pour 100 K€ ;
- du FCTVA pour 109 K€ ;
- d'une subvention de la Région contrat Pôle métropolitain Eurovéloroute pour la jonction de Bavans Passerelle Doubs Lougres Colombier-Fontaine pour 58 K€.

Un surplus net de 9 K€ provenant d'une subvention de l'État dans le cadre du Grenelle de l'environnement pour le THNS 3 (8 K€) et de régularisations diverses (1 K€).

## 1.4 LES INVESTISSEMENTS DES AUTRES BUDGETS ANNEXES

### 1.4.1 Les dépenses d'investissement des budgets annexes eau et assainissement

#### Budget annexe eau - présentation par nature de dépenses

Montants en €	Crédits votés	Réalisations	Restes à réaliser	Annulations
Etudes	550 836	24 832	346 920	179 084
Acquisitions	240 222	39 723	117 200	83 299
Travaux et divers	2 755 335	1 480 377	786 241	488 717
<b>Total des dépenses réelles (hors dette)</b>	<b>3 546 393</b>	<b>1 544 932</b>	<b>1 250 361</b>	<b>751 100</b>
Remboursement du capital de la dette	355 900	344 678		11 222
<b>Total des dépenses réelles (y compris dette)</b>	<b>3 902 293</b>	<b>1 889 610</b>	<b>1 250 361</b>	<b>762 322</b>

#### Budget annexe assainissement - Présentation par nature de dépenses

Montants en €	Crédits votés	Réalisations	Restes à réaliser	Annulations
Etudes	400 132	61 965	336 727	1 440
Acquisitions	83 500	23 463	13 247	46 790
Travaux et divers	2 961 294	1 800 610	1 084 456	76 228
<b>Total des dépenses réelles (hors dette)</b>	<b>3 444 926</b>	<b>1 886 038</b>	<b>1 434 430</b>	<b>124 458</b>
Remboursement du capital de la dette	921 026	897 506		23 520
<b>Total des dépenses réelles (y compris dette)</b>	<b>4 365 952</b>	<b>2 783 544</b>	<b>1 434 430</b>	<b>147 978</b>

Les dépenses d'équipement réalisées en 2023 pour 3,4 M€ comprennent notamment :

- **2 862 K€** de travaux sur les réseaux communaux, dont notamment à Sochaux (secteur musée Peugeot et rue des Champs sous la Chaux) pour 475 K€, à Vieux-Charmont (rue des Fossés, rue de Belfort et solde rues des Boigenets et rue Romaine) pour 471 K€, à Noirefontaine (rue du Relais postal) pour 280 K€, à Bethoncourt (secteur nouveau collège et CFA) pour 274 K€, à Étupes (chemin de la Forêts des Bresses et rue du Grand Faubourg) pour 245 K€, à Bart (rue de la mairie et secteur salle des fêtes) pour 140 K€, à Semondans (rue d'Échenans) pour 94 K€, à Montbéliard (rue des Huisselets et réservoir des Miches) pour 94 K€ ;
- **374 K€** pour des travaux de rénovation hors réseaux, dont 209 K€ en assainissement dans les stations, sous-stations et postes de refoulement et 165 K€ pour la rénovation des réservoirs d'eau comme des stations de pompage ;
- **87 K€** d'études de faisabilité pour les ressources alternatives en eau et le schéma directeur ;

Les reports pour 2024 s'établissent à 2,7 M€ et concernent principalement les opérations en cours, telles que :

- les travaux sur réseaux communaux pour 1 100 K€ ;
- les travaux sur les réservoirs d'eau, les stations d'épuration et les forages de reconnaissance pour 705 K€ ;
- des études sur la faisabilité des ressources alternatives d'alimentation en eau potable (AEP) ainsi que le schéma directeur pour 684 K€ ;
- l'acquisition de terrains, en vue notamment de la fiabilisation et de la protection du captage de la ressource en eau potable pour 130 K€.

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement (hors dette) des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement est de 49 % ; toutefois, ce taux atteint 87 % lorsque les reports, correspondant à des dépenses engagées, mais non encore payées, y sont intégrés.

## 1.4.2 Les dépenses d'investissement des budgets annexes des ordures ménagères

Montants en €	Crédits votés	Réalisations	Restes à réaliser	Annulations
Secteur Vallée du Rupt	417 217	280 801	79 707	56 709
Secteur Trois Cantons	445 452	270 619	115 680	59 153
autres secteurs (ex-SIEVOM)	955 694	364 226	434 545	156 923
<b>Total des dépenses réelles (hors dette)</b>	<b>1 818 363</b>	<b>915 646</b>	<b>629 932</b>	<b>272 785</b>
<i>Remboursement du capital de la dette</i>	<i>27 750</i>	<i>27 711</i>		<i>39</i>
<b>Total des dépenses réelles (y compris dette)</b>	<b>1 846 113</b>	<b>943 357</b>	<b>629 932</b>	<b>272 824</b>

### Budgets annexes des ordures ménagères - Présentation par nature de dépenses

Montants en €	Crédits votés	Réalisations	Restes à réaliser	Annulations
Etudes	70 150	62 999	0	7 151
Acquisitions	1 693 784	822 928	627 075	243 781
Travaux	54 428	29 719	2 857	21 852
<b>Total des dépenses réelles (hors dette)</b>	<b>1 818 362</b>	<b>915 646</b>	<b>629 932</b>	<b>272 784</b>
<i>Remboursement du capital de la dette</i>	<i>27 750</i>	<i>27 711</i>		<i>39</i>
<b>Total des dépenses réelles (y compris dette)</b>	<b>1 846 112</b>	<b>943 357</b>	<b>629 932</b>	<b>272 823</b>

**Les dépenses d'investissement 2023 (hors dette)** des budgets annexes ordures ménagères (donc hors ex-PMA 29 relevant du budget général sur cette compétence) avoisinent **916 K€**.

Elles incluent surtout les acquisitions de bacs jaunes pour 372 K€, de matériel roulant pour la collecte pour 359 K€, la mise à jour du fichier des redevables de la REOMI pour 63 K€ et des réparations dans les déchèteries pour 30 K€.

**Les reports sur 2024 s'élèvent à 630 K€**. Ces reports sont inscrits en 2024 sur le budget unique des ordures ménagères créé le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ils recouvrent essentiellement des dépenses liées à la mise en place de la tarification incitative et notamment à l'identification des points de regroupements pour 489 K€.

**Le taux de réalisation des dépenses d'investissement (hors dette) des budgets annexes des ordures ménagères est de 50 %** ; néanmoins, ce taux atteint 85 % lorsque les reports, correspondant à des dépenses engagées, mais non encore payées, y sont intégrés.

### 1.4.3 Les dépenses d'investissement du budget annexe de l'immobilier d'entreprises

Montants en €	Crédits votés	Réalisations	Restes à réaliser	Annulations
Travaux et divers	1 296 799	588 975	454 811	253 013
Dépôts et cautions et dépenses diverses	13 122	13 122	7 281	-7 281
Acquisitions	9 186	1 247	5 555	2 384
Etudes	14 800			14 800
<b>Total des dépenses réelles (hors dette)</b>	<b>1 333 907</b>	<b>603 344</b>	<b>467 647</b>	<b>262 916</b>
<i>Remboursement du capital de la dette</i>	<i>218 387</i>	<i>204 097</i>		<i>14 290</i>
<b>Total des dépenses réelles (y compris dette)</b>	<b>1 552 294</b>	<b>807 441</b>	<b>467 647</b>	<b>277 206</b>

Les dépenses d'investissement 2023 hors dette approchent les 603 K€ et incluent des travaux de réparation sur différents immeubles, tels que ceux sur :

- le bâtiment IP Marti pour 527 K€ ;
- les pépinières d'entreprises pour 31 K€ ;
- les hôtels d'entreprises 1 et 2 : 15 K€ ;
- Numerica : 14 K€.

Les reports d'investissement s'élèvent à 468 K€ et correspondent pour l'essentiel à l'aménagement du bâtiment IP Marti pour 306 K€ et à des travaux décalés sur les différents sites.

#### Taux de réalisation des dépenses d'investissement du budget annexe de l'immobilier d'entreprises

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement hors dette s'établit à 45 %.

Ce taux est porté à 80 %, lorsque les reports y sont intégrés.

### 1.4.4 Les dépenses d'investissement du budget annexe des services à la personne

Montants en €	Crédits votés	Réalisations	Restes à réaliser	Annulations
Acquisitions	33 248	21 255	9 849	2 144
Travaux	55 931	4 411	6 000	45 520
Etudes, frais d'annonces des marchés	608	0	456	152
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>89 787</b>	<b>25 666</b>	<b>16 305</b>	<b>47 816</b>

Les dépenses réelles d'investissement 2023 avoisinent les 26 K€ et recouvrent essentiellement des achats de matériel pour la crèche (séchoir, mobilier extérieur) et l'acquisition d'un copieur pour le service social.

Les reports de dépenses atteignent 16 K€ et comprennent les aménagements extérieurs, et des acquisitions diverses (lits, matelas, etc.).

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement s'établit à 29 %. Ce taux est porté à 47 % lorsque les restes à réaliser y sont intégrés.

### 1.4.5 Les dépenses d'investissement du budget annexe de l'Axone

Montants en €	Crédits votés	Réalisations	Restes à réaliser	Annulations
Acquisitions	22 100	10 597	7 330	4 173
Travaux	108 746	0	97 242	11 504
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>130 846</b>	<b>10 597</b>	<b>104 572</b>	<b>15 677</b>

Les dépenses réelles d'investissement 2023 regroupent 11 K€ et comprennent essentiellement la mise en place de signalétique et l'acquisition de petit matériel.

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est de 8 %. Ce taux est porté à 88 % lorsque les restes à réaliser y sont intégrés.

Les reports de dépenses s'élèvent à 105 K€ et recouvrent des dépenses qui sont à la charge du propriétaire, donc de PMA pour 97 K€ (vidéo protection, luminaires gymnase) et la sécurisation du réseau informatique pour 7 K€.

## 1.5 PRÉSENTATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ENCAISSÉES

### Recettes d'investissement tous budgets confondus

Compte administratif- Montants en €	Crédits votés	Réalisations	Restes à réaliser	Annulations
Budget général	19 539 353	11 323 201	4 656 209	3 559 943
Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement	1 035 369	348 944	496 412	190 013
Budgets annexes des ordures ménagères	434 186	418 106	63 042	-46 962
Budget annexe de l'immobilier d'entreprises	98 399	99 982		-1 583
Budget annexe des transports urbains	2 069 993	1 449 874	60 000	560 119
Budget annexe des services à la personne	66 304	14 085	0	52 219
Budget annexe Axone	130 846	115 169		15 677
<b>Total hors prélèvements sur exercices antérieurs, emprunts et cessions</b>	<b>23 374 449</b>	<b>13 769 361</b>	<b>5 275 663</b>	<b>4 329 425</b>
Prélèvements sur exercices antérieurs	9 318 990	9 318 990		
Emprunts dont :	37 725 966	13 500 000	17 800 000	6 425 966
- Budget général	30 639 407	12 500 000	15 000 000	3 139 407
- Budgets annexes eau et assainissement	98 789			98 789
- Budget annexes ordures ménagères	821 673			821 673
- Budget annexe Immobilier d'entreprises	1 232 343		800 000	432 343
- Budget annexes zones d'activité	1 092 410			1 092 410
- Budget annexe Transports urbains	3 841 344	1 000 000	2 000 000	841 344
Cessions	559 057			559 057
<b>Total général</b>	<b>70 978 462</b>	<b>36 588 351</b>	<b>23 075 663</b>	<b>11 314 448</b>

**Pour le budget général, des recettes réelles d'investissement (hors dette et cessions) de 11,3 M€.**

Elles proviennent principalement :

- du **FCTVA perçu** : 2,6 M€ sur les opérations d'investissement éligibles ;
- de la **DSIL** pour 2,4 M€ et du soutien de l'État par le fonds vert pour 0,6 M€ au titre de l'opération **PSA Sud** ;
- de la **subvention** dans le cadre du **PLH** et des « aides à la pierre » pour 1 M€ ;
- des **subventions** reçues de la Région et du Département dans le cadre de la **construction du nouveau conservatoire** pour 0,8 M€ ;
- des **subventions** obtenues en faveur de la mise en place de la **tarification incitative** pour 0,6 M€ ;
- des subventions dans le cadre de **Territoire d'Innovation** pour 0,5 M€ ;
- des subventions de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de la Région sur la mise en place de la **collecte des biodéchets** pour 0,3 M€ ;
- de la subvention de la Région pour les projets labellisés « **Territoire Intelligent et Durable** » d'un montant de 0,2 M€.

**Les reports de crédits de recettes d'investissement s'élèvent à 4,7 M€** et portent essentiellement sur :

- les subventions attendues pour la construction du nouveau conservatoire :
  - Ville de Montbéliard : 1,6 M€ ;
  - Union européenne à travers le FEDER : 1 M€ ;
  - Département : 0,5 M€ ;
  - Région : 0,3 M€.
- les subventions attendues pour l'aménagement du bâtiment Synapse destiné aux professionnels de santé pour 0,5 M€ ;
- les subventions de l'Agence de l'eau et du Département pour les travaux de renaturation de la Savoureuse à Nommay pour 0,3 M€.

***Pour les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, des recettes réelles d'investissement (hors dette) de 349 K€.***

Les réalisations découlent des subventions de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC) pour 173 K€ et du Département pour 176 K€.

Les reports d'un montant de 496 K€ comprennent essentiellement des subventions de cette Agence de l'eau ou du Département, très souvent perçues avec un décalage par rapport à la réalisation des travaux.

***Pour les budgets annexes des ordures ménagères, des recettes réelles d'investissement (hors dette) de 418 K€.***

Les recettes réalisées incluent notamment **des subventions de l'ADEME pour 151 K€** et le **FCTVA pour 151 K€**. Les reports d'un montant de 63 K€ correspondent au reliquat des subventions attendues de l'ADEME et de la Région pour la mise en place de la collecte des biodéchets.

***Pour le budget annexe de l'immobilier locatif, des recettes réelles d'investissement (hors dette) de 100 K€.***

Ces recettes correspondent principalement au **remboursement par la SEM d'aménagement Sedia** des avances versées par PMA pour la construction de l'Hôtel Tertiaire Numerica pour **83 K€** et à un encaissement de cautions pour 17 K€.

***Pour le budget annexe des services à la personne, des recettes réelles d'investissement (hors dette) de 14 K€.***

Elles comprennent la subvention de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de 7 K€ pour des aménagements extérieurs et l'acquisition de mobilier, du FCTVA pour 4 K€ et la subvention du budget général pour 3 K€.

***Pour le budget annexe de l'Axone, des recettes réelles d'investissement (hors dette) de 115 K€.***

Les recettes correspondent à la subvention du budget général pour couvrir le financement des dépenses relevant du propriétaire, qui en l'espèce ne seront réalisées qu'en 2024.

## II. LES ÉQUILIBRES PRESERVÉS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

---

### 2.1 UNE ANNÉE BUDGÉTAIRE ÉQUILIBRÉE SANS AUGMENTATION DE LA PRESSION FISCALE

#### 2.1.1 Rappel du niveau des taux d'imposition

**Pour 2023, les élus communautaires ont maintenu leur choix de ne pas augmenter la pression fiscale sur les impositions directes.**

Ainsi, les taux demeurent inchangés, depuis 2017, pour :

- la taxe sur le foncier bâti (TFB) : 0,860 % ;
- la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 1,68 % ;
- la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,47 %. Ce taux s'applique désormais à toutes les communes de PMA, la phase de convergence des taux enclenchée après la fusion-extension étant désormais achevée ;
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) : 9,53 %. PMA a retrouvé son pouvoir de taux en 2023 et fixé celui-ci à hauteur du taux moyen pondéré de référence tel que calculé en 2017 au moment de la fusion-extension.

**En 2023, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sont conservés à leur niveau de 2018 :**

- zone A, à taux minoré : 5,82 % ;
- zone B, à taux normal : 6,46 %.

Ces taux, qui s'appliquent sur le territoire des 29 communes de l'ancienne agglomération, demeurent parmi les plus faibles observés dans les agglomérations de la grande région. Toutefois, le produit correspondant de la TEOM ne suffit pas à financer l'ensemble du coût de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ». Comme en témoigne l'état de la TEOM en annexe, il manque au présent CA 2023, près de 2,1 M€ pour couvrir les dépenses effectives de la compétence de l'exercice.

**En 2023, les élus communautaires ont conservé le produit de la taxe GEMAPI à son niveau de 2022.** Pour obtenir ce produit inchangé de 1,1 M€, les taux additionnels correspondants calculés en conséquence par la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) ont été les suivants :

- 0,363 % sur la THRS (0,761 % en 2022) ;
- 0,452 % sur la TFB (0,412 % en 2022) ;
- 0,521 % sur la TFNB (0,489 % en 2022) ;
- 0,513 % sur la CFE (0,491 % en 2022).

## 2.1.2 Produits fiscaux encaissés en 2023

Sur 2023, PMA a encaissé, au titre des rôles généraux et des fractions de la valeur ajoutée (TVA - perçue en contrepartie de la suppression de la THRP et de celle de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)), un produit global de près de 54,4 M€.

À ce produit, s'ajoutent près de 9,6 M€ de TEOM, en augmentation de 6,6 % par rapport à 2022.

De plus, PMA a encaissé, en 2023, 366 K€ de rôles supplémentaires, dont 359 K€ au titre de la CFE.

Les produits fiscaux, hors rôles supplémentaires, se répartissent entre :

• **les fractions de TVA : près de 32,1 M€ au total :**

- La fraction de TVA en compensation de la suppression de la THRP : 19,65 M€ constatés au CA 2023. Calculée en 2021 dans le cadre d'une compensation à l'euro près, cette fraction évolue depuis 2022 en fonction de la dynamique de TVA nationale. La recette 2023 augmente de 522 K€ par rapport au montant du CA 2022. Toutefois, il ne s'agit pas du montant définitif de la fraction 2023, mais seulement du montant actualisé. En effet, le montant définitif, notifié en début d'année 2024 au regard du montant de TVA nationale définitive 2023, est de 19,48 M€. Le différentiel de 171 K€ est prélevé sur les avances de fiscalité de mars 2024 ;

Fraction de TVA - suppression THRP	2022	2023	
Montant prévisionnel (≈ mars année N)	17,96 M€	20,10 M€	
Montant actualisé (≈ octobre année N)	19,13 M€	19,65 M€	Montant figurant au CA
Montant définitif (≈ mars année N+1)	18,95 M€	19,48 M€	
Différentiel entre le montant définitif et le montant actualisé (prélevé en N+1)	-0,18 M€	-0,17 M€	Dépenses

- La fraction de TVA en compensation de la suppression de la CVAE : 12,45 M€ reçus au CA 2023. Cette fraction comporte deux parts :

- \* une part fixe correspondant à la moyenne des recettes de CVAE des années 2020, 2021, 2022 et 2023 (produits et compensations d'exonérations), qui incorpore dans ce socle les réductions de produits des années défavorables à l'activité industrielle de la crise de la Covid-19. Pour PMA, le montant de cette part fixe est de 12 M€ ;
- \* une part correspondant à la dynamique, si elle est positive, de la fraction de TVA calculée au niveau national. Cette fraction est affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires. Un tel mécanisme doit permettre de maintenir

l'incitation pour les collectivités locales à attirer de nouvelles activités économiques sur leur territoire (avec notamment la prise en compte de la valeur locative foncière pour un tiers et les effectifs salariés pour deux-tiers). Pour PMA, le montant de cette part dynamique s'avère de 418 K€.

Ce produit de la fraction de TVA progresse de 116 K€ par rapport au produit de CVAE constaté pour la dernière fois au CA 2022. Toutefois, ce montant n'est pas encore le montant définitif de la fraction 2023, mais seulement le niveau actualisé. En effet, le montant définitif, notifié en début d'année 2024 au regard du montant de TVA nationale définitive 2023, s'est établi à 12,34 M€. Le différentiel de 103 K€ a été prélevé sur les avances de fiscalité de mars 2024.

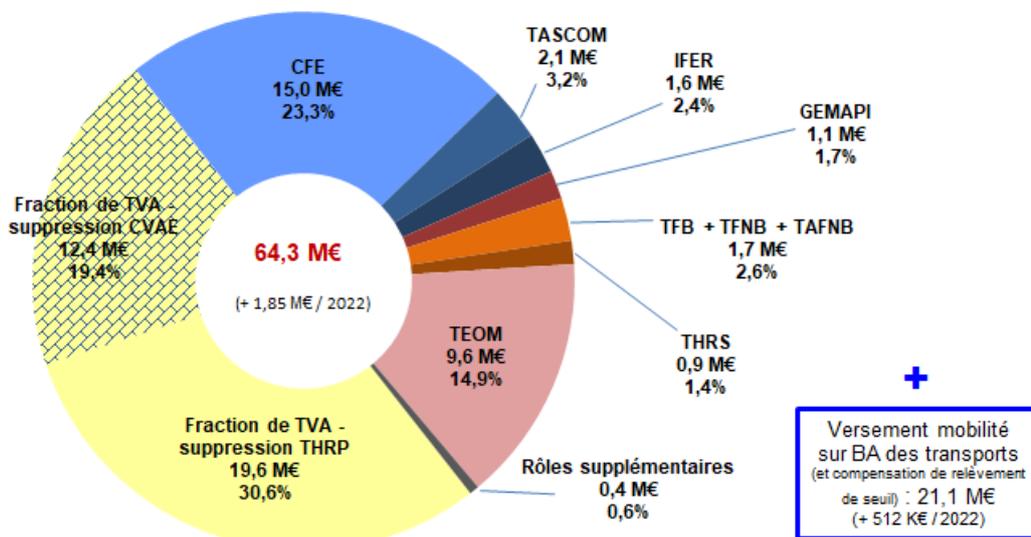
- **la CFE : 15 M€.** Ce produit augmente de 1 M€ (+7,1 %) par rapport à 2022. Cette hausse traduit une évolution des bases des locaux industriels soumis à la revalorisation forfaitaire (7,13 %) ainsi qu'une légère progression des bases des locaux professionnels et commerciaux évalués en fonction de grilles tarifaires mises à jour annuellement par l'administration fiscale ;
- **la THRS : 0,9 M€.** Le produit des rôles généraux de THRS progresse de plus de 336 K€ par rapport à 2022. Cette hausse importante survient après la mise en place du service « gérer mes biens immobiliers », qui a conduit à de nombreuses erreurs déclaratives et donc à l'émission à tort d'avis d'imposition ;
- **la TFB : plus de 1,5 M€.** Le produit de TFB a peu évolué entre 2022 et 2023 : 69 K€, soit +4,7 % ;
- **la TFNB et sa taxe additionnelle : 117 K€.** Le produit de TFNB 2023, plus de 23 K€, est relativement stable par rapport à 2022 (+1,6 K€). Celui de la taxe additionnelle, de près de 94 K€, croît de plus de 9 % par rapport à 2022 (+7,8 K€) ;
- **les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) : près de 1,6 M€ (+5,2 %).** Ce produit augmente de près de 78 K€ par rapport à 2022. Cette recette des IFER provient principalement des transformateurs électriques (plus de 1 M€) et des stations radioélectriques (près de 0,4 M€) ;
- **la TEOM : plus de 9,5 M€.** Elle progresse de près de 0,6 M€ par rapport à 2022 (+6,6 %), incluant le reversement par la commune de Dambelin du produit de TEOM qu'elle perçoit directement (25,8 K€ en 2023) ;
- **la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 2 M€.** Le produit de TASCOM 2023 s'accroît légèrement par rapport à 2022 (+0,63 K€, soit +3,2 %) (produit collecté entre octobre 2022 et septembre 2023) ;

- **la taxe GEMAPI : 1,1 M€**, montant inchangé par rapport à 2022. Cette taxe, qui finance les dépenses de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, est additionnelle à la THRS, à la TFB, à la TFNB et à la CFE. Les élus communautaires en votent, chaque année, le produit et les services fiscaux en déterminent les taux correspondants. En application de la réforme des valeurs locatives des établissements industriels (réduction de 50 %), une partie du produit voté est pris en charge par l'État sous forme de dotation (62 K€). Aussi, le produit fiscalisé se retrouve donc réduit du montant de cette allocation compensatrice ;
- **la taxe de séjour : près de 28 K€**. Son produit augmente par rapport à 2022 (+13 K€, soit +92 %). La taxe de séjour a été instituée sur le territoire de PMA (hors Arbouans, Montbéliard et Sochaux, qui avaient déjà établi leurs propres taxes municipales) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Conformément à la convention d'objectifs et de moyens pour la période 2021-2023 signée entre PMA et l'association « Pays de Montbéliard Tourisme », le produit de cette taxe 2023 sera reversé en 2024 à l'office de tourisme afin de renforcer les moyens alloués aux actions qu'il mène pour renforcer l'attractivité du territoire.

**Au total, les produits fiscaux encaissés par PMA en 2023, sur son budget général, s'élèvent à près de 64,3 M€ (+2,98 % par rapport à 2022).**

**Sur le budget annexe des transports urbains, le VM et sa compensation liée au relèvement du seuil de neuf à au moins onze salariés, représentent, en 2023, une recette de 21,1 M€. Ce produit se redresse de 0,5 M€ par rapport à 2022, mais n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant la crise liée à la Covid-19.**

### Produit fiscaux 2023 - Budget général



## 2.2 DES CONTRAINTES FORTES PESANT SUR LES AUTRES RECETTES COURANTES

### 2.2.1 Des concours financiers en légère augmentation

Les concours financiers de l'État sont, en 2023, en légère augmentation par rapport à 2022 : 38,7 M€ (+1,03 M€, +2,7 %). Ce montant intègre une part importante (21,4 %, soit 8,3 M€) d'allocations qui doivent compenser la perte de ressources fiscales résultant de la réduction de moitié des valeurs locatives des établissements industriels.

En 2023, PMA a perçu une dotation globale de fonctionnement (DGF) de 15,9 M€, elle-même composée de deux dotations :

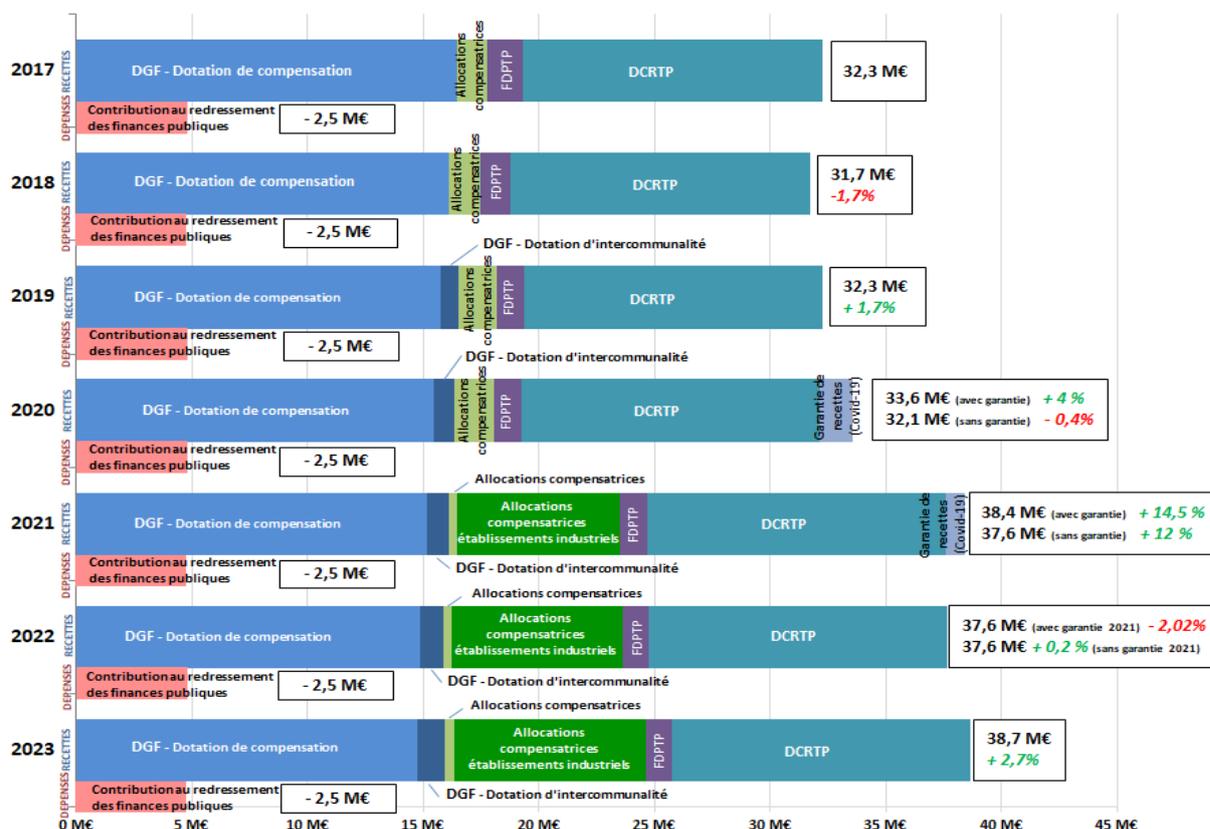
- une dotation de compensation de près de 14,8 M€. Intégrée au sein des variables d'ajustement afin de financer notamment la progression de la péréquation et les évolutions de population, cette dotation diminue encore en 2023. La perte de produit subie par PMA est, en 2023, de 85 K€ ;
- une dotation d'intercommunalité de 1,15 M€. L'évolution de son attribution par habitant est plafonnée à +10 % maximum par an. Cette dotation, que PMA perçoit de nouveau sur la base d'un montant minimal par habitant depuis la réforme de la DGF de 2019, demeure encore inférieure à son niveau cible théorique (2,5 M€).

PMA perçoit également la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Cette DCRTP est représentative des pertes de recettes liées à la suppression de la taxe professionnelle. En 2023, le montant de la DCRTP demeure avec 12,9 M€, stable par rapport à 2022.

L'agglomération a, par ailleurs, reçu près de 8,7 M€ d'allocations compensatrices des exonérations et réductions de base de fiscalité locale. Parmi ces recettes, la plus importante concerne la compensation de la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels. Elle s'applique à la CFE, à la TF et à la taxe GEMAPI et représente au total près de 8,3 M€. Cette allocation s'accroît de plus de 0,9 M€ par rapport à 2022 en raison de l'évolution des bases exonérées de CFE (+10,7 %).

PMA a enfin encaissé une recette du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) de 1,17 M€. Le FDPTP est alimenté par une dotation de l'État et réparti par le Conseil départemental entre les communes et les collectivités dites « défavorisées » de son territoire. Le produit 2023 reste en relative stabilité par rapport à 2022, car, maintenu au niveau national, il n'évolue localement qu'en fonction de l'évolution des critères de répartition.

#### Concours de l'État et contributions au redressement des finances publiques



## 2.2.2 Des prélèvements sur recettes pénalisants : prélèvement pour le redressement des finances publiques et FPIC

Chaque année, PMA subit des prélèvements nationaux qui pénalisent lourdement l'équilibre de la section de fonctionnement du budget général et réduisent ainsi son autofinancement.

### La contribution au redressement des finances publiques

Depuis 2014 et jusqu'en 2018, la contribution au redressement des finances publiques de PMA était imputée sur l'ancienne dotation d'intercommunalité ainsi que sur les recettes fiscales pour le solde. Depuis lors, **cette contribution demeure gelée à son montant de 2018, soit une ponction de près de 2,5 M€ et est prélevée sur les recettes fiscales.** Une telle contribution, par son volume, place PMA au premier rang des EPCI les plus pénalisés de France. Ainsi, depuis 2014, la contribution au redressement des finances publiques représente pour PMA une dépense globale de 34,6 M€.

### Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le FPIC forme un mécanisme de péréquation qui prélève une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à d'autres intercommunalités et communes disposant d'un potentiel financier moins important.

Par délibération du 28 septembre 2023, les élus communautaires ont approuvé l'application de la révision « libre » afin de permettre la prise en charge totale par PMA de la **contribution de droit commun des communes, soit 1,2 M€.** La contribution de PMA au FPIC correspond donc, en 2023, à la contribution de l'ensemble intercommunal (EPCI + communes) et atteint **3,17 M€.** Cette contribution diminue de 0,24 M€ par rapport à 2022, ce qui témoigne en fait d'une réduction objective de l'écart de potentiel fiscal entre le Pays de Montbéliard et la moyenne nationale.

## 2.2.3 Des subventions reçues en relatif repli

**Les subventions perçues par PMA diminuent conjoncturellement de -1 M€ pour atteindre 3,1 M€.** Cette baisse s'explique essentiellement, en effet, par la non reconduction sur 2023 des subventions versées par l'ADEME et la Région pour la mise en place de la collecte et de la valorisation des biodéchets pour -300 K€ et aussi par la diminution des soutiens financiers des éco-organismes Citéo, ÉcoDDS (déchets diffus spécifiques), et Éco Mobilier pour le tri sélectif de l'ordre de -500 K€. Les encaissements des participations de ces éco-organismes ne sont pas linéaires et varient sensiblement d'une année à l'autre en raison des projets éligibles à ces aides qui ne sont pas forcément les mêmes à chaque exercice comme en raison de décalages dans les versements. S'agissant de ces recettes, des rattrapages sont donc attendus sur 2024.

Certaines autres subventions n'ont pas été reconduites sur 2023, comme l'accompagnement du parcours cybersécurité par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'informations (ANSSI) pour -90 K€, ou encore l'aide de l'État pour le dispositif Cité de l'emploi (-200 K€).

Le reste des subventions ou participations demeure relativement stable : elles se composent principalement des aides de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour son programme national (PNRU), des soutiens de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC, État) pour le conservatoire, des subventions perçues dans le cadre de TIGA ou encore des participations des communes au service des gardes nature communautaires et pour la SLT.

## 2.2.4 Des produits des services en léger recul

**Les produits des services diminuent de -0,2 M€.** Ces recettes passent ainsi de 5 M€ en 2022 à 4,8 M€ en 2023. Cette diminution s'explique principalement par la baisse du produit des ventes issues de la collecte sélective (papiers, cartons, plastiques, verre, ferraille, aluminium) pour -350 K€, car le prix de rachat en 2023 de ces produits s'est effondré (il correspond au prix plancher prévu dans les conventions alors qu'en 2022 le cours de ces mêmes produits avait atteint son niveau le plus élevé depuis 2020). La redevance spéciale concernant les déchets des professionnels baisse également de -250 K€ du fait de la réduction de moitié de la fréquence des levées en 2023 avec le passage au bac jaune. S'ajoute également la perte des recettes générées par l'exploitation de l'Axone (-200 K€), qui étaient comptabilisées au budget général sur le second semestre 2022 comme les prestations refacturées aux

organisateur de spectacles (nettoyage des locaux, fluides, mise en configuration de la salle, accueil, gardiennage, etc.), mais qui se retrouvent, sur 2023, enregistrées au budget annexe de l'Axone.

Ces diminutions sont toutefois réduites par l'augmentation du produit des inscriptions au conservatoire (+100 K€) et par le remboursement des frais de personnel par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pour les agents du budget général accomplissant des missions relevant de ces services publics (+500 K€).

Les autres principaux produits comme les recettes du laboratoire, la facturation des apports d'encombrants sur le site de Montévillers ou de déchets verts à la compostière restent stables.

## 2.2.5 Autres recettes de fonctionnement

### **Les cessions 2023 augmentent par rapport à 2022**

Elles s'établissent à 0,3 M€ contre 0,2 M€ en 2022.

Pour l'essentiel, il s'agit de la vente du bâtiment Monnin sur la zone du Moulin à Dampierre-les-Bois et des terrains de l'ancien foyer de l'Association montbéliardaise d'aide aux travailleurs (AMAT) à Audincourt pour un total de 225 K€.

Ont été également cédés un camion de collecte des ordures ménagères, des véhicules, du matériel technique, ainsi que quelques parcelles de terrains.

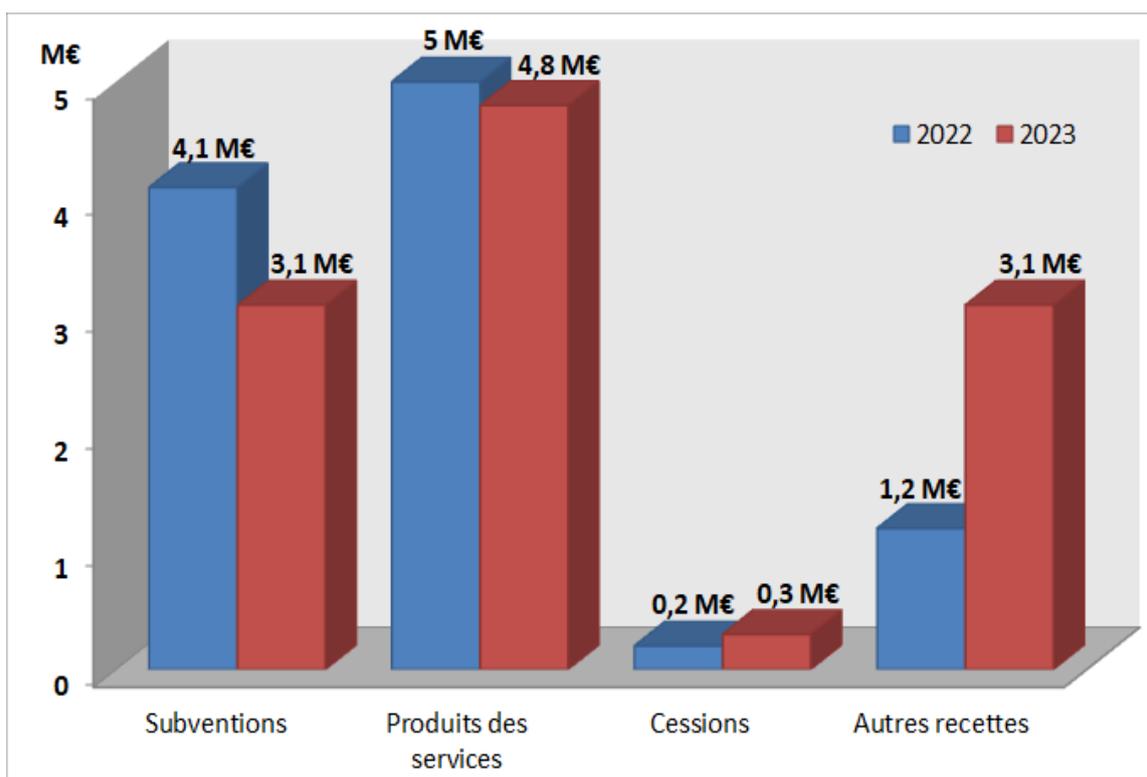
### **Les autres recettes hors cessions augmentent par rapport à 2022**

Elles s'établissent à 3,1 M€ en 2023 contre 1,2 M€ en 2022. Cette augmentation provient notamment des reprises de deux provisions qui avaient été constituées face aux risques contentieux notamment découlant de la mise en cause d'une part au titre de la DSP conclue avec Véolia pour la période de 1993 à 2022 pour 1,8 M€ et d'autre part vis-à-vis des risques spécifiques des emprunts structurés pour 260 K€ (le prêt sensible contracté auprès de Dexia a été remboursé par anticipation en fin d'année 2023).

Ces augmentations sont toutefois réduites par la perte de la redevance d'affermage de l'Axone versée par S-Pass dans le cadre de la DSP, dont l'exploitation est revenue en régie au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et aussi par la diminution des remboursements des arrêts maladie par l'assureur de PMA (Sofaxis), compte tenu de la réduction contractuelle de type de risques effectivement ouverts.

Les autres recettes (régularisations comptables rattachements, et autres annulations de mandats sur exercice antérieur) demeurent relativement stables en 2023.

### *Evolution des recettes non fiscales en M€*



## Récapitulation des recettes de fonctionnement

Evolution des réalisations par rapport à 2022	Compte Administratif 2023	Crédits votés (en €)	Réalisations (en €)	Soldes (en €)	Taux de réalisation 2023
2%	<b>Produit de la fiscalité</b> (incluant la fraction de TVA en compensation de la THRP et de la CVAE)	54 882 221	<b>54 767 657</b>	-114 564	100%
0%	<b>FNGIR + DCRTP</b>	36 928 233	<b>36 928 233</b>	0	100%
4%	<b>Dotations de l'Etat</b>	24 624 736	<b>24 661 355</b>	36 619	100%
7%	<b>TEOM</b>	9 562 481	<b>9 559 163</b>	-3 318	100%
-26%	<b>Subventions perçues</b>	4 385 664	<b>3 051 138</b>	-1 334 526	70%
-5%	<b>Produits des services</b> (vente de biens, prestations de services rendues ...)	5 944 141	<b>4 774 976</b>	-1 169 165	80%
13%	<b>Cessions mobilières et immobilières</b>	0	<b>267 089</b>	267 089	/
2%	<b>Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)</b>	1 116 100	<b>1 166 167</b>	50 067	104%
160%	<b>autres recettes</b>	3 069 606	<b>3 281 544</b>	211 938	107%
		140 513 182	<b>138 457 322</b>	-2 055 860	99%

En 2023, PMA a encaissé une fraction de la valeur ajoutée nationale (TVA) perçue en contrepartie de la suppression de la CVAE. Le montant du produit de la fiscalité en 2023 augmente avec la forte revalorisation

légale des bases de la fiscalité locale (+7,1 %) et les dotations de l'État avec les allocations compensatrices de CFE découlant de la révision des valeurs locatives des locaux industriels.

## 2.2.6 Les recettes des Budgets Annexes

### 2.2.6.1 Services de l'Eau et de l'Assainissement

Comptes Administratifs des Budgets Annexes eau et assainissement (en €)	Redevances facturées dans le prix de l'eau	Vente de produits / Prestations de services	Subventions perçues	Remboursement de frais	autres produits divers	Total
Eau	1 433 042	881 532	16 417	133 473	20 238	2 484 702
Assainissement	2 234 998	485 825	402 124	269 964	185 059	3 577 970
<b>Total</b>	<b>3 668 040</b>	<b>1 367 357</b>	<b>418 541</b>	<b>403 437</b>	<b>205 297</b>	<b>6 062 672</b>

Le taux de réalisation global des recettes réelles de fonctionnement pour ces deux budgets atteint 101 %.

Les recettes perçues sur l'ensemble de ces budgets proviennent surtout des redevances assises sur les volumes d'eau fournis ou traités et comprises, à ce titre, dans les facturations aux usagers pour près de **3,7 M€**.

Les **1,4 M€ de produits des services** découlent notamment de la **vente d'eau au Grand Belfort pour 779 K€**, de la **facturation aux usagers des études ou diagnostics conformité d'assainissement et autres participations pour 205 K€**, des **loyers et des indemnités d'occupation du domaine public pour 383 K€**.

Les **subventions perçues s'élèvent à 418 K€**. Elles incluent essentiellement les primes d'épuration pour le bon fonctionnement des stations versées par l'Agence de l'eau.

Les **remboursements de frais s'élèvent à 403 K€**.

Pour l'essentiel, il s'agit des remboursements de Véolia Eau dans le cadre de la DSP, des frais de contrôle, des charges de personnel (cotisations retraite des agents détachés) et de la TEOM ainsi que des remboursements des charges de personnel par le budget général des agents accomplissant des missions liées à la gestion des eaux pluviales urbaines.

Les **produits divers de 205 K€** comprennent principalement la subvention reçue du budget général pour 124 K€ pour prendre en charge jusqu'en 2026 la part d'emprunt correspondant au traitement des déchets verts de la co-compostière ainsi que des remboursements d'assurance, des régularisations comptables, et des indemnités pour non-conformité de branchements.

### 2.2.6.2 Services des Ordures Ménagères (hors secteurs à la TEOM)

Comptes Administratifs des Budgets Annexes des ordures ménagères (en €)	REOM REOMI	Remboursement de frais	Vente de produits résiduels	Produits exceptionnels	Subventions perçues	Total
Secteur de la Vallée du Rupt	226 443	0	0	8 845	0	235 288
Secteur des Trois Cantons	444 460	0	32 244	4 236	6 000	486 940
Autres Secteurs	545 948	153 376	31 764	242	3 100	734 430
<b>Total</b>	<b>1 216 851</b>	<b>153 376</b>	<b>64 008</b>	<b>13 323</b>	<b>9 100</b>	<b>1 456 658</b>

Le taux de réalisation global des recettes réelles de fonctionnement pour ces budgets est de 92 %.

Ces principales recettes sont les redevances d'enlèvement des ordures ménagères (REOM ou REOMI), pour **1,2 M€**, dont le produit a été encaissé par le comptable public.

Ces **remboursements de frais pour 153 K€** concernent les refacturations entre le budget général et le budget annexe ordures ménagères de l'ex-SIEVOM « autres secteurs ». Elles couvrent la part des dépenses correspondant aux communes de Dambelin (TEOM) et Pont-de-Roide-Vermondans (sans TEOM, ni REOM), dont les recettes sont perçues au budget général.

Les ventes de produits résiduels provenant des déchèteries ont rapporté **64 K€**.

Les produits exceptionnels de **13 K€** concernent principalement des régularisations comptables.

Les subventions versées à PMA par les éco-organismes (Eco-Mobilier, D3E, etc.), par la Région et l'ADEME pour la mise en place de la collecte et la valorisation des biodéchets s'élèvent à **9 K€**.

### 2.2.6.3 Service de l'Immobilier Locatif

Compte Administratif du Budget Annexe de l'immobilier locatif (en €)	Produits des loyers	Remboursement de frais	Produits exceptionnels	Dividendes	Prestations de services	Total
Immobilier locatif	891 142	97 482	71 165	68 045	22 074	1 149 908

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement se monte à **100 %**. Ce résultat témoigne du caractère prudent de la prévision budgétaire.

Le volume des loyers encaissés en 2023 atteint **891 K€**, qui provient d'un très bon taux d'occupation des locaux.

Le remboursement des frais par les locataires s'élève à **97 K€** et les prestations fournies à ces derniers à **22 K€**.

Les produits exceptionnels de **71 K€** comprennent principalement des remboursements d'assurance et des régularisations comptables.

Le versement de dividendes par la société d'économie mixte Pays de Montbéliard immobilier d'entreprises (SEM PMIE) à PMA représente **68 K€**.

### 2.2.6.4 Zones d'Activités Économiques - ZAE

Comptes Administratifs des Budgets Annexes des Zones d'Activités Économiques (en €)	Vente de terrains aménagés	Divers	Total
Zone du Charmontet	99 140	0	99 140
Zone de Technoland I	202 875	0	202 875
<b>Total</b>	<b>302 015</b>	<b>0</b>	<b>302 015</b>

En 2023, sur la zone du Charmontet, 4 957 m<sup>2</sup> ont été vendus à la société Storage, entreprise spécialisée dans la création de box de stockage pour **99 K€** et sur la zone de Technoland, 1 009 m<sup>2</sup> ont été vendus à Europe Utilitaire Poids Lourds (EUPL), partenaire du groupe MAN, pour agrandir son atelier de maintenance et de réparation et 7 106 m<sup>2</sup> à la SCI EVE II afin d'implanter un hôtel d'entreprises pour au total **203 K€**.

Sur la zone du Charmontet, il reste 12 077 m<sup>2</sup> de terrains cessibles et 5 214 m<sup>2</sup> sur la zone de Technoland I.

En cas de déficit en fin d'opération, ce dernier devra, lors de la clôture de chacun des budgets annexes, être financé par le budget général via le versement d'une subvention d'équilibre.

### 2.2.6.5 Service des transports

Compte Administratif du Budget Annexe des Mobilités (en €)	Versement Mobilités	Subventions, dotations et autres participations perçues	Subventions du Budget Général	Produits divers	Redevance versée par Marfina-Moventis	Total
Mobilités	21 113 463	4 282 020	1 350 204	510 700	321 680	27 578 067

Le taux de réalisation global des recettes réelles de fonctionnement atteint 101 %.

Le VM, principale recette, rapporte 21,1 M€ en 2023, soit une progression de l'ordre de +0,5 M€ par rapport à l'année 2022, de +1,9 M€, par rapport à 2021, et de +2,4 M€ par rapport à 2020, années qui avaient été très négativement impactées par la crise sanitaire de la Covid-19, comme par les perturbations de l'activité en résultant dans l'industrie et les services générant une forme de sous activité.

Les subventions pour 4,3 M€ comprennent des dotations financières versées par l'État (1,3 M€) et par la Région (2,8 M€) pour le transport scolaire comme par les communes pour la gestion de la SLT.

Les 511 K€ de produits divers englobent l'aide exceptionnelle versée de l'État aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM), des remboursements d'assurance et des régularisations comptables.

Le versement par Marfina-Moventis pour 322 K€ comprend la redevance d'usage classique due à PMA de 280 K€ pour les biens que l'agglomération a mis à disposition conformément à la convention de DSP, mais également le reliquat du remboursement définitif sur 2023 de 42 K€ compensant les dépenses non supportées par Marfina en 2020 (notamment en termes de coûts kilométriques) pendant la période de confinement.

### 2.2.6.6 Services à la Personne

Compte Administratif du Budget Annexe du Service à la Personne (en €)	Subvention du Budget Général	Participations de la CAF et du Département	Produits des inscriptions	Produits divers	Total
Crèche de Colombier-Fontaine	271 538	211 464	89 375	5 041	577 418
Service commun	408 168	63 736	23 479	11 063	506 446
Gestion du service et des projets	122 550				122 550
<b>Total</b>	<b>802 256</b>	<b>275 200</b>	<b>112 854</b>	<b>16 104</b>	<b>1 206 414</b>

Le taux de réalisation global des recettes réelles de fonctionnement représente 93 %.

La subvention d'équilibre du budget général, principale recette, s'établit à 802 K€ pour l'ensemble des deux secteurs et pour la gestion du service et des projets (personnel d'encadrement intervenant sur les deux secteurs).

Les participations de 275 K€ proviennent de la CAF à travers le contrat enfance jeunesse (CEJ), pour 251 K€ et du Département pour 24 K€ dédiés à l'action sociale et de la jeunesse.

Le produit des inscriptions s'élève à 112 K€ et concerne la crèche de Colombier-Fontaine pour 89 K€ comme le portage des repas à domicile pour 23 K€.

La recette de 16 K€ provient essentiellement des remboursements par l'assureur des arrêts maladie des agents.

### 2.2.6.7 Axone

Compte Administratif du Budget Annexe de l'Axone (en €)	Prestations refacturées	Subventions du Budget Général	Locations de salles	autres prestations	Total
Axone	908 637	654 135	233 098	49 759	1 845 629

**Le taux de réalisation global des recettes réelles de fonctionnement représente 81 %.**

**Les prestations refacturées**, principale recette, s'établissent à **909 K€** et correspondent aux différents services (nettoyage, montage, accueil, sécurité, etc.) que l'Axone met à la charge des organisateurs de manifestations.

**Les subventions du budget général s'élèvent à 654 K€** et se décomposent en 525 K€ pour les charges d'exploitation et en 129 K€ pour les charges du propriétaire.

**Les locations des différentes salles ont rapporté 233 K€ en 2023.**

**Les autres prestations de 50 K€** comprennent une régularisation sur une facture d'électricité (avoir Engie) et des prestations de *merchandising*.

## 2.3 L'EXÉCUTION 2023 DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

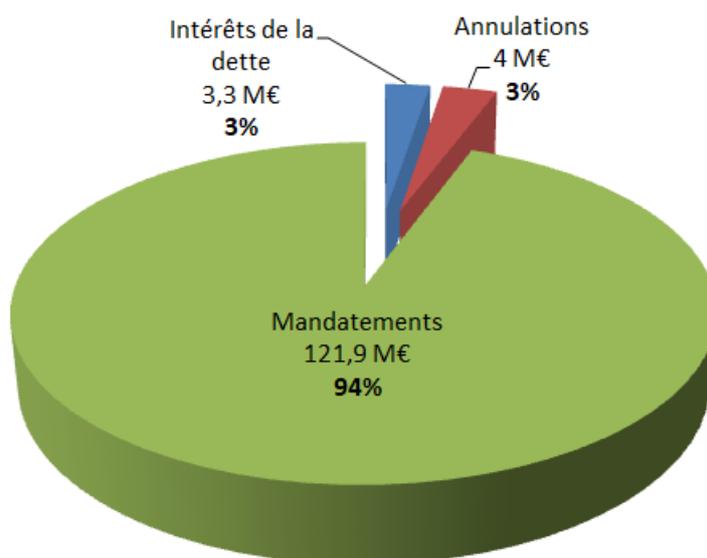
### 2.3.1 Tableau de présentation de l'exécution des dépenses

Compte administratif 2023	Crédits votés en €	Réalisations en €	Annulations en €	Taux de réalisation 2023
Règlement des intérêts de la dette	3 346 226	3 259 069	-87 157	97%
<b>Reversements aux communes, contribution au FPIC et participation au redressement des finances publiques</b>	<b>46 638 510</b>	<b>46 568 800</b>	<b>-69 710</b>	<b>100%</b>
- Attribution de Compensation nette versée aux communes (AC)	39 432 803	39 432 803	0	100%
- Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	1 300 000	1 300 000	0	100%
- Participation au redressement des Finances Publiques	2 463 820	2 463 820	0	100%
- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)	3 167 548	3 167 548	0	100%
- Remboursements de dégrèvements de Tascom et de taxe Gemapi accordés par les services fiscaux et trop perçu sur la fraction de TVA 2022	274 339	204 629	-69 710	75%
<b>Charges de personnel</b>	<b>29 767 002</b>	<b>29 153 155</b>	<b>-613 847</b>	<b>98%</b>
<b>Autres charges de fonctionnement</b>	<b>49 478 624</b>	<b>46 228 807</b>	<b>-3 249 817</b>	<b>93%</b>
• Charges à caractère général (dont 2 922 K€ pour la DSP de l'usine d'incinération des ordures ménagères)	18 629 773	16 129 450	-2 500 323	87%
• Versements de subventions et participations (dont 5 605 K€ pour les DSP Numérica, et Véolia pour les eaux pluviales et la défense incendie et 7 892 K€ pour le SDIS)	29 258 304	28 766 548	-491 756	98%
• reste des autres charges de fonctionnement	1 590 547	1 332 809	-257 738	84%
	<b>129 230 362</b>	<b>125 209 831</b>	<b>-4 020 531</b>	<b>97%</b>

**Le taux de réalisation global des dépenses de fonctionnement atteint 98 % des prévisions.** Ce taux de 2023 demeure sensiblement dans la même continuité que ceux des exercices précédents (97 % en 2022 et 2021, 96 % en 2020, et 98 % pour les années 2019, 2018 et 2017). En 2020 d'ailleurs, ce taux n'avait été que relativement affecté par la crise sanitaire, compte tenu du fait que le Conseil

d'agglomération avait validé un très large redéploiement des crédits lors des décisions modificatives, et que PMA avait privilégié le soutien par solidarité à ses partenaires usuels pour ne pas les fragiliser, alors même que les activités ou actions programmées pour nombre d'entre elles avaient souvent été retardées, réorganisées ou parfois même empêchées.

## Exécution des dépenses de fonctionnement



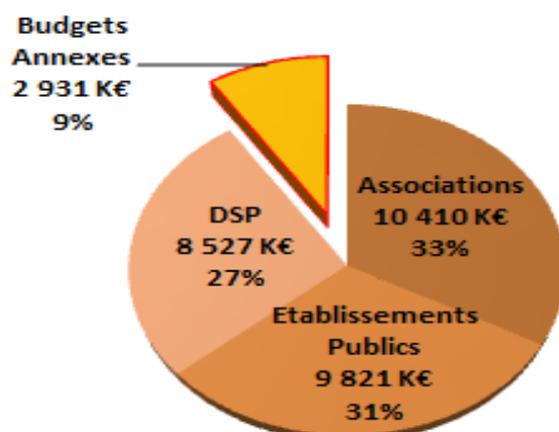
**Prévisions budgétaires réelles 2023 : 129,2 M€**

Sur les 129,2 M€ de dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget général 2023, 125,2 M€ ont été mandatés sur l'exercice, dont 3,3 M€

pour le remboursement des intérêts, ce qui correspond à un taux de réalisation de 97 %.

## 2.3.2 Subventions versées par le Budget Général en 2023

### Répartition des subventions et participations versées par le budget principal



Les subventions et participations du budget général, que PMA a versées en 2023, se répartissent en 27 % pour les DSP, 31 % pour les établissements publics,

33 % pour les associations et 9 % de financement des propres budgets annexes de PMA.

## Répartition des subventions et participations versées par le budget général en K€

Répartition des subventions versées en 2023	Montant en K€
<b>Associations intervenant dans de nombreux domaines, dont :</b>	<b>10 410</b>
- développement économique, emploi, insertion	2 074
- sports et loisirs	2 070
- culture, patrimoine	1 636
- formation, recherche, enseignement supérieur	1 133
- cohésion sociale, politique de la ville	1 000
- urbanisme	872
- tourisme	642
- habitat, logement, rénovation urbaine	252
- santé	107
- environnement	95
<b>Etablissements Publics, dont :</b>	<b>9 821</b>
SDIS	7 892
Citédo	700
Moloco	395
Syndicat Mixte du Doubs Très Haut Débit (SMIX)	275
Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté	241
Orchestre Victor Hugo Bourgogne Franche-Comté	173
Syndicat Mixte de l'Aérodrome du Pays de Montbéliard	118
Etablissement Public Territorial du Bassin Saône Doubs	27
<b>DSP, dont :</b>	<b>8 527</b>
Groupe Véolia Eau ( <i>eaux pluviales + réseau incendie</i> )	5 102
Usine d'incinération des ordures ménagères	2 922
Numérica	503
<b>sous-total</b>	<b>28 758</b>
<b>Subventions aux Budgets Annexes, dont :</b>	<b>2 931</b>
Budget annexe des Transports	1 350
Budget annexe des Services à la Personne	803
Budget annexe de l'Axone	654
Budget annexe de l'Assainissement	124
<b>Total Général</b>	<b>31 689</b>

Les dépenses versées aux associations, établissements publics et délégataires de services publics dépassent les 28,7 M€. Elles représentent 23 % des dépenses réelles de fonctionnement constatées au CA 2023 et attestent qu'une part significative de ces charges récurrentes relève, de fait, d'un soutien régulier à de nombreux partenaires acteurs significatifs par leurs interventions des politiques publiques intercommunales.

En y adjoignant les 2,9 M€ de subventions versées par le budget général aux budgets annexes de l'agglomération, le total global des subventions approche ainsi 31,7 M€.

### 2.3.3 Charges courantes du Budget Général

Dépenses de Fonctionnement réalisées (en K€)	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022
<b>Charges de personnel</b>	<b>28 354</b>	<b>29 153</b>	<b>2,8%</b>
<b>Charges à caractère général</b>	<b>15 977</b>	<b>16 129</b>	<b>1,0%</b>
- Eau - électricité - chauffage	1 241	1 554	25,2%
- Carburants	1 150	940	-18,3%
- Entretien et réparations de bâtiments, terrains, matériel	2 043	2 038	-0,2%
- Fournitures d'entretien et de petit équipement	579	920	58,9%
- autres fournitures	166	203	22,3%
- Traitement des déchets issus de la collecte sélective et des déchetteries	1 459	1 967	34,8%
- Nettoyage des locaux et frais de gardiennage	157	195	24,2%
- Contrats de maintenance	561	682	21,6%
- Assurances	247	255	3,2%
- Prestations de services	1 243	722	-41,9%
- Gestion des aires des gens du voyage	96	122	27,1%
- Délégation de Service Public (DSP) Usine d'incinération	3 750	2 922	-22,1%
- Locations mobilières et immobilières	85	195	129,4%
- Affranchissement et frais de télécommunications	148	184	24,3%
- Impôts et taxes	538	479	-11,0%
- Honoraires	245	294	20,0%
- Etudes et recherche	134	93	-30,6%
- Frais de communication, publications, catalogues et imprimés	1 142	1 303	14,1%
- Annonces et insertions	133	49	-63,2%
- Formation et frais de missions	196	146	-25,5%
- Remboursement de frais aux Budgets Annexes (refacturation)	59	78	32,2%
- autres charges diverses	605	788	30,2%
<b>autres charges de gestion courante (chapitres 65 et 656)</b>	<b>26 447</b>	<b>24 660</b>	<b>-6,8%</b>
- Subventions aux associations et établissements publics	10 095	10 094	0,0%
- Subvention SDIS	7 739	7 892	2,0%
- Subvention Groupe Véolia Eau (eaux pluviales + redevance incendie)	6 849	5 102	-25,5%
- Délégation de Service Public (DSP) Axone	246	0	-100,0%
- Délégation de Service Public SEM Numérica	503	503	0,0%
- autres charges diverses	1 015	1 069	5,3%
<b>Charges exceptionnelles (chapitres 67 et 68)</b>	<b>2 482</b>	<b>5 440</b>	<b>119,2%</b>
- Subvention de fonctionnement Moloco	395	395	0,0%
- Subvention de fonctionnement Citédo	640	700	9,4%
- Subvention de fonctionnement exceptionnelle au FCSM	0	1 000	
- Subventions versées au Budget Annexe Services à la Personne	766	803	4,8%
- Subvention versée au Budget Annexe Assainissement	124	124	0,0%
- Subvention versée au Budget Annexe Immobilier Locatif	75	0	-100,0%
- Subvention versée au Budget Annexe Axone	0	654	
- Subvention versée au Budget Annexe Transports	0	1 350	
- Subventions pour recrutement de médecins	21	106	404,8%
- Subventions exceptionnelles versées à divers organismes	60	44	-26,7%
- autres régularisations comptables (dont annulations de titres)	401	264	-34,2%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>73 260</b>	<b>75 382</b>	<b>2,9%</b>

Les charges de fonctionnement, toutes confondues, c'est-à-dire à caractère général, de gestion courante et exceptionnelles, augmentent de +1,3 M€, soit de +2,9 %, entre 2022 et 2023. Cette évolution demeure en dessous de l'inflation qui avoisine les +4,9 % en France sur 2023.

**Les charges à caractère général augmentent de +0,2 M€ en 2023 pour s'établir à 16,1 M€.**

**Les principales hausses comprennent :**

- **les fluides** (eau, électricité, gaz). Ils augmentent de **+313 K€** du fait de l'inflation, qui reste encore à un niveau élevé en 2023 comme le prix de l'électricité ;
- **les fournitures d'entretien et de petit équipement**. Elles évoluent de **+341 K€** en raison des achats de petit matériel pour la réparation des véhicules de collecte (OM, collecte sélective et déchetterie) et aussi du renouvellement et de l'entretien des bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères ;
- **le traitement des déchets issus de la collecte sélective et des déchèteries**. Il progresse de **+508 K€**, en raison de la mise en place en mars 2023 des bacs jaunes en remplacement des conteneurs Points R pour la collecte du papier, carton et flaconnage, qui ont renchéri de façon sensible le volume comme le coût du tri de la collecte sélective ;
- **le nettoyage des locaux et les frais de gardiennage, qui s'élèvent à +38 K€**, car le périmètre d'intervention s'est agrandi avec Synapse et le nouveau conservatoire ;
- **les dépenses liées aux contrats de maintenance**, lesquelles augmentent de **+121 K€** notamment en raison de nouveaux contrats conclus pour le fonctionnement des projets labellisés « Territoire Intelligent et Durable » ainsi que pour le nouveau conservatoire ;
- **les locations mobilières et immobilières**. Elles s'accroissent de **+110 K€** principalement du fait du recours à des véhicules loués pour la collecte des ordures ménagères, pour le transport des déchets de la collecte sélective vers le Sytevom comme aussi du loyer que PMA paie depuis 2023 pour la Fabrique de la transition écologique ;
- **les honoraires, lesquels évoluent de +49 K€** notamment avec la hausse des frais de géomètre et des nouvelles vérifications réglementaires comme celle des équipements sous pression sur les différents sites de PMA ;
- **les frais de communication, publications, catalogues et imprimés**. Ils augmentent de **+161 K€**, compte tenu des nouvelles dépenses engagées en 2023 pour Capitale française de la culture 2024 et aussi pour la réalisation du livre photo de la construction du nouveau conservatoire ;

- **les autres charges diverses à caractère général**. Elles progressent de **+183 K€** en raison principalement du coût du déménagement des biens du conservatoire, du remboursement des frais de gestion à l'EPF qui augmentent en 2023 avec le portage des bâtiments Faurecia et de l'ex-polyclinique des Portes du Jura, et aussi en raison de dépenses nouvelles liées à la Capitale française de la culture.

**Les principales baisses concernent :**

- **les dépenses de carburant**. Elles diminuent de **-210 K€**, mais cette baisse est purement comptable et non réelle (les frais de carburants réellement payés sont quasi identiques entre 2022 et 2023 et avoisinent les 950 K€), car provenant de rattachements 2022 estimés trop élevés qui ont gonflé artificiellement l'exercice 2022 ;
- **les prestations de services**. Elles se réduisent de **-521 K€**, notamment avec le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2023 des charges d'exploitation de l'Axone (nettoyage, accueil, sous-traitance technique, etc.) du budget général vers le budget annexe dédié, et aussi avec la fin en 2022 du paiement au délégataire S-Pass des jours non consommés à l'Axone par PMA ;
- **le coût de la DSP de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)**. Il baisse de **-828 K€** du fait que les tonnages incinérés ont baissé d'environ 6 500 tonnes sur l'année 2023 avec la mise en place du bac jaune en mars et aussi par l'augmentation des intéressements découlant notamment « des vides de four » et qui viennent en déduction du coût de la DSP ;
- **les impôts et taxes, qui évoluent de -59 K€** car les taxes foncières concernant l'Axone sont supportées depuis 2023 par le budget annexe dédié et non plus par le budget général ;
- **les annonces et insertions**. Elles baissent de **-84 K€** du fait principalement que toutes les dépenses concernant l'Axone réalisées en 2022 ne sont plus supportées en 2023 par le budget général, mais par le budget annexe ;
- **la formation et les frais de missions** se réduisant de **-50 K€** car il y a eu moins d'agents en 2023 qui devaient renouveler leurs habilitations (électriques, conduites d'engin, sauveteur secouriste du travail - SST) et aussi compte tenu de l'augmentation des formations à distance qui entraîne une baisse des remboursements de frais de missions.

**Les autres charges de gestion courante diminuent de -1,8 M€ pour s'établir à 24,6 M€.**

Cette diminution provient essentiellement de la rémunération du délégataire Véolia pour la collecte, le transport et l'épuration des eaux pluviales, qui a baissé de façon significative (-1,7 M€) en raison du nouveau contrat de DSP, qui s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur l'ensemble du territoire de PMA et aussi du retour en régie de l'exploitation de l'Axone au 1<sup>er</sup> juillet 2022, qui a mis fin en 2023 au paiement de la compensation financière pour contrainte de service public que PMA versait chaque année au délégataire S-Pass pour l'exploitation de l'Axone (-0,3 M€ versée pour le premier semestre 2022) ; cette dernière charge se retrouve cependant désormais remplacée par une subvention du budget général au nouveau budget annexe créé pour la première fois sur cet exercice 2023.

Les autres charges de gestion courante, qui correspondent essentiellement au versement de subventions aux associations, organismes et autres établissements publics, aux indemnités des élus et aux créances irrécouvrables (admission en non-valeur), ont connu une quasi-stabilité entre 2022 et 2023 excepté le financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), qui a augmenté de +153 K€ en application de la formule de révision. Cette charge de financement du SDIS bénéficie pourtant depuis 2023 d'un nouveau calcul appliqué progressivement et qui est moins défavorable à PMA que celui qui s'appliquait précédemment. Mais sur 2023, la modération en résultant a été surcompensée par l'ajustement au niveau de l'inflation de +3 % votée par le Conseil d'administration de cet établissement public départemental.

**Les autres charges exceptionnelles augmentent de +2,9 M€ pour atteindre 5,4 M€.**

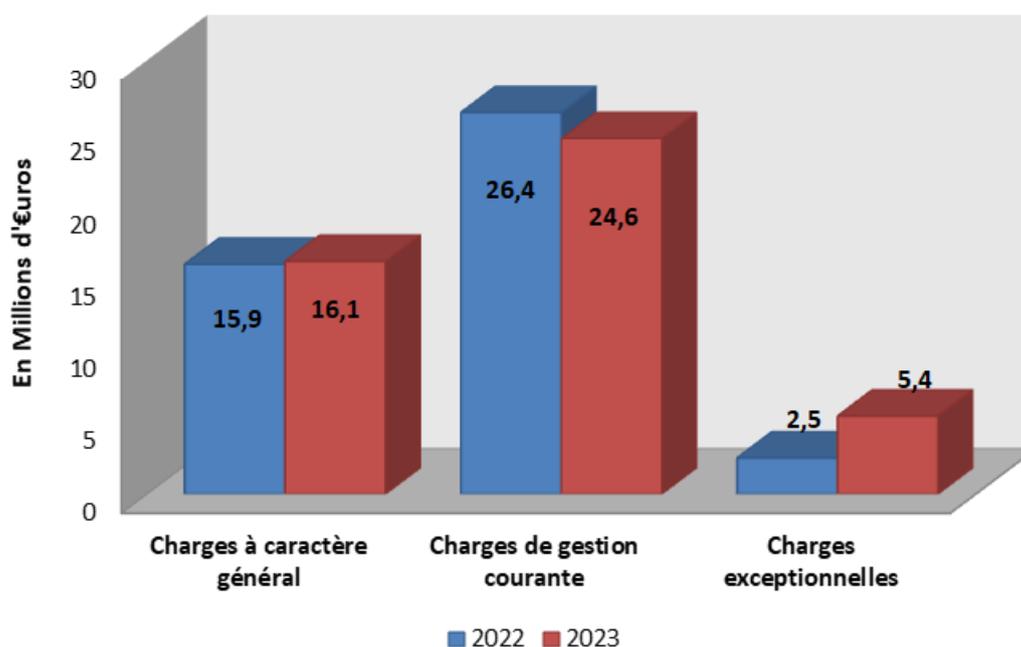
L'augmentation importante s'explique par l'attribution d'un soutien exceptionnel forfaitaire complémentaire au Football Club Sochaux-Montbéliard - FC SM (+1 M€) pour maintenir le statut professionnel du club et l'agrément du centre de formation et aussi par la mise en place de subventions d'équilibre versées par le Budget Général vers les deux budgets annexes :

- **des Transports (+1,3 M€)**, pour couvrir la forte augmentation de la contribution financière forfaitaire découlant de la formule d'actualisation ;
- **de l'Axone (+0,6 M€)**, afin de couvrir les charges du propriétaire et de compenser les contraintes de fonctionnement imposées par PMA dans le cadre de la gestion et de l'exploitation de l'équipement.

Une subvention exceptionnelle a également été versée à la Citédo (+200 K€ par rapport à l'aide annuelle de base) pour faire face à la hausse de ses frais d'énergie comme à la diminution de sa fréquentation au cours de l'année 2023.

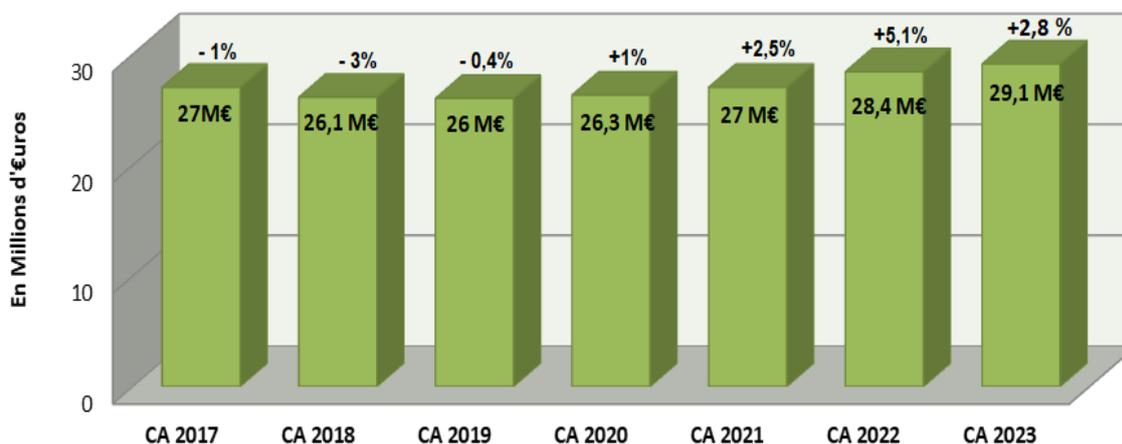
Les autres régularisations comptables ont fortement diminué ; il s'agit essentiellement d'une annulation d'une recette 2022 sur l'exercice 2023 concernant la vente des vieux papiers au motif que les prix de reprise étaient erronés. Un nouveau titre de recette a été établi en 2023 avec les prix de rachats corrects.

### Évolution des dépenses courantes de fonctionnement entre 2022 et 2023



## 2.3.4 Analyse de l'évolution des dépenses de personnel

### Variation des dépenses de personnel du budget général entre 2017 et 2023 de PMA 72



Les charges de personnel du budget général s'élèvent en 2023 à 29,1 M€ contre 28,4 M€ en 2022 soit une progression contenue en deçà de +2,8 %, deux fois moindre que celle de 2022.

Les hausses de ces charges en 2023 s'expliquent notamment par la revalorisation nationale du point d'indice de la fonction publique (+1,5 %) au 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour faire face à l'inflation comme par la revalorisation exceptionnelle de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) +5 % au moins et jusqu'à 10 % pour les niveaux de régimes indemnitaires les plus faibles en juillet 2023. Ces augmentations significatives ont pesé en 2023 uniquement sur le second semestre, et leur impact en année pleine se fera sentir seulement en 2024. De la même façon, l'augmentation du point d'indice de +3,5 % en juillet 2022 n'avait touché que le second semestre du CA 2022, mais s'est retrouvé en année pleine seulement au présent CA 2023. Enfin, compte tenu de la charge exceptionnelle liée à la mise en place des bacs jaunes, les agents de la direction de la collecte ont bénéficié, en 2023, d'un versement de complément indemnitaire annuel (CIA) exceptionnel.

Participant aussi à l'augmentation le recrutement de nouveaux agents en contrat de projet pour renforcer l'équipe dédiée de la Capitale française de la culture 2024, l'impact en année pleine de la rémunération d'agents recrutés en cours d'exercice 2022, l'amélioration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), les effets de la loi « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) ainsi que ceux du glissement vieillesse technicité (GVT).

Toutefois, ces évolutions ont été depuis de nombreuses années sensiblement contenues, notamment par :

- les efforts de non-remplacement systématique des départs ;
- la priorité donnée à la mobilité interne ;
- « l'effet de noria », découlant des écarts de rémunération lors des remplacements par exemple des plus âgés partant en retraite par des agents plus jeunes.

Par ailleurs, PMA a depuis plusieurs années revu la ventilation des charges de personnel entre le budget général et les budgets annexes pour en renforcer la sincérité.

**Globalement d'ailleurs, la progression moyenne tous budgets confondus des dépenses de personnel n'a été que de +1,4 % sur la période 2014-2023 ou de +2,7 % si l'on s'en tient à la nouvelle agglomération à 72, et ce, malgré la reprise, dans les effectifs de PMA en 2017, d'une quarantaine d'agents** issus des autres communes ou établissements fusionnés. Dans ce contexte où les employeurs publics locaux doivent faire face à la fois au GVT découlant de la carrière des agents et aux choix nationaux impactant la fonction publique en général ou certains de ses cadres d'emplois, de telles augmentations s'avèrent plutôt modérées.

## 2.3.5 Le pacte financier et fiscal de solidarité

Avec la délibération du 30 septembre 2021, les élus communautaires ont approuvé un nouveau pacte financier et fiscal de solidarité pour la période 2021-2026.

Ce pacte, comme les précédents, repose sur deux grands piliers :

- **la garantie d'une solidarité pérenne de l'agglomération envers ses communes membres.** Ce soutien repose, comme depuis 2018, sur trois outils :
  - **la dotation de solidarité communautaire (DSC) :** elle organise une redistribution exercée au profit des communes, dont les potentiels financiers ou les revenus des ménages sont les plus faibles. Elle veille de plus à assurer une garantie contre les fluctuations des équilibres budgétaires des communes au moyen d'un mécanisme de lissage des évolutions d'une année sur l'autre limité à -3 %. Enfin, elle prend en compte le nouveau critère du niveau de taux communal de TFB, afin de renforcer l'aide de l'agglomération aux communes disposant de marges de manœuvre financières les moins importantes. En 2023, 1,3 M€ ont ainsi été redistribués aux communes ;
  - **la contribution au FPIC :** afin de conforter plus encore le soutien aux communes, les élus communautaires ont en effet approuvé la prise en charge par PMA de la totalité de la contribution de droit commun 2023 des communes ;
  - **les attributions de compensation :** elles s'élèvent en 2023 à 39,4 M€ et demeurent, de très loin, la principale dépense annuelle de PMA.
- **et l'aide au développement des projets communaux.** C'est par ces fonds de concours que ce principe s'exerce. En 2023, près de 0,8 M€ qui ont été versés aux communes pour leurs projets d'investissement et près de 0,7 M€ qui ont été attribués par le Conseil communautaire en mai et en novembre.

## 2.3.6 Les dépenses des Budgets Annexes

### 2.3.6.1 Services de l'Eau et de l'Assainissement

Comptes Administratifs des Budgets Annexes eau et assainissement (en €)	Charges de personnel	Charges financières	Charges de fonctionnement	autres charges	Total
Eau	361 906	148 403	238 682	21 815	770 806
Assainissement	735 356	541 627	168 379	4 553	1 449 915
<b>Total</b>	<b>1 097 262</b>	<b>690 030</b>	<b>407 061</b>	<b>26 368</b>	<b>2 220 721</b>

Le taux de réalisation global des dépenses réelles de fonctionnement pour ces deux budgets atteint 84 %. Ce taux est plus élevé que l'année précédente, car, en 2022, les opérations de rattachement en fin d'année n'avaient pas pu avoir lieu comme d'habitude sur les budgets eau et assainissement de l'ancienne DSP compte tenu de la non-reconduction sur 2023 de ces deux budgets, dont les dépenses et recettes se retrouvent désormais dans les deux budgets unifiés, à partir de ceux concernant la nouvelle DSP.

Les charges de personnel s'élèvent à 1 097 K€ et comprennent la rémunération des agents affectés sur ces budgets, mais aussi le remboursement au budget général des charges de personnel des agents qu'il met à leur disposition et encore le paiement des cotisations retraite des agents de PMA détachés à Véolia, sachant que ces dernières sont ensuite remboursées en intégralité à PMA par Véolia.

Les charges financières de 690 K€ proviennent des intérêts des emprunts et en représentent une des principales dépenses de fonctionnement sur les deux budgets annexes.

S'agissant ensuite des charges de fonctionnement au sens strict (chapitre 011), pour 407 K€, elles comprennent principalement les taxes foncières, la TEOM, et des honoraires ainsi que des études. Ces services demeurent principalement exploités en DSP par Véolia Eau. L'ancien contrat de DSP de l'ex-PMA 29 a pris fin en décembre 2022, de sorte que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Société des Eaux du Pays de Montbéliard via la nouvelle DSP exploite un service enfin unifié.

Les autres charges pour 26 K€ comprennent des annulations de titres sur exercice antérieur, des admissions en non-valeur, et des régularisations comptables.

### 2.3.6.2 Service des Ordures Ménagères (hors ex-PMA 29)

Comptes Administratifs des Budgets Annexes des ordures ménagères (en €)	Charges de fonctionnement	Charges de personnel	Admission en non valeur annulation de factures et autres régularisations	Charges financières	Total
Secteur Vallée du Rupt	53 924	0	12 966	0	66 890
Secteur des Trois Cantons	182 415	104 024	49 093	821	336 353
Autres Secteurs	246 147	267 999	4 876	1 337	520 359
<b>Total</b>	<b>482 486</b>	<b>372 023</b>	<b>66 935</b>	<b>2 158</b>	<b>923 602</b>

Le taux de réalisation global des dépenses réelles de fonctionnement pour ces trois budgets se limite à 55 %. Ce taux s'avère beaucoup plus faible que les années précédentes du fait qu'en 2023 les opérations de rattachement en fin d'année n'ont pas pu avoir lieu comme d'habitude sur ces budgets, compte tenu de la non-reconduction sur 2024 de ces trois budgets qui ont intégré au 1<sup>er</sup> janvier 2024 le nouveau budget des ordures ménagères financé par la REOMI.

Les principaux postes en sont les charges de personnel (372 K€) et surtout les charges de fonctionnement courant (482 K€). Ces dernières comprennent essentiellement les frais de collecte et d'incinération des ordures ménagères, celles des déchèteries (transport et traitement des déchets) ou encore l'entretien du matériel roulant et des déchèteries, ainsi que les dépenses de collecte sélective (Points R).

Les créances admises en non-valeur et autres régularisations comptables avoisinent **67 K€**. L'action en recouvrement les concernant demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à meilleure fortune.

Le remboursement des intérêts des emprunts a coûté **2 K€**.

### 2.3.6.3 Service de l'Immobilier Locatif

Compte Administratif du Budget Annexe de l'immobilier locatif (en €)	Charges de fonctionnement	Locations immobilières	Taxes foncières et TEOM	Charges financières	Provisions pour créances douteuses	Créances admises en non valeur et autres annulations	Total
Immobilier locatif	298 080	270 042	250 920	31 204	30 236	22 845	<b>903 327</b>

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à **89 %**.

Les **charges de fonctionnement courantes s'élèvent à 298 K€** et comprennent, notamment les fluides pour 58 K€, les frais de maintenance pour 39 K€, l'entretien des bâtiments pour 87 K€, les assurances pour 31 K€, ou encore le nettoyage et le gardiennage des locaux pour 33 K€.

Viennent ensuite les **locations immobilières pour 270 K€** (dont 257 K€ versés à la SEM Sedia pour l'hôtel tertiaire de Numerica et 13 K€ pour la fromagerie du Pied des Gouttes) et le **paiement des taxes foncières et de la TEOM pour 251 K€**.

Les **31 K€ de charges financières** correspondent aux intérêts des emprunts.

Une somme de **30 K€ a été provisionnée au titre des créances douteuses pour risque de loyers impayés** découlant des difficultés financières rencontrées par la société Place du Local, spécialisée dans la vente de produits alimentaires et de livraison à domicile.

Les **autres charges équivalent à 23 K€** et comprennent des créances admises en non-valeur pour 14 K€ : elles correspondent essentiellement au non-paiement des loyers des locaux occupés par la société Decani-pro, et aussi des régularisations comptables.

### 2.3.6.4 Zones d'Activités Économiques

Comptes Administratifs des Budgets Annexes des Zones d'Activités Économiques (en €)	Travaux	Acquisition de terrains	Total
Zone du Charmontet	17 862	0	<b>17 862</b>
Zone de Technoland I	398 721	0	<b>398 721</b>
<b>Total</b>	<b>416 583</b>	<b>0</b>	<b>416 583</b>

Des travaux de plateformage ont été réalisés sur la ZAE Charmontet pour **18 K€** et pour **399 K€** sur la ZAE Technoland I.

Pour mémoire, les dépenses d'équipement restent inscrites à la section de fonctionnement et non pas d'investissement, car les parcelles aménagées sont destinées à la vente et non pas à l'intégration dans le

patrimoine de la collectivité. Lorsque l'aménagement de la zone sera terminé, et que toutes les parcelles seront vendues, ce budget sera clos et son solde réimputé au budget général.

### 2.3.6.5 Service des transports

Compte Administratif du Budget Annexe des Mobilités (en €)	DSP	Charges financières	Charges de fonctionnement	Signalisation Lumineuse Tricolore	Pistes cyclables	évolitY	Versement Mobilité reversé	Total
Mobilités	21 215 289	1 286 541	604 400	369 788	159 400	59 594	37 205	23 732 217

**Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement atteint 98 %.**

**La dépense majeure reste le versement au délégataire de 21,2 M€**, pour équilibrer les obligations du service public convenues dans la DSP des transports. Cette compensation progresse de +14 % par rapport à 2022, compte tenu à la fois de l'impact des formules d'indexation prévues par la DSP et de la levée de certaines des options comme le déploiement du système de co-voiturage évolitY ou le renfort scolaire pour la desserte de différents collèges.

**La charge des intérêts de la dette atteint 1,2 M€.** Elle augmente, car la rémunération du livret A est passée de 0,50 % au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 3 % au 1<sup>er</sup> février 2023 ; en effet, les intérêts de ce prêt de 40 M€, contracté en 2013 auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), sont indexés sur le livret A +1 %.

**Les charges de fonctionnement (hors évolitY et SLT) s'élèvent à 604 K€.** Elles comprennent, principalement des frais de personnel pour 354 K€, la contribution au dit syndicat mixte de transport Nord Franche-Comté (SMTNFC) pour 37 K€, des honoraires et des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre du futur

mode de gestion des transports pour 18 K€, une subvention versée à l'association Profession sport 25/90 pour 41 K€, des impôts et taxes pour 29 K€, ainsi que des frais de transports divers pour 48 K€, dont notamment pour le transport scolaire des élèves en situation particulière.

S'ajoute aussi la **gestion en régie de la SLT pour 370 K€**, dont 251 K€ de charges de personnel. Ce service, opérationnel depuis le début d'année 2018, gère une centaine de carrefours.

Figurent également depuis 2021, dans ce budget, **les dépenses relatives aux pistes cyclables pour 159 K€**, concernant principalement leur entretien.

**Les dépenses courantes du projet évolitY (60 K€)** correspondent pour l'essentiel à l'entretien des espaces verts et des voiries.

**Le remboursement du VM aux entreprises pour le personnel logé ou transporté se limite désormais à 37 K€** et augmente un peu par rapport à l'année dernière, il était de 15 K€ en 2022. Il avait chuté fortement depuis 2021 : il était de 32 K€ en 2021, mais de 249 K€ en 2020, ou encore de 394 K€ en 2019 ; en effet, le groupe Stellantis n'assure plus, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, le transport de son personnel.

### 2.3.6.6 Services à la personne

Compte Administratif du Budget Annexe du Service à la Personne (en €)	Frais de personnel	Charges de fonctionnement	Subventions de fonctionnement	Total
Crèche de Colombier-Fontaine	482 990	72 743	0	555 733
Service commun	220 028	194 269	87 149	501 446
Gestion du service et des projets	122 550			122 550
<b>Total</b>	<b>825 568</b>	<b>267 012</b>	<b>87 149</b>	<b>1 179 729</b>

**Le taux de réalisation global des dépenses réelles de fonctionnement est de 92 %.**

Les principales dépenses 2023 demeurent les **frais de personnel pour 826 K€**.

**Les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 267 K€**, dont 194 K€ recouvrant principalement les dépenses occasionnées par le portage des repas à domicile, la gestion de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire sur le territoire des Balcons du

Lomont, ainsi que 73 K€ pour la crèche de Colombier-Fontaine.

**Les subventions versées** à hauteur de **87 K€** comptent :

- 41 K€ pour le multi-accueil petite enfance ;
- 46 K€ pour l'action jeunesse sur les secteurs de Pont-de-Roide-Vermondans et de la Vallée du Rupt.

### 2.3.6.7 Axone

Compte Administratif du Budget Annexe de l'Axone (en €)	Charges d'exploitation	Charges de personnel	Charges du propriétaire	Total
Axone	1 378 386	388 642	129 135	1 896 163

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement atteint 83 %.

La principale dépense résulte des charges d'exploitation qui atteignent 1 378 K€. Elles se composent de charges fixes pour 472 K€ et de charges variables pour 906 K€, qui sont pour partie refacturées aux différents organisateurs de manifestations.

Viennent ensuite les charges de personnel pour 389 K€ qui comprennent les agents de PMA ainsi que les intermittents, intérimaires et contractuels.

Les charges dites du propriétaire s'élèvent à 129 K€. Elles regroupent, principalement, la taxe foncière, la TEOM et les assurances.

## 2.4 NIVEAU D'ÉPARGNE

Tableau de présentation de l'épargne brute et nette par budget

Comptes administratifs 2023	Epargne brute en €	Remboursement du capital de la dette en €	Epargne nette en €
Budget Général	13 247 492	9 089 366	4 158 126
Budget annexe de l'eau	1 713 896	344 678	1 369 218
Budget annexe de l'assainissement	2 128 055	897 506	1 230 549
Budget annexe des ordures ménagères secteur Vallée du Rupt	168 398	0	168 398
Budget annexe des ordures ménagères secteur Trois Cantons	150 587	17 318	133 269
Budget annexe des ordures ménagères autres secteurs	214 071	10 394	203 677
Budget annexe de l'immobilier locatif	246 581	204 097	42 484
Budget annexe de la zone d'activités économiques du Charmontet	81 278	0	81 278
Budget annexe de la zone d'activités économiques du Technoland I	-195 846	0	-195 846
Budget annexe des mobilités	3 845 849	1 000 000	2 845 849
Budget annexe des services à la personne	26 685	0	26 685
Budget annexe de l'Axone	-50 534	0	-50 534
<b>Total</b>	<b>21 576 512</b>	<b>11 563 359</b>	<b>10 013 153</b>

L'épargne brute égale la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle s'élève à **21,6 M€ tous budgets confondus** et provient surtout du budget général pour 13,2 M€ et du budget annexe des transports pour 3,8 M€.

Le remboursement du capital de la dette concerne les remboursements de la dette effectués en 2023, soit **11,5 M€**.

L'épargne nette s'entend comme la différence entre l'épargne brute et le remboursement en capital de la dette. Elle s'établit à **10 M€ tous budgets confondus en 2023**, elle était de 10,7 M€ en 2022, ce qui marque une amélioration sensible par rapport à l'exercice 2021 où elle n'était que de 7,6 M€ tous budgets confondus. Elle correspond au financement net de l'investissement. Ces fonds propres permettent en effet à PMA d'autofinancer une partie de ses investissements sans avoir à recourir à l'emprunt ou au soutien d'autres partenaires.

## III. LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'AGGLOMÉRATION REFLÈTENT DEPUIS 2014 L'EFFORT SIGNIFICATIF DE REDRESSEMENT FINANCIER

### 3.1 UNE BONNE MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2018, PMA avait dû signer, avec l'État, un contrat de modération des dépenses de fonctionnement, s'engageant, par ce biais, à ne pas augmenter ces dépenses au-delà de 1,2 % par an sur la période 2018-2022. Toutefois, l'application de ce contrat a été suspendue en 2020 en raison de la crise sanitaire pour toutes les collectivités soumises à ce dispositif. **La Loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 du 18 décembre dernier a toutefois introduit un cadre financier pluriannuel des administrations publiques afin que ces dernières contribuent à l'effort de réduction du déficit ou de maîtrise de la dépense publique.** Cependant, et à vrai dire, indépendam-

ment des contraintes légales ou réglementaires, pour être en mesure de maintenir les grands équilibres financiers de son budget, l'agglomération doit veiller à conserver un excédent suffisant de sa section de fonctionnement afin d'assurer le remboursement de ses dettes et d'autofinancer une part significative de ses investissements.

Sur la période récente, PMA est parvenue à modérer ses dépenses de fonctionnement. Certes la progression des charges courantes du budget général en 2023 s'établit à +2,9 %, mais en moyenne sur plusieurs années l'évolution demeure raisonnable.

### 3.2 L'ÉVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT : DÉSENDETTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DEPUIS 2014

**Le besoin de financement mesure la différence entre les remboursements en capital de la dette et les emprunts nouveaux. Il équivaut ainsi à la variation de l'encours de dette.** Dans le contrat de modération 2018-2020, l'État fixait l'objectif d'une amélioration de ce besoin, donc d'un désendettement.

**L'encours de dette nette du budget général augmente en 2023 d'environ 3,6 M€ par rapport à l'année 2022**, sans pour autant que l'encours retrouve ses niveaux supérieurs à 85 M€ des années 2019 ou 2020. Cette augmentation, l'an passé, résulte de l'encaissement de 10,5 M€ d'emprunts nouveaux

souscrits en 2022 ainsi que du tirage de 2 M€ sur la phase de mobilisation dite *revolving* du prêt Arkéa Banque, contracté en juin 2023. Il est vrai qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'emprunt contracté auprès de la Banque Populaire, pour un capital restant dû de 4,8 M€ dédié au financement de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères, a été transféré sur le nouveau budget annexe correspondant diminuant simultanément le capital restant dû du budget général sur l'exercice actuel.

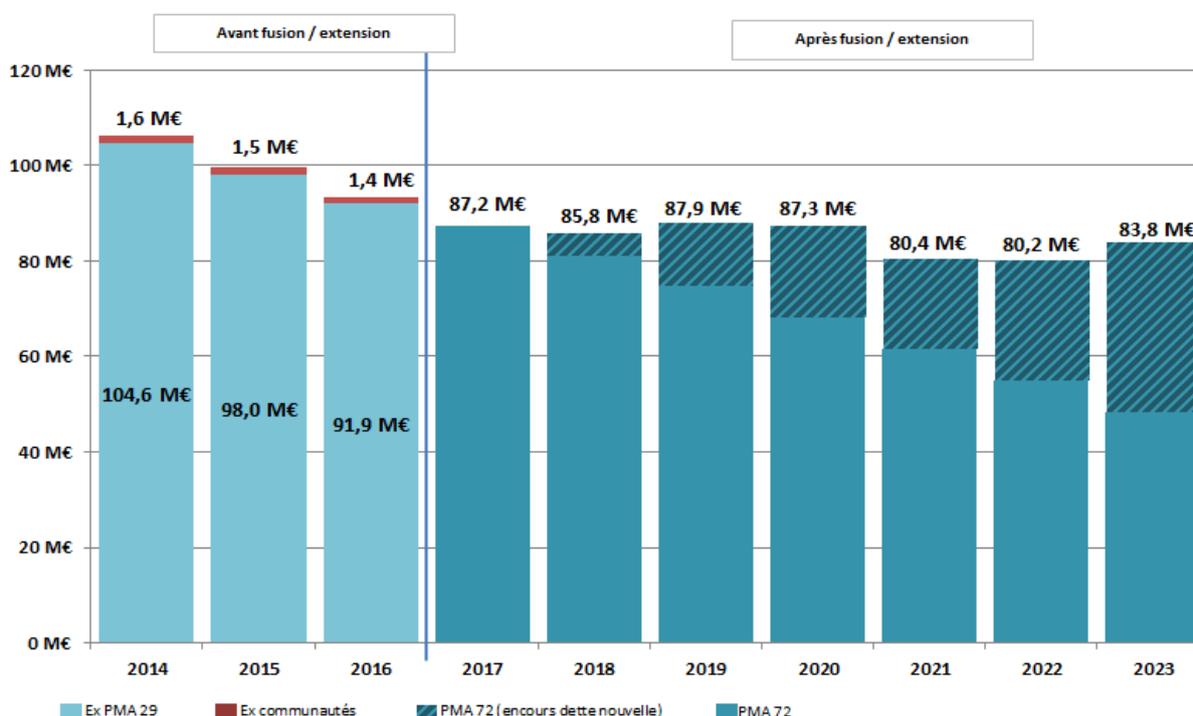
## Encours de dette du budget général de 2014 à 2023

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
104,6 M€	98 M€	91,9 M€	87,2 M€	85,8 M€	87,9 M€	87,3 M€	80,4 M€	80,2 M€	83,8 M€

Pour financer les investissements de l'exercice 2023, six nouveaux emprunts ont été signés pour un montant total de 17 M€ :

- un emprunt de 2 M€ souscrit auprès de la Caisse d'Épargne, dont le déblocage des fonds est possible sur 24 mois, soit jusqu'au 12 juin 2025 ;
- un emprunt de 2 M€ contracté auprès d'Arkéa Banque, dont les 2 M€ ont été tirés pendant la phase de mobilisation *revolving* en octobre 2023. Cet emprunt déjà tiré est désormais effectivement en phase d'amortissement depuis le 31 mai 2024 ;
- un emprunt de 3 M€ souscrit auprès de la Banque Postale, qui pourra être encaissé au plus tard le 29 novembre 2024 ;
- un autre emprunt d'un montant 3 M€ contracté auprès de la Caisse d'Épargne, dont le déblocage des fonds est possible sur 24 mois, soit jusqu'au 4 octobre 2025 ;
- un emprunt d'un montant de 6 M€ convenu avec la Banque Populaire, qui ne sera encaissé que le 28 décembre 2024 ;
- un dernier emprunt d'un montant d'1 M€ souscrit auprès de la Banque Postale pour les opérations d'investissement relevant de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères destiné à être imputé au nouveau budget annexe correspondant au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le déblocage des fonds correspondant est prévu jusqu'au 21 novembre 2024.

## Évolution de l'encours net du budget général



Malgré le redressement ponctuellement observable au 31 décembre 2023, avant qu'une part de dette ne bascule pour 2024 sur le nouveau budget annexe unifié dédié à la collecte et au traitement des déchets,

cela ne remet pas en cause la tendance pluriannuelle à une relative stabilisation voir à un tournant en volume de la dette du budget général depuis la fusion-extension.

### 3.3 ANALYSE GÉNÉRALE DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE GLOBALE DE PMA

#### Répartition de l'encours de dette consolidée par budget au 31 décembre 2023

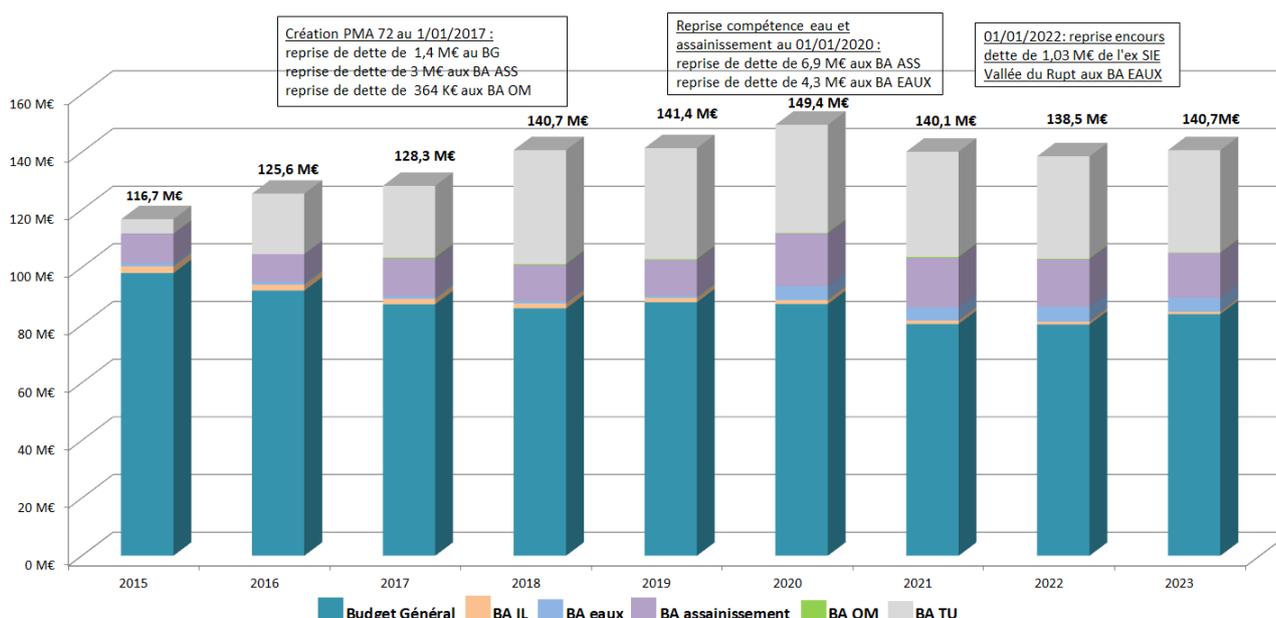
Budgets	CRD	% du CRD
Budget Général de 83,8 M€ en propre (dont Budget Immobilier Locatif pour 828 K€)	84 624 728 €	60,2%
Budget de l'eau potable	4 862 532 €	3,5%
Budget service de l'assainissement	15 461 561 €	11,0%
Budget Ordures Ménagères Trois Cantons	93 453 €	0,1%
Budget Ordures Ménagères ex-SIEVOM	95 500 €	0,1%
Budget Transports Urbains	35 525 000 €	25,3%
<b>Total encours dette mobilisé</b>	<b>140 662 774 €</b>	<b>100,00%</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les deux budgets annexes de l'eau ont fusionné, tout comme les deux budgets annexes de l'assainissement.

Un emprunt d'un montant de 800 K€ a été souscrit auprès de la Caisse d'Épargne en vue de financer les investissements 2023 du budget annexe de l'immobilier locatif, emprunt dont le déblocage des fonds est possible jusqu'au 12 juin 2025.

Par ailleurs, un emprunt d'un montant de 2 M€ a été souscrit auprès de la Banque Postale pour financer les investissements 2023 du budget annexe des transports urbains. Le déblocage des fonds est prévu le 28 novembre 2024.

#### Encours de dette tous budgets confondus



Tous budgets confondus, la dette de PMA se redresse quelque peu et revient à un niveau voisin de celui des années 2018-2019 ou 2021, témoignant d'une relative

stabilité depuis lors, malgré la reprise par PMA encore en 2020 et en 2022 de dettes liées aux compétences eau et assainissement.

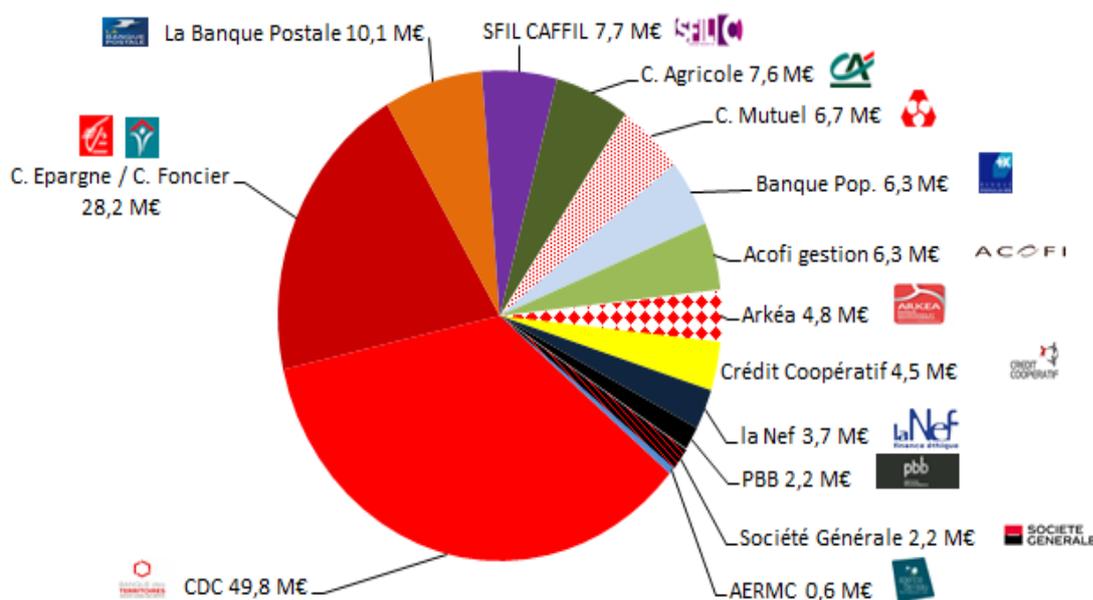
Cette présentation de l'évolution de l'encours par budget depuis 2015 met en évidence trois mouvements principaux :

- un recours sensible à l'emprunt en 2023 sur le budget général après une tendance au désendettement ces dernières années ;
- l'encaissement fin décembre 2023 d'un nouvel emprunt d'un montant de 1 M€ souscrit auprès de la Banque Postale en 2022 sur le budget annexe des transports urbains qui vient

augmenter la dette de ce budget jusqu'alors exclusivement composée de l'emprunt initialement souscrit en 2013 pour financer exclusivement le projet évoliTY ;

- la reprise successive en 2017 puis en 2020 et 2022 de la dette des collectivités du territoire des communautés de communes ayant réalisé une fusion-extension avec PMA.

**Répartition de l'encours par créancier au 31 décembre 2023**

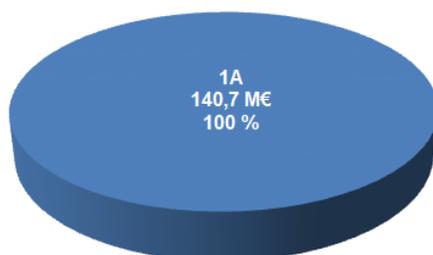


La Banque des Territoires (CDC) reste, de loin le principal créancier de PMA, suivi par le groupe Caisse d'Épargne – Crédit Foncier, et par un panel très

diversifié de partenaires bancaires ou financiers qui contribuent tous à la concrétisation des investissements de l'agglomération.

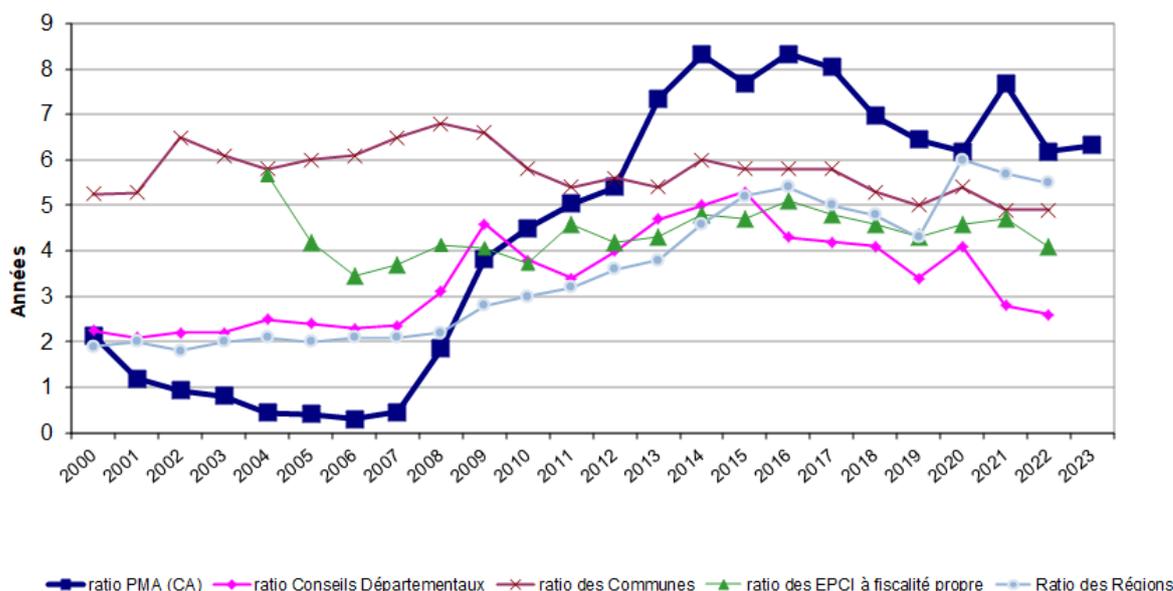
L'encours bancaire mobilisé se situe à 100 % en risque faible selon la Charte Gissler, ce qui atteste de l'aboutissement des efforts entrepris pour effacer intégralement la part dite « structurée » de la dette de PMA.

**Dette 2023 tous budgets confondus selon la charte de bonne conduite classification dite « Gissler »**



### 3.4 UN RATIO DE SOLVABILITÉ DU BUDGET GÉNÉRAL NETTEMENT EN DESSOUS DES 12 ANS

Évolution rétrospective comparée du ratio de solvabilité



Le ratio de solvabilité, qui correspond au quotient de l'encours de dette par l'épargne brute dégagée sur la section de fonctionnement, a peu évolué au CA 2023 du budget général. Cela correspond au nombre théorique d'années requises pour rembourser la dette, s'il s'agissait de la seule dépense de la section d'investissement, en s'établissant à 6,3 ans contre 6,2 ans en 2022. L'évolution du ratio provient essentiellement de la légère amélioration de l'épargne brute constatée au budget général en 2023, qui atteint

13,3 M€ contre 13 M€ en 2022, comparé à l'encours de dette qui augmente, il est vrai, sensiblement en parallèle et passe de 80,2 M€ en 2022 à 83,8 M€ en 2023. Ainsi, sur la décennie écoulée, PMA est parvenue, conformément à la règle prudentielle qu'elle s'est fixée dans son rapport annuel du Conseil sur la gestion de la dette à maintenir ce ratio nettement sous le seuil des 10 ans.



## **IV. COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER**

---

Le Comptable Public a fait parvenir à PMA les comptes de gestion de l'exercice 2023 pour le budget général et les budgets annexes. Après vérification, il apparaît que ces documents reprennent l'intégralité

des opérations effectuées au cours de cet exercice. Ils sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs correspondants.

## **V. DÉCISIONS À INTERVENIR**

---

**Il est proposé :**

- **d'approuver les comptes de gestion du Comptable ;**
- **d'adopter les présents comptes administratifs.**



## VI. ANNEXES ET INDEX

Comptes Administratifs 2023 (montants en K€)	Résultats 2023 (a)	Résultats antérieurs (b)	Résultats de clôture (c=a+b)	Reports nets 2023 sur 2024 (d)	Résultats globaux de clôture (e = c+d)
Budget Général	1 192	-11 650	-10 458	13 138	2 680
Budget annexe de l'eau	674	1 875	2 549	-1 012	1 537
Budget annexe de l'assainissement	-225	1 237	1 012	-1 176	-164
Budget annexe des ordures ménagères secteur Vallée du Rupt	60	180	240	-64	176
Budget annexe des ordures ménagères secteur Trois Cantons	-22	-185	-207	-82	-289
Budget annexe des ordures ménagères autres secteurs	234	230	464	-420	44
Budget annexe de l'immobilier locatif	-390	-3	-393	332	-61
Budget annexe de la zone d'activités économiques du Charmontet	81	-656	-575	0	-575
Budget annexe de la zone d'activités économiques de Technoland I	-196	-228	-424	0	-424
Budget annexe des mobilités	328	387	715	610	1 325
Budget annexe des services à la personne	15	11	26	-16	10
Budget annexe de l'Axone	54	0	54	-104	-50
<b>Total</b>	<b>1 805</b>	<b>-8 802</b>	<b>-6 997</b>	<b>11 206</b>	<b>4 209</b>

### Définition des résultats

**Les résultats 2023** correspondent à la différence entre les recettes et les dépenses (réelles et d'ordre, toutes sections confondues) comptabilisées sur l'exercice 2023.

**Les résultats antérieurs** sont les résultats réalisés les années antérieures et qui sont repris au CA. Les montants négatifs, des -8,8 M€, découlant eux-mêmes pour l'essentiel des -11,6 M€ mesurés au budget général, s'expliquent en réalité et pour une très large part, du fait de choix de PMA, afin de limiter le montant des frais financiers à sa charge, de souscrire les emprunts devant couvrir le montant des dépenses reportées en investissement autant que faire se peut par des contrats prévoyant une phase de mobilisation préalable à un encaissement différé d'un an ou deux ans sur la date de la signature. Ces résultats ne font, en l'espèce, pas apparaître la recette latente de ces emprunts contractés à encaisser, dont la somme au 31 décembre 2023 se montait à 17,8 M€ tous budgets confondus.

**Les résultats de clôture au 31 décembre 2023** s'obtiennent en additionnant les résultats de l'année budgétaire avec les résultats antérieurs. **Ils seront repris à la prochaine décision modificative (DM), sauf pour le budget général et le budget annexe des mobilités, dont les résultats ont été repris exceptionnellement par anticipation au budget primitif 2024, pour permettre le vote de leurs deux BP en équilibre.**

**Les reports nets 2023 sur 2024** correspondent à la différence entre les recettes d'investissement reportées et les dépenses d'investissement reportées. Ces recettes d'investissement reportées comportent notamment les emprunts souscrits, mais non encore encaissés, à hauteur de 15 M€ par exemple au CA 2023 du budget général.

**Les résultats globaux de clôture** sont les résultats de clôture au 31 décembre 2023 auxquels sont ajoutés les reports nets 2023 sur 2024.

## Analyse détaillée des résultats de quelques budgets

### Budget général :

L'exercice budgétaire 2023 dégage un solde positif de +1 192 K€, qui s'explique, notamment par un montant d'emprunt encaissé plus important qu'en 2022 (12,5 M€ sur l'exercice 2023 contre 8 M€ en 2022) et aussi par le fait que certaines dépenses d'équipement inscrites en 2023 n'ont pas été réalisées sur l'exercice, mais reportées sur 2024, telles que des investissements concernant des travaux liés à la Gemapi, à l'acquisition de véhicules et de matériels ou encore à de grosses réparations sur divers bâtiments. À ce chiffre, doivent être retranchés les résultats antérieurs négatifs (-11 651 K€) issus, notamment, des faibles montants d'emprunts réellement encaissés sur les exercices précédents (1 M€ en 2021, 8 M€ en 2022), alors que les investissements réalisés sur cette même période étaient très conséquents, surtout en 2021 en raison du décalage des investissements 2020 du fait de la crise sanitaire de la Covid-19. Au 31 décembre 2023, le budget général présente donc un résultat de clôture de -10 459 K€. Ce montant est réduit fortement par les reports 2023 sur l'exercice 2024, dont le solde est positif (+13 138 K€), notamment en raison des 15 M€ d'emprunts souscrits en 2023, mais reportés sur 2024 pour leur encaissement.

**Corrigé des restes à réaliser, le résultat global de clôture s'établit à +2 679 K€. Il a d'ores et déjà été repris par anticipation pour équilibrer la section de fonctionnement du BP 2024.**

### Budget annexe de l'eau :

L'exercice budgétaire 2023 présente un résultat positif (+675 K€), issu d'une section de fonctionnement excédentaire, car ses recettes encaissées s'avèrent plus élevées que les prévisions budgétaires, alors que ses dépenses réalisées sont un peu moins élevées que les inscriptions au budget notamment en ce qui concerne les ventes d'eau en gros, la redevance d'investissements communautaire (RIC) ou les charges à caractère général. À ce solde, s'ajoutent les résultats antérieurs positifs (+1 874 K€), qui avaient été constitués progressivement au fil des exercices budgétaires précédents en raison de l'encaissement de subventions de l'Agence de l'eau et par la vente d'eau à la Communauté d'agglomération du Grand Belfort.

Au 31 décembre 2023, ce budget annexe de l'eau présente donc un résultat de clôture positif pour atteindre +2 549 K€. Ce montant est réduit fortement par les reports 2023 sur l'exercice 2024, dont le solde est négatif (-1 012 K€), particulièrement à cause des travaux sur les réservoirs d'eau et sur le bâtiment de la station de Mathay, des acquisitions foncières pour la protection des captages et de l'étude du schéma directeur.

**Corrigé des restes à réaliser, le résultat global de clôture s'établit à +1 537 K€.** Ce résultat sera repris à la prochaine DM à venir et pourra le cas échéant financer d'autres investissements prévus, mais non inscrits au BP 2024.

### Budget annexe de l'assainissement :

L'exercice budgétaire 2023 révèle un résultat négatif de -225 K€, qui découle d'une section d'investissement déficitaire, car les subventions du Département et de l'Agence de l'eau inscrites au BP 2023 n'ont pas été encaissées en totalité sur l'exercice, mais reportées sur 2024 comme en raison de la non-réalisation d'un emprunt prévu au BP. À ce montant, s'ajoutent les résultats antérieurs positifs (+1 237 K€) constitués progressivement au fil des exercices budgétaires précédents notamment avec l'encaissement de subventions versées par l'Agence de l'eau (primes d'épuration pour le bon fonctionnement des stations d'épuration) et des aides pour l'hygiénisation des boues imposée par la crise sanitaire ainsi que du produit de la vente de la co-compostière.

**Au 31 décembre 2023, le budget annexe de l'assainissement offre donc un résultat de clôture de +1 012 K€.** Ce montant est réduit fortement par les reports 2023 sur l'exercice 2024, dont le solde est négatif (-1 176 K€), notamment en raison des travaux sur les réseaux, sur les stations d'épuration et compte tenu aussi de la poursuite du schéma directeur.

**Corrigé des restes à réaliser, le résultat global de clôture reste négatif et s'établit à -164 K€.** La reprise en DM à venir de ce résultat négatif de -164 K€ du CA 2023 devra être équilibrée par une recette nouvelle ou par un emprunt d'équilibre en face des investissements.

### Budget annexe des mobilités :

L'exercice budgétaire 2023 présente un résultat positif de +328 K€, qui s'explique principalement par le versement d'une subvention du budget général, par l'encaissement d'un emprunt sur l'exercice 2023 comme par des investissements inscrits au budget 2023 et qui n'ont pas été réalisés sur l'exercice, mais reportés sur 2024, tels que l'acquisition d'une interface radio d'un système d'aide à l'exploitation (SAE), des travaux sur les pistes cyclables, et aussi sur la mise en accessibilité des arrêts de bus. À ce solde, il convient d'ajouter les résultats antérieurs positifs (+387 K€), qui provenaient principalement des subventions de l'État et de l'Europe liées au projet évolitY. Au 31 décembre 2023, ce budget annexe dégage donc un résultat de clôture positif de +715 K€. Il augmente du fait des reports 2023 sur 2024, dont le solde est positif (+610 K€) et qui s'explique essentiellement par un nouvel emprunt de 2 M€ souscrit en 2023 et reporté sur 2024 pour son encaissement.

**Corrigé des restes à réaliser, le résultat global de clôture s'établit à +1 325 K€.** Comme pour le budget général, ce résultat a lui aussi été repris par anticipation afin d'équilibrer le vote de la section de fonctionnement du BP 2024 du budget annexe des transports.

### **Budget annexe des ordures ménagères du secteur de la Vallée du Rupt :**

L'exercice 2023 dégage un résultat positif de **+59 K€**, essentiellement car les dernières factures de 2023 n'ont pas pu être comptabilisées sur l'exercice, puisque le mécanisme des rattachements de fin d'année ne s'est pas appliqué sur ce budget se terminant au 31 décembre 2023. C'est le nouveau budget unifié des ordures ménagères qui a donc pris en charge ces factures.

À ce montant, il convient d'ajouter les résultats antérieurs positifs (+181 K€), qui avaient été constitués progressivement au fil des exercices budgétaires précédents surtout grâce à la REOM. Au 31 décembre 2023, ce budget annexe présente donc un résultat de clôture de +240 K€. Il doit être réduit de (-64 K€), en raison des reports nets 2023 sur 2024, qui concernent principalement l'acquisition des abri-bacs pour les points de regroupements.

**Corrigé des restes à réaliser, le résultat global de clôture s'établit à +176 K€.** Ce résultat sera repris à la prochaine DM à venir au nouveau budget annexe des ordures ménagères (financé par la REOMI).

### **Budget annexe des ordures ménagères du secteur des Trois Cantons :**

L'exercice budgétaire 2023 présente un résultat négatif de **-22 K€**, qui découle principalement de la non-réalisation d'un emprunt d'équilibre prévu au BP. À ce chiffre, doivent être aussi ajoutés les résultats antérieurs déficitaires de -185 K€ qui provenant eux aussi par la non-réalisation d'emprunts sur les exercices antérieurs : la perspective proche de l'unification sur un même budget annexe de l'ensemble des crédits en lien avec les ordures ménagères comme la faiblesse relative des montants concernés explique ces choix.

Au 31 décembre 2023, ce budget annexe présente donc un résultat de clôture de -207 K€, qui se dégrade encore par les reports nets 2023 sur 2024 (-82 K€), couvrant essentiellement l'acquisition de matériel pour la déchetterie et des abri-bacs pour les points de regroupements.

**Corrigé des restes à réaliser, le résultat global de clôture reste négatif et s'établit à -289 K€.** La reprise en DM à venir de ce résultat négatif de -289 K€ du CA 2023 s'opérera donc sur le nouveau budget des ordures ménagères (REOMI) et devra être équilibrée par une recette nouvelle, comme le FCTVA 2023 non encore encaissé en totalité ou un emprunt en face des investissements.

### **Budget annexe des ordures ménagères autres secteurs :**

L'exercice 2023 offre un résultat positif de **+234 K€**, qui provient pour l'essentiel du fait que les dernières factures de 2023 n'ont pas pu être comptabilisées sur l'exercice ; en effet, le mécanisme des rattachements de fin d'année ne s'est pas appliqué dès lors que ce budget se terminait au 31 décembre 2023 ; le nouveau budget des ordures ménagères a pris en charge ces factures. Par ailleurs, le taux de réalisation des recettes est pratiquement de 100 %.

À cette somme, s'ajoutent les soldes antérieurs excédentaires (+230 K€), qui avaient été constitués au fil des exercices budgétaires précédents, grâce à la REOM et aussi par l'encaissement de recettes de fonctionnement plus élevées que les prévisions, telles que la vente de produits de résiduels provenant de la déchetterie et les subventions versées par les éco-organismes. Au 31 décembre 2023, ce budget annexe dégage donc un résultat de clôture de +464 K€. Il est minoré de manière très importante (-420 K€) par les reports nets 2023 sur 2024, qui concernent principalement l'acquisition de matériel pour la déchetterie et des abri-bacs pour les points de regroupements.

**Corrigé des restes à réaliser, le résultat global de clôture s'établit à +44 K€.** Il sera repris à la prochaine DM à venir sur le nouveau budget annexe unifié des ordures ménagères (REOMI).

## État synthétique de répartition de la TEOM au CA 2023 (recettes et dépenses réelles encaissées et mandatées)

<b>Dépenses de fonctionnement en K€</b>	<b>13 937</b>	<b>Recettes de fonctionnement en K€</b>	<b>12 568</b>
<b>charges à caractère général :</b>	<b>7 543</b>	TEOM	9 536
<i>dont :</i>		subventions et participations reçues	1 332
- incinération des ordures ménagères	2 922	produit des services, domaines et ventes diverses	1 154
- traitement des déchets	2 146	redevance spéciale	279
- entretien et réparation du matériel	841	remboursement sur rémunération	160
- carburant	800	autres produits de gestion courante	72
<b>charges de personnel</b>	<b>6 394</b>	produit exceptionnels	35
<b>Dépenses d'investissement en K€</b>	<b>7 105</b>	<b>Recettes d'investissement en K€</b>	<b>6 384</b>
études	535	subventions versées par l'Ademe et la Région	931
acquisition de matériel technique	4 674	annulation de mandats sur exercice antérieur	453
acquisition de matériel roulant	1 055	emprunt affecté à la compétence ordures ménagères	5 000
travaux	841		
<b>Total général</b>	<b>21 042</b>		<b>18 952</b>
<b>Déficit</b>	<b>-2 090</b>		

## État de répartition de la TEOM Résultats des derniers CA

en K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
recettes de fonctionnement	11 643	11 419	12 122	13 020	12 835	13 635	12 568
dépenses de fonctionnement	12 497	12 166	11 741	11 480	12 288	13 611	13 937
<b>résultat de fonctionnement</b>	<b>-854</b>	<b>-747</b>	<b>381</b>	<b>1 540</b>	<b>547</b>	<b>24</b>	<b>-1 369</b>
recettes d'investissement	16	0	84	61	0	683	6 384
dépenses d'investissement	995	1 002	3 012	2 001	2 044	1 715	7 105
<b>résultat d'investissement</b>	<b>-979</b>	<b>-1 002</b>	<b>-2 928</b>	<b>-1 940</b>	<b>-2 044</b>	<b>-1 032</b>	<b>-721</b>
<b>résultat total</b>	<b>-1 833</b>	<b>-1 749</b>	<b>-2 547</b>	<b>-400</b>	<b>-1 497</b>	<b>-1 008</b>	<b>-2 090</b>

Au total, le produit de la TEOM demeure structurellement insuffisant pour couvrir le solde des dépenses nettes des compétences de collecte et d'élimination des ordures ménagères. L'ampleur de ce manque varie sensiblement d'une année à l'autre, notamment en raison des encaissements de recettes de Citéo, qui ne sont pas linéaires, des fortes variations des prix de reprise des produits résiduels

issus des déchèteries, des subventions de la Région et de l'ADEME, qui varient en fonction des opérations réalisées comme aussi du volume des investissements qui évolue de façon importante chaque année, mais surtout en 2023 avec la préparation au passage à la REOMI. En 2024, cette dernière, qui s'appliquera aux 73 communes, devra permettre aussi de combler cet écart.

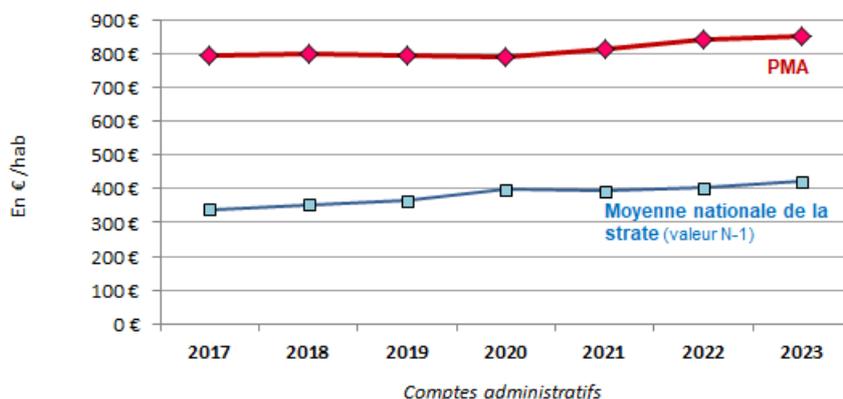
## ÉVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES DU COMPTE ADMINISTRATIF

Apparaissent, ci-dessous, les ratios du budget général figurant en première page des documents comptables transmis chaque année aux élus par voie électronique depuis la fusion-extension ayant créé la nouvelle agglomération.

Ratios financiers obligatoires calculés au CA		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	<b>Dépenses réelles de fonctionnement / population</b>	794 €	801 €	795 €	792 €	812 €	845 €	<b>853 €</b>
	<i>Moyenne nationale de la strate</i>	339 €	353 €	366 €	399 €	393 €	402 €	423 €
2	<b>Produit des impositions directes / population</b>	368 €	364 €	381 €	374 €	336 €	374 €	<b>385 €</b>
	<i>Moyenne nationale de la strate</i>	338 €	326 €	333 €	350 €	349 €	221 €	227 €
3	<b>Recettes réelles de fonctionnement / population</b>	861 €	887 €	890 €	900 €	893 €	943 €	<b>968 €</b>
	<i>Moyenne nationale de la strate</i>	411 €	422 €	439 €	487 €	467 €	482 €	517 €
4	<b>Dépenses d'équipement brut / population</b>	64 €	41 €	72 €	58 €	81 €	124 €	<b>153 €</b>
	<i>Moyenne nationale de la strate</i>	85 €	78 €	79 €	102 €	94 €	96 €	101 €
5	<b>Encours de la dette / population</b>	608 €	598 €	621 €	606 €	559 €	561 €	<b>555 €</b>
	<i>Moyenne nationale de la strate</i>	390 €	365 €	345 €	435 €	369 €	376 €	379 €
6	<b>DGF / population</b>	113 €	112 €	115 €	113 €	112 €	111 €	<b>112 €</b>
	<i>Moyenne nationale de la strate</i>	127 €	105 €	95 €	99 €	89 €	87 €	86 €
7	<b>Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement</b>	23,8%	22,7%	22,6%	22,9%	23,1%	23,3%	<b>23,4%</b>
	<i>Moyenne nationale de la strate</i>	35,3%	36,7%	37,9%	38,9%	38,6%	39,1%	39,3%
8	<b>Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement</b>	96,4%	95,5%	94,9%	93,9%	97,1%	95,6%	<b>94,6%</b>
	<i>Moyenne nationale de la strate</i>	90,8%	91,0%	90,2%	90,6%	91,2%	90,6%	88,8%
9	<b>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</b>	7,4%	4,7%	8,1%	6,4%	9,0%	13,1%	<b>15,9%</b>
	<i>Moyenne nationale de la strate</i>	20,8%	18,4%	17,9%	21,0%	20,1%	19,9%	19,5%
10	<b>Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement</b>	70,6%	67,4%	69,8%	67,0%	62,6%	59,5%	<b>57,3%</b>
	<i>Moyenne nationale de la strate</i>	95,1%	86,5%	78,7%	89,4%	79,0%	78,0%	73,2%

## GRAPHIQUES D'ÉVOLUTION DES RATIOS LÉGAUX

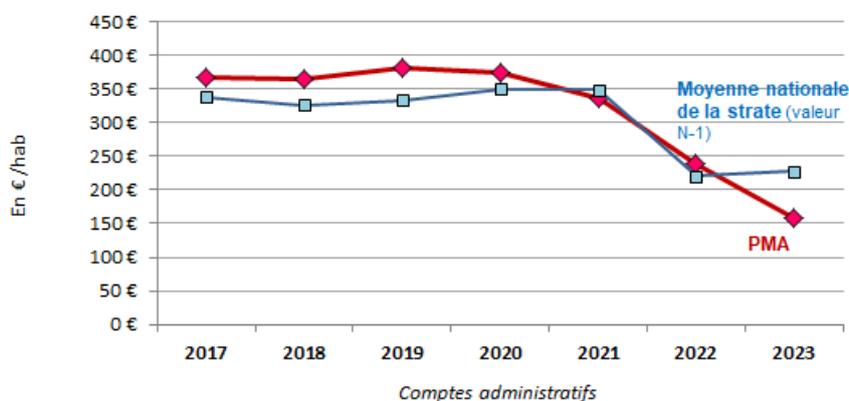
Ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement / population



Ces dépenses réelles de fonctionnement de PMA dépassent fortement la moyenne, tant en raison de **l'ampleur des compétences** découlant aussi de l'ancienneté du district urbain, que de fait des **importantes ressources reversées aux communes**. Cette solidarité intercommunale s'exerce en fonctionnement par le biais des attributions de compensation (39,5 M€) et de la DSC (1,3 M€) et a été renforcée avec la prise en charge du FPIC par l'intercommunalité

(50 % de la contribution de droit des communes en 2021 et 100 % depuis 2022). Leur progression sensible sur 2022 et un peu plus modérée en 2023 survient aussi dans le contexte d'une forte poussée inflationniste postérieure à la crise sanitaire de 2020, alors même que l'évolution démographique sur PMA demeure marquée par une stagnation ou une diminution de la population qui renchérit la part des coûts fixes.

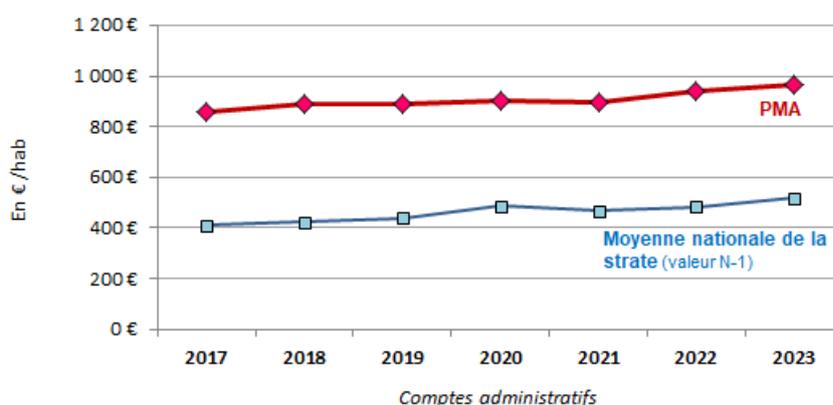
Ratio 2 : Produit des impositions directes / population



La diminution du produit des impositions directes perçues par PMA depuis 2021 découle de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, puis de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises à compter de 2023. En contrepartie

de ces pertes de produits, PMA perçoit deux fractions de la TVA nationale. La surreprésentation de la CVAE sur l'agglomération industrielle de Montbéliard explique sans doute l'évolution plus accentuée que la moyenne nationale de la strate.

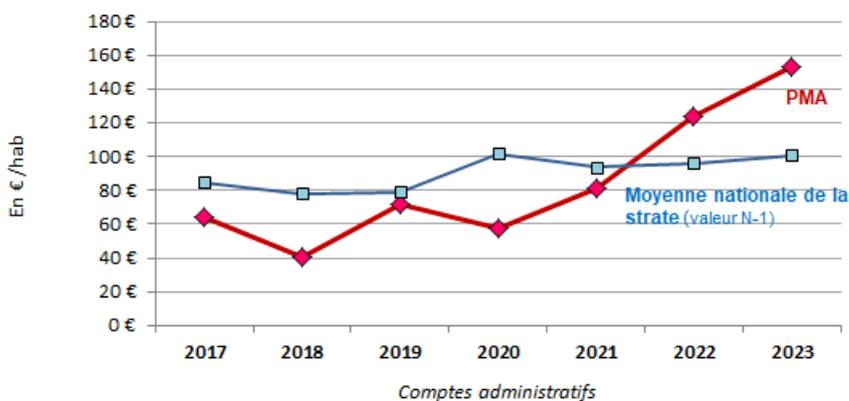
### Ratio 3 : Recettes de fonctionnement / population



Compte tenu de son caractère industriel et des produits perçus de la fiscalité ou des dotations et fractions de TVA qui s'y substituent au fil du temps, PMA continue de bénéficier de recettes supérieures à la moyenne.

La progression sensible observée pour l'agglomération depuis 2022 provient notamment de **l'augmentation des recettes fiscales** : près de 5,5 M€ en 2022 et plus de 1,8 M€ en 2023. Par contre, le dénominateur constitué par la population stagne ou régresse.

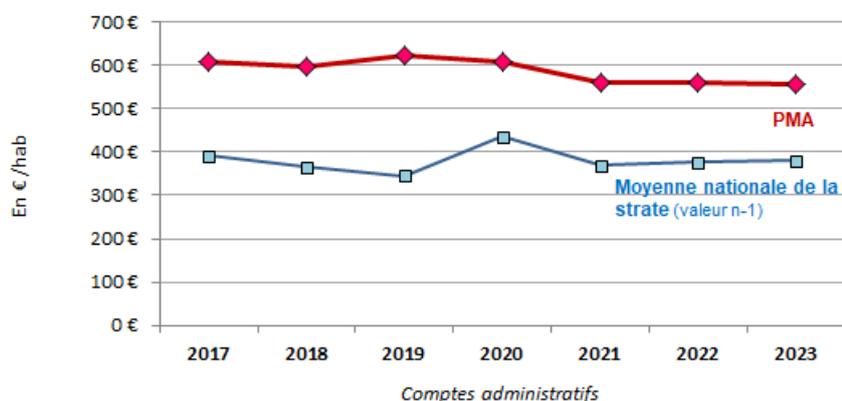
### Ratio 4 : Dépenses d'équipement brut / population



Avec, en 2022 et 2023, la poursuite et la fin des dépenses importantes du chantier du nouveau conservatoire, les investissements du budget général de PMA deviennent supérieurs à la

moyenne, sachant qu'avant l'agglomération avait davantage priorisé les dépenses d'équipement des budgets annexes, notamment celles en lien avec les transports urbains et la mobilité.

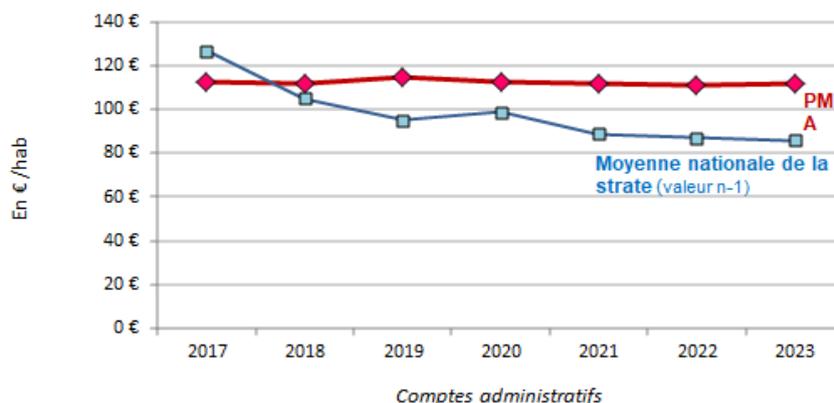
## Ratio 5 : Encours de la dette / population



En volume par habitant, la dette du budget général demeure structurellement supérieure à la moyenne de la strate. Le ratio moyen augmente en tendance

cependant plus que le ratio de PMA, qui avait sensiblement diminué entre 2019 et 2021.

## Ratio 6 : DGF / population

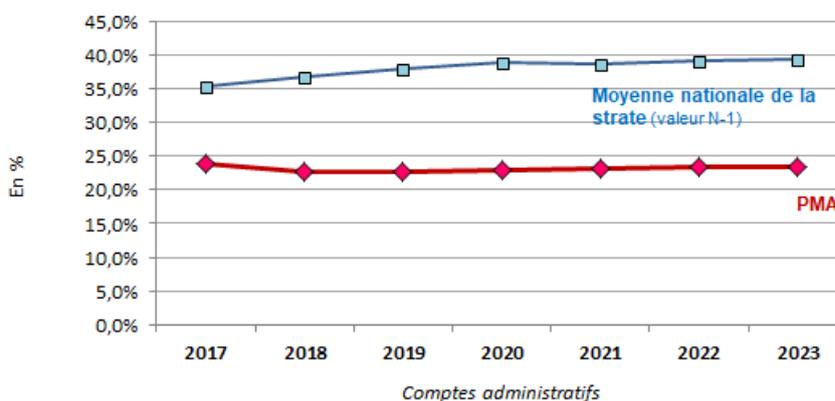


Depuis 2017, la dotation d'intercommunalité de la DGF de PMA a été mieux préservée que la moyenne, en raison notamment d'un mécanisme législatif spécifique qui, en 2019, a permis, d'une part de réalimenter cette dotation à hauteur de 5 € par habitant, alors qu'elle était auparavant annulée par le prélèvement pour la contribution au redressement des finances publiques et d'autre part, de définir un volume cible de dotation supérieur pour l'agglomération. Depuis lors, l'évolution de l'attribution par habitant est plafonnée chaque année à +10 %. La dotation d'intercommunalité est en 2023 de 1,15 M€.

*A contrario*, la dotation de compensation de PMA qui représente la part prépondérante de la DGF de PMA et qui provient notamment de la compensation de l'ancienne part salaires de l'ancienne taxe professionnelle s'est elle affaiblie sur toute la période, passant de 16,5 M€ en 2017 à près de 14,8 M€ en 2023.

Globalement, PMA maintient ainsi, à peu près sur cette même période, son niveau total de DGF par habitant.

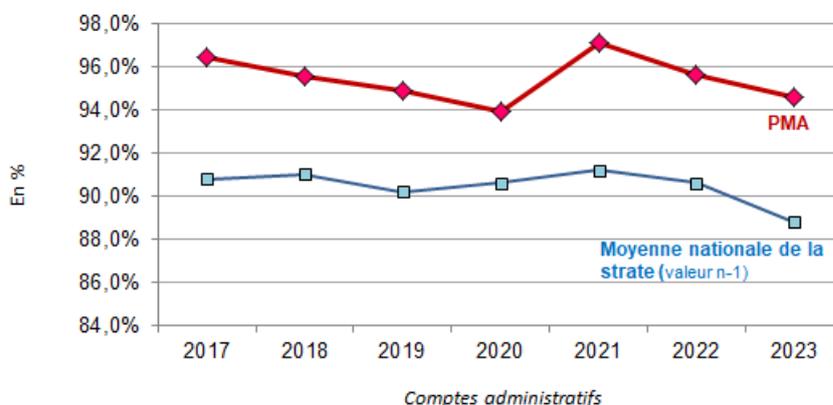
### Ratio 7 : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement



La part relativement plus faible des dépenses de personnel de PMA au regard de la moyenne découle notamment de l'importance des attributions de compensation (AC) reversées aux communes comme

plus largement de la solidarité communautaire au sein de son budget de fonctionnement. Sa stabilisation en dessous des 25 % reflète aussi des efforts contenus ces dernières années pour en maîtriser l'évolution.

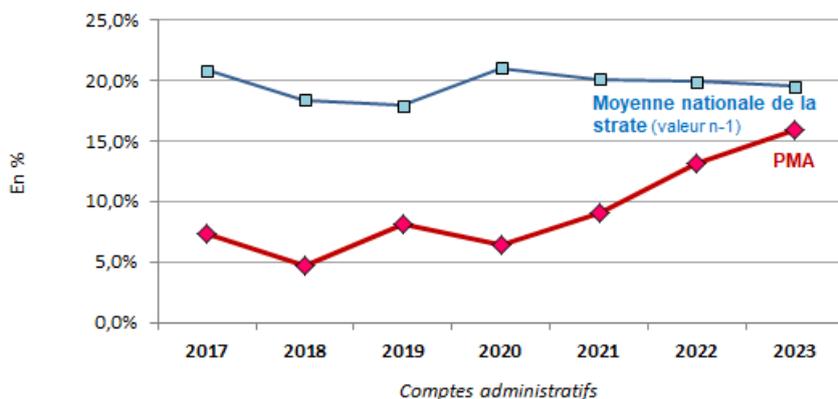
### Ratio 8 : Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement



A *contrario*, la charge plus lourde représentée par la somme de l'ensemble des dépenses courantes et de remboursement du capital de la dette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement de PMA témoigne d'une situation structurellement plus défavorable des équilibres financiers du budget général. Cette situation provient à la fois de l'ancienneté et de l'ampleur des interventions au titre des diverses politiques publiques de l'agglomération comme de la charge significative

de sa dette. Ce ratio était descendu à 93,9 % en 2020 lors de la crise sanitaire, sans pour autant rejoindre la moyenne de la strate. Il en va de même de l'amélioration du ratio observé sur 2022 et 2023. Cet écart persistant rend compte visuellement de la faiblesse durable de l'épargne nette sur le budget général.

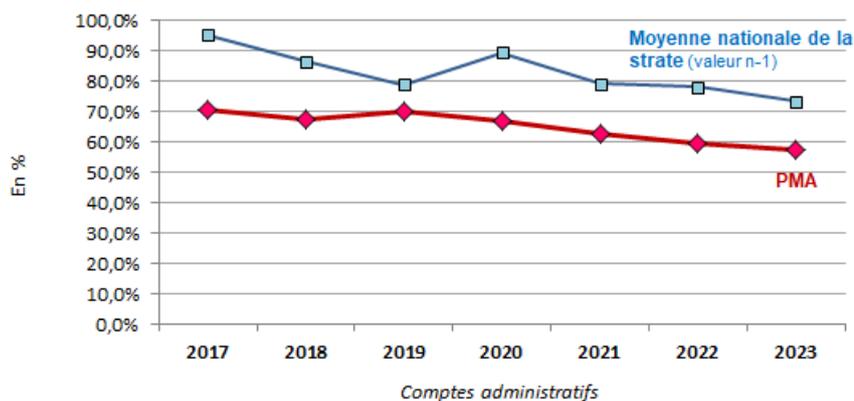
## Ratio 9 : Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement



Le fait que ce ratio était, pour PMA, très inférieur à la moyenne découlait aussi de l'importance des recettes réelles de fonctionnement de l'agglomération, dont une très large part est d'ailleurs redistribuée aux communes membres, dans le cadre des AC et du pacte financier et fiscal de solidarité, ainsi qu'aux partenaires quasi-permanents des politiques publiques de PMA (établissements publics, principales associations, etc.).

En 2022 et en 2023, le ratio augmente fortement, notamment en raison des dépenses d'équipement importantes liées à la construction du nouveau conservatoire et de l'adjonction de projets, tels que le financement du réaménagement des emprises de PSA Sud. Dans son rapport issu de l'examen de la gestion de PMA lors de son contrôle organique de 2023, la Chambre régionale des comptes (CRC) a mis en avant le fait que l'effort récent d'investissement de l'agglomération lui avait permis de se rapprocher de cette moyenne relative.

## Ratio 10 : Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement



Rapportée à des recettes réelles de fonctionnement plus importantes que la moyenne, la part de la dette relevant du budget général de PMA, bien

qu'importante dans son volume, demeure inférieure à la moyenne relative et s'est d'ailleurs encore réduite depuis 2020.

## Index des abréviations

AC	Attribution de compensation
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADNFC	Agence de développement économique Nord Franche-Comté
ADU	Agence de développement et d'urbanisme
AEP	Alimentation en eau potable
AERMC	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine (dit aussi "ANTRU 2")
ANSSI	Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
AOM	Autorité organisatrice de la mobilité
AP/CP	Autorisations de programme et crédits de paiement
BCE	Banque centrale européenne
BG	Budget général
BIV	Bornes d'information voyageurs
BP	Budget primitif
CA	Compte administratif
CAF	Caisse d'allocations familiales
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CEJ	Contrat "enfance et jeunesse"
CFA	centre de formation des apprentis
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CIA	Complément indemnitaire annuel
CRC	Chambre régionale des comptes
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DCRTP	Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle
DDFIP	Direction Départementale des Finances Publiques
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DM	Décision Modificative
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DSC	Dotation de solidarité communautaire
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local
DSP	Délégation de service public
ECI	Enveloppe de cohésion intercommunale
EcoDDS	Éco-organisme "déchets diffus spécifiques"
EPCI	Établissements publics de coopération intercommunale
EPF	Établissement public foncier
EUPL	Europe Utilitaire Poids Lourds
EV 6	Eurovéloroute 6
FCSM	Football Club Sochaux-Montbéliard
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
FDPTP	Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
FEDER	Fonds européen de développement régional
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GVT	Glissement vieillesse technicité
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
IFSE	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise
NFC	Nord Franche-Comté
NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
NPNRU	Nouveau programme de rénovation urbaine (dit aussi "ANTRU 2")
NPRU	Nouveau programme de renouvellement urbain

**Index des abréviations (suite)**

OM	Ordure ménagère
OMR	Ordure ménagère résiduelle
PIA	Programme d'investissements d'avenir
PLH	Programme local de l'habitat
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PMIE	Pays de Montbéliard immobilier d'entreprises
PNRU	Programme national pour la rénovation urbaine
PPCR	Parcours professionnels, carrières et rémunérations
PPI	Programmation pluriannuelle des investissements
REOM	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
REOMI	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative
REP	Responsabilité élargie du producteur
RIC	Redevance d'investissements communautaire
RIFSEEP	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
SAE	Système d'aide à l'exploitation
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SEDIA	Société d'équipement du département du Doubs
SEM	Société d'économie mixte
SLT	Signalisation lumineuse tricolore
SMTC	Syndicat mixte des transports en commun
SMTNFC	Syndicat mixte des transports Nord Franche-Comté
SPL	Société publique locale
SPS	Sécurité et de protection de la santé
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TEPCV	Transition énergétique pour la croissance verte
TFB	Taxe sur le foncier bâti
TFNB	Taxe sur le foncier non bâti
THNS	Transport à haut niveau de service
THRP	Taxe d'habitation sur les résidences principales
THRS	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
TI	Territoire d'Innovation
TID	Territoires intelligents et durables
TP	Taxe professionnelle
UIOM	Usine d'incinération des ordures ménagères
VM	Versement mobilité